

ÉVALUATION

Bilan

PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT

Mai 2012





PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT

BILAN ÉVALUATIF

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Mai 2012



Réalisation	Johanne Jutras, conseillère en évaluation de programmes
Comité de direction de l'évaluation	Jacques Laflamme, directeur général de la planification et des sociétés d'État, DGPSE Hélène Latérière, directrice régionale de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine Danielle Dubé, directrice de la coordination des programmes, DCP Louise Gingras, directrice des médias et des télécommunications Élizabeth Carmichael, agente de recherche et de planification socioéconomique, DCP Martin Duval, agent de recherche et de planification socioéconomique de la direction du Saguenay—Lac-Saint-Jean Johanne Jutras, conseillère en évaluation de programmes
Collaboration	Agathe Caron, technicienne André Boily, analyste en informatique Georges Bouchard, responsable des programmes d'arts et du protocole d'entente culture-éducation, MELS Denis Delangie, directeur général des relations avec les sociétés d'État et des immobilisations Marie-Christine Giroux, membre de l'équipe de suivi au plan d'action culture-éducation, MELS Mariève D'Amours, agente de secrétariat Richard Saint-Pierre, directeur des immobilisations et de l'intégration des arts à l'architecture Diane Simpson, agente de recherche et de planification socioéconomique, DCP Sébastien Tessier, agent de recherche et de planification socioéconomique, Bureau de projet
Révision linguistique	France Galarneau
Supervision	Jacques Laflamme, directeur
Édition	Chantal Audet, graphiste Joëlle Morency, designer graphique Jocelyne Lepage, agente de secrétariat
Production	Direction générale de la planification et des sociétés d'État 225, Grande Allée Est, bloc C, 2 ^e étage Québec (Québec) G1R 5G5 Tél. : 418 380-2362, poste 6362
Date	Mai 2012

© Gouvernement du Québec

ISBN 978-2-550-64829-1 (PDF)

ISBN 978-2-550-64830-7 (imprimé)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES ANNEXES.....	6
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	7
LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC.....	9
LES FAITS SAILLANTS.....	11
INTRODUCTION.....	19
1 LE MANDAT D'ÉVALUATION.....	21
1.1 <i>La méthodologie d'évaluation.....</i>	<i>21</i>
1.2 <i>L'étendue et les limites du bilan.....</i>	<i>21</i>
2 LE PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT (PAIP).....	25
2.1 <i>Le portrait global du PAIP.....</i>	<i>25</i>
2.2 <i>Le portrait analysé du PAIP.....</i>	<i>29</i>
2.3 <i>Un bref historique du programme.....</i>	<i>35</i>
2.4 <i>Le modèle logique du programme générique (PAIP).....</i>	<i>37</i>
2.5 <i>La gestion du programme générique.....</i>	<i>40</i>
2.6 <i>Le modèle logique spécifique des ententes ciblées.....</i>	<i>42</i>
2.7 <i>Le modèle logique spécifique des ententes de service.....</i>	<i>43</i>
2.8 <i>Le modèle logique des ententes spécifiques régionales.....</i>	<i>45</i>
2.9 <i>En résumé.....</i>	<i>46</i>
3 LES RÉSULTATS DIRECTS DU PROGRAMME.....	47
3.1 <i>Les résultats directs des ententes ciblées.....</i>	<i>48</i>
3.2 <i>Les résultats directs des ententes de service.....</i>	<i>49</i>
3.3 <i>Les résultats directs des ententes spécifiques régionales.....</i>	<i>51</i>
4 LES OPINIONS DE PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PROGRAMME.....	53
4.1 <i>Le respect de la mission des partenaires.....</i>	<i>54</i>



4.2	<i>La mise en œuvre des orientations gouvernementales et ministérielles.....</i>	<i>54</i>
4.3	<i>La prise en compte des problématiques locales et régionales.....</i>	<i>54</i>
4.4	<i>Le rôle du MCCCCF dans le processus de négociation et de suivi de l'entente.....</i>	<i>55</i>
4.5	<i>Le rôle de la direction régionale du MAMROT dans le processus de négociation et de suivi des ententes spécifiques régionales.....</i>	<i>58</i>
4.6	<i>L'aide financière dédiée spécifiquement au fonctionnement des organisations chargées de la mise en œuvre d'actions ou de projets.....</i>	<i>59</i>
4.7	<i>L'amélioration de la concertation entre le MCCCCF et ses partenaires</i>	<i>59</i>
4.8	<i>La valeur ajoutée aux actions communes respectives</i>	<i>59</i>
4.9	<i>La prise en compte des besoins des citoyennes et citoyens pour établir l'entente.....</i>	<i>60</i>
4.10	<i>Les principaux facteurs de succès des ententes</i>	<i>61</i>
4.11	<i>Les principales améliorations à apporter aux ententes.....</i>	<i>63</i>
4.12	<i>Les projets ayant eu les retombées les plus significatives</i>	<i>64</i>
4.13	<i>La contribution des ententes au développement durable.....</i>	<i>70</i>
5	LES CLIENTÈLES DU PROGRAMME.....	71
5.1	<i>Les clientèles des ententes ciblées</i>	<i>71</i>
5.2	<i>Les clientèles des ententes de service</i>	<i>72</i>
5.3	<i>Les clientèles des ententes spécifiques régionales.....</i>	<i>72</i>
	BIBLIOGRAPHIE	151



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	L'évolution des principaux éléments d'analyse du programme La culture à l'école de 2006-2007 à 2009-2010	17
Tableau 2	Les principales interventions ministérielles en matière d'ententes depuis la fin des années 1970.....	35
Tableau 3	Le modèle logique du programme générique (PAIP).....	37
Tableau 4	Le modèle logique spécifique des ententes ciblées	42
Tableau 5	Le modèle logique spécifique des ententes de service	44
Tableau 6	Le modèle logique des ententes spécifiques régionales	45
Tableau 7	Le nombre et le pourcentage des données énoncées pour l'ensemble des ententes ciblées, des ententes de service et des ententes spécifiques régionales, 2006-2007 à 2009-2010	47
Tableau 8	Le nombre et le pourcentage des données énoncées par les organismes pour les ententes ciblées selon le domaine d'intervention, 2006-2007 à 2009-2010	49
Tableau 9	Le nombre et le pourcentage des données énoncées pour les ententes de service selon le domaine d'intervention, 2006-2007	50
Tableau 10	Le nombre et le pourcentage des données énoncées pour les ententes spécifiques régionales, 2006-2007 à 2009-2012	51
Tableau 11	Le nombre de clientèles impliquées dans les ententes ciblées, les ententes de service et les ententes spécifiques régionales, 2006-2007 à 2009-2010.....	71

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Le nombre d'annonces selon le type d'initiatives de partenariat, 2006-2007 à 2009-2010	26
Figure 2	Les montants des annonces selon le type d'initiatives de partenariat, 2006-2007 à 2009-2010.....	26
Figure 3	Le nombre d'annonces selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2009-2010	27
Figure 4	Les montants des annonces selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2009-2010.....	28
Figure 5	Le nombre d'annonces selon le domaine d'intervention, 2006-2007 à 2009-2010	28



Figure 6	Les montants des annonces selon le domaine d'intervention, 2006-2007 à 2009-2010 .	29
Figure 7	Le nombre d'annonces analysées, 2006-2007 à 2009-2010	30
Figure 8	Les montants des annonces analysées, 2006-2007 à 2009-2010.....	31
Figure 9	Le nombre d'annonces analysées selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2009-2010.....	32
Figure 10	Les montants des annonces analysées selon le type de régions administratives, en M\$, 2006-2007 à 2009-2010	33
Figure 11	Le nombre d'annonces analysées selon le domaine d'intervention, 2006-2007 à 2009-2010.....	34
Figure 12	Les montants des annonces analysées selon le domaine d'intervention, en M\$, 2006-2007 à 2009-2010.....	34

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Les 282 partenaires signataires des ententes ciblées, des ententes de service et des ententes spécifiques régionales	73
ANNEXE 2	Le bilan de l'entente de délégation de gestion avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, CPRQ	83
ANNEXE 3	Le bilan de l'entente ministérielle avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, MELs, portant sur le programme La culture à l'école	113
ANNEXE 4	La composition des groupes de discussion.....	141
ANNEXE 5	Le lexique des neuf domaines d'intervention.....	143



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ATR	Association touristique régionale
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CLAC	Carrefour de littérature, des arts et de la culture
CLD	Centre local de développement
CMCC	Conseil montréalais de la culture et des communications
CPRQ	Conseil du patrimoine religieux du Québec
CRAPO	Centre régional d’animation du patrimoine oral
CRC	Conseil régional de la culture
CRCO	Conseil régional de la culture de l’Outaouais
CRD	Conseil régional de développement
CRE	Conférence régionale des élus
CREM	Cellule régionale d’expertise en muséologie
CRSBP	Centre régional de services aux bibliothèques publiques
CT	Conseil du trésor
DAF	Demande d’aide financière
DCP	Direction de la coordination des programmes
DGPSE	Direction générale de la planification et des sociétés d’État
FQM	Fédération québécoise des municipalités
FQRSC	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
FTSR	Faculté de théologie et de sciences des religions
ISBN	International system book number
ISQ	Institut de la statistique du Québec



M\$	Million de dollars
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OCCQ	Observatoire de la culture et des communications du Québec
PAIP	Programme Aide aux initiatives de partenariat
PTE	Plan triennal des ententes
RBPAT	Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SIGB	Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
STQ	Société de télédiffusion du Québec
TV	Télévision
ULSAT	Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue
UMQ	Union des municipalités du Québec
URLS	Unité régionale de loisir et de sport
VVAP	Villes et villages d'art et de patrimoine



LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec



LES FAITS SAILLANTS

Le bilan évaluatif du programme Aide aux initiatives de partenariat (PAIP) concerne cinq des six types d'ententes possibles, soit les ententes ciblées en matière de culture et de communications, les ententes de service, les ententes spécifiques régionales, les ententes avec un ministère ou un organisme gouvernemental et les ententes de délégation de gestion. Ces types d'ententes comprennent des programmes d'aide financière existants, notamment Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) le programme de la jeune relève amateur et le programme La culture à l'école, ou de nouvelles mesures d'aide financière tels les projets pilotes des cellules régionales d'expertise en muséologie (CREM) et des mesures ponctuelles telle la mise à niveau technologique des bibliothèques publiques du Québec. La période d'analyse se situe entre 2006-2007 et 2009-2010 inclusivement, soit les quatre premiers exercices financiers du PAIP.

La finalité du PAIP est de renforcer la convergence et la complémentarité des actions du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et de ses partenaires pour soutenir le développement de la culture et des communications sur le territoire québécois et à l'étranger. Le PAIP comporte trois objectifs généraux et six principes directeurs qui encadrent les interventions des unités administratives centrales et régionales qui gèrent ce programme générique. Les données sont ventilées selon les neuf domaines d'intervention en matière de culture et de communications telles que définies à l'annexe 5 du document.

Le présent bilan évaluatif couvre 43,9 % du nombre d'ententes conclues (202/460) et 45,1 % des sommes d'argent investies dans le PAIP (111,2M\$/246,6 M\$) au cours de la période étudiée. Les ententes de développement culturel ne font pas partie de ce bilan évaluatif puisqu'un nouveau cadre de référence négocié avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est entré en vigueur en 2011-2012.

LES ENTENTES CIBLÉES, LES ENTENTES DE SERVICE ET LES ENTENTES SPÉCIFIQUES RÉGIONALES

Une attention particulière a été portée aux 193 ententes dont la reddition de comptes est complète, c'est-à-dire celles qui comprennent un rapport annuel d'activités et un rapport annuel financier



permettant au MCCCCF de faire un suivi adéquat de l'affectation de sa contribution financière. Les 193 ententes totalisent 22,5 M\$ et elles se répartissent en 152 ententes ciblées (19,3 M\$), 34 ententes de service (2,1 M\$) et 7 ententes spécifiques régionales (1,1 M\$). De plus, les 193 ententes sont conclues en régions éloignées (60 – 3,1 M\$), en régions périphériques (58 – 3,2 M\$), en régions centrales (48 – 14,7 M\$) et en régions intermédiaires (27 – 1,5 M\$). Les ententes sont principalement concentrées dans le domaine « secteurs multiples » (141 ententes). Il s'agit d'un domaine d'intervention dans lequel sont regroupées les activités appartenant à plusieurs domaines comme les arts visuels, les arts de la scène et le patrimoine et les archives. Ainsi, cela démontre que la majorité des partenaires du PAIP (73,0 %) s'investissent simultanément dans plusieurs domaines d'intervention de la culture et des communications. Le montant de 8,7 M\$ annoncé au domaine « secteurs multiples » est dépassé par le montant de 9,5 M\$ alloué au domaine « médias et multimédia » qui comprend les ententes conclues avec TV5.

La compilation des données des 193 ententes analysées révèle que 153 clients-partenaires énoncent 1 113 objectifs pour la réalisation de 633 projets et 585 activités ayant produit 37 190 résultats directs c'est-à-dire des biens et des services produits grâce à l'aide financière accordée pour les ententes ciblées, les ententes de service et les ententes spécifiques régionales. De plus, les clients-partenaires déclarent avoir joints 2 109 354 personnes et 2 155 organismes au cours de la mise en œuvre de leur entente.

Des opinions des partenaires signataires des ententes, c'est-à-dire les clients-partenaires et le personnel professionnel et cadre du MCCCCF, se dégagent plusieurs constats :

- les ententes conclues respectent la mission des clients-partenaires et celle du MCCCCF;
- les ententes conclues permettent la mise en œuvre des orientations gouvernementales et ministérielles tout en prenant en compte les problématiques locales et régionales en matière de culture et de communications;
- le rôle des unités régionales et centrales du MCCCCF est facilitant durant les processus de négociation et de suivi des ententes;
- le rôle des directions régionales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire MAMROT est facilitant à cause de la présence d'agentes et d'agents dynamiques qui assurent les liens administratifs entre les divers ministères concernés par les ententes spécifiques régionales;



- les ententes conclues permettent d'améliorer la concertation des clients-partenaires avec le MCCCCF à cause du partage des informations et de l'expertise entre les parties lors de leur participation aux réunions du comité de suivi;
- les principaux facteurs de succès des ententes sont la concertation des partenaires autour d'objectifs communs, la collaboration assidue et intéressée des partenaires au suivi des ententes ainsi que l'effet levier de l'entente pour accéder aux ressources financières, matérielles et informationnelles de plusieurs autres partenaires;
- selon les partenaires signataires, les principales améliorations à apporter au PAIP sont de réduire :
 - o la lourdeur administrative au cours du processus des diverses signatures à obtenir pour les ententes spécifiques régionales avec les Conférences régionales des élus (CRE);
 - o le décalage temporel entre la signature d'une entente et sa mise en œuvre ;
 - o l'incertitude, de part et d'autre, quant au renouvellement du financement des ententes;
 - o la lourdeur de la reddition de comptes;
 - o le manque d'outils normalisés des données de gestion pour tous les types d'ententes;
 - o l'imprécision de la formulation des objectifs des ententes afin de les mesurer;
- la très grande majorité des clients-partenaires désirent s'engager de nouveau avec le MCCCCF puisqu'ils considèrent que la culture est importante pour le développement régional. Les ententes permettent la mise en œuvre de projets structurants aux retombées significatives;
- la très grande majorité des clients-partenaires estiment que les résultats obtenus par la mise en œuvre des ententes contribuent au développement durable de leur région puisqu'elles assurent la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

LES ENTENTES DE DÉLÉGATION DE GESTION

Les ententes de délégation de gestion sont un type d'initiatives de partenariat défini par le programme Aide aux initiatives de partenariat. Elles visent dans le présent cas à déléguer au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) la gestion de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux au Québec. Du bilan effectué, il ressort les éléments suivants :



À l'égard des investissements :

- les engagements financiers en service de la dette du MCCCCF consentis au CPRQ totalisent plus de 91,5 M\$;
- le nombre total de projets de restauration terminés des volets 1 et 2 est de 442 et les investissements financiers du CPRQ et du milieu représentent près de 101 M\$.

À l'égard des contributions financières du CPRQ :

- la contribution financière moyenne du CPRQ s'établit à 66 % des coûts des travaux des projets de restauration terminés alors que celle du milieu atteint 34 %;
- la contribution financière moyenne du CPRQ a gagné 8 points de pourcentage, passant de 62 % en 2006-2007 à 70 % en 2010-2011.

À l'égard de la valeur patrimoniale et des statuts juridiques :

- 309 projets de restauration du patrimoine religieux possèdent une valeur patrimoniale reconnue à la suite de l'évaluation et de la hiérarchisation des lieux de culte effectuées par le CPRQ et le MCCCCF, soit 70 % de l'ensemble des projets réalisés pour des investissements financiers de l'ordre de 66,1 M\$;
- de plus, près de la moitié des projets (49 %) possèdent un statut juridique acquis en vertu de la Loi sur les biens culturels pour des investissements financiers de 54,9 M\$, soit 54 % de l'ensemble des investissements financiers consentis par le CPRQ et le milieu.

À l'égard du territoire municipal et régional :

- les travaux de restauration du patrimoine religieux ont été réalisés dans 166 municipalités québécoises;
- les régions administratives de Montréal (06) et de la Montérégie (16) comptent le plus grand nombre de projets réalisés, soit respectivement 89 et 81 projets;
- les régions administratives de Montréal (06), de la Capitale-Nationale (03) et de la Montérégie (16) affichent les proportions les plus importantes de l'aide financière accordée par le CPRQ, soit respectivement 19,1 M\$, 9,0 M\$ et 8,4 M\$.



À l'égard des lieux et des traditions religieuses :

- pour le volet 1 de la mesure (édifices), les traditions religieuses catholique, anglicane et celle de l'Église Unie reçoivent les plus importants montants de l'aide financière accordée, soit respectivement 89,4 M\$, 4,2 M\$ et 2,1 M\$;
- pour le volet 2 de la mesure (mobilier et œuvres d'art), les traditions religieuses catholique et de l'Église Unie reçoivent respectivement 1,0 M\$ et 0,6 M\$;
- le nombre des bénéficiaires des volets 1 et 2 ayant terminé leurs projets de restauration du patrimoine religieux est de 279, soit respectivement 244 pour le volet 1 (édifices) et 35 pour le volet 2 (mobilier et œuvres d'art);
- les projets de restauration terminés se situent dans 287 lieux religieux dont principalement 238 églises, soit 83 % de l'ensemble des lieux restaurés.

LES ENTENTES AVEC UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL

Les ententes avec un ministère ou un organisme gouvernemental visent à soutenir la réalisation par des tiers, d'activités s'inscrivant dans un domaine d'intervention du MCCCCF. Du bilan portant sur l'entente ministérielle avec le MELS concernant le programme La culture à l'école, il résulte les constats suivants :

Le budget à la hausse :

Au cours de la période, le budget annuel initial s'accroît de 26,0 %, passant de 2,4 M\$ à plus de 3,0 M\$ en dollars courants. Cette augmentation budgétaire annuelle s'élève à 20,2 % en dollars constants.

Le nombre d'activités culturelles en augmentation :

Le nombre total d'activités réalisées est de 41 787, soit 35 783 activités culturelles tenues à l'école et 6 004 sorties culturelles. Ces nombres sont en croissance respectivement de 65,4 % et de 4,6 % au cours de la période étudiée.



Le nombre de participations des ressources culturelles en croissance :

Le nombre de participations des ressources culturelles¹ engagées est de 13 608, soit 6 810 participations d'artistes, 2 843 participations d'écrivaines et d'écrivains ainsi que 3 955 participations d'organismes culturels. Ces nombres sont en croissance respective de 18,1 %, 50,6 % et 67,8 % au cours de la période étudiée.

Le nombre de participations d'élèves à la hausse :

Le nombre de participations d'élèves² au programme La culture à l'école est de 2 032 934, soit 1 437 903 participations d'élèves pour les activités culturelles à l'école et 595 031 participations d'élèves lors des sorties culturelles. Le nombre de participations d'élèves à des activités culturelles à l'école est en croissance (+ 27,3 %) alors que celui des participations d'élèves à une sortie culturelle est en baisse (- 9,3 %).

Le taux de financement en légère augmentation :

Pour l'ensemble de la période étudiée, le coût des projets réalisés s'élève à plus de 20,9 M\$ alors que les subventions accordées atteignent près de 10,4 M\$, soit 49,6 % des coûts des projets. Aucune région administrative n'a connu de décroissance de son taux de financement des activités par le programme.

Bref, de 2006-2007 à 2009-2010, le budget annuel initial, le nombre d'activités, de participations des ressources culturelles et de participations d'élèves ainsi que le taux de financement connaissent une augmentation. Seules la participation financière du milieu scolaire et autre source ainsi que la participation des élèves aux sorties culturelles enregistrent une diminution au cours de la période analysée.

¹ On utilise les termes « participations » de ressources culturelles dans les dernières versions des bilans du programme, car une même ressource culturelle peut avoir participé à plusieurs projets et avoir, par le fait même, été comptabilisée plus d'une fois.

² On utilise les termes « participations » d'élèves dans les dernières versions des bilans du programme, car un même élève peut avoir participé à plusieurs projets et, par le fait même, avoir été comptabilisé plus d'une fois.

**Tableau 1 L'évolution des principaux éléments d'analyse du programme La culture à l'école de 2006-2007 à 2009-2010**

Éléments analysés	Tendance de la période	
Budget initial conjoint	↑	+ 26,0 %
Nombre d'activités du programme	↑	+ 54,9 %
Nombre d'activités culturelles à l'école	↑	+ 65,4 %
Nombre de sorties culturelles	↑	+ 4,6 %
Nombre de participations de ressources culturelles	↑	+ 37,7 %
Nombre de participations des artistes	↑	+ 18,1 %
Nombre de participations des écrivaines et écrivains	↑	+ 50,6 %
Nombre de participations des organismes culturels	↑	+ 67,8 %
Nombre de participations d'élèves aux activités culturelles à l'école	↑	+ 27,3 %
Nombre de participations d'élèves aux sorties culturelles	↓	- 9,3 %
Nombre de participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire aux activités culturelles à l'école	↑	+ 23,0 %
Nombre de participations d'élèves de l'enseignement secondaire aux activités culturelles à l'école	↑	+ 41,2 %
Nombre de participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire aux sorties culturelles	↓	- 6,4 %
Nombre de participations d'élèves de l'enseignement secondaire aux sorties culturelles	↓	- 14,6 %
Taux de financement public (MCCCF et MELS)	↑	+ 3,4 %
Taux de financement du milieu scolaire et d'autre source	↓	- 3,4 %

On peut conclure que le programme La culture à l'école reste très populaire auprès des écoles. Depuis 2008-2009, le nombre de participations d'élèves à des activités subventionnées s'établit à plus d'un demi-million et le milieu scolaire participe financièrement à la réalisation de ces activités à parts égales avec les deux ministères concernés. Il est intéressant de constater qu'en faisant le ratio de l'ensemble des subventions accordées par le MCCCF et le MELS (10 570 845 \$) sur le nombre total de participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire (2 032 934), il en coûte 5,19 \$ au gouvernement par participation d'élèves aux activités culturelles à l'école et aux sorties culturelles sur l'ensemble du territoire québécois.



INTRODUCTION

Le programme Aide aux initiatives de partenariat (PAIP) constitue l'un des quatre programmes génériques de la nouvelle offre de services informatisée du système di@pason mis en ligne en 2006-2007. Le PAIP comporte six types d'ententes possibles avec les partenaires pour assurer le développement de la culture et des communications au Québec et à l'étranger. Le présent bilan évaluatif traite de cinq des six types d'ententes : les ententes ciblées en matière de culture et de communications, les ententes de service, les ententes spécifiques régionales, les ententes avec un ministère ou un organisme gouvernemental et les ententes de délégation de gestion.

Après avoir brossé le portrait global des six types d'ententes conclues au cours de la période de 2006-2007 à 2009-2010 inclusivement, le document présente un portrait détaillé des données disponibles pour les cinq types d'ententes analysées. Un bref historique des interventions ministérielles en matière d'ententes avec des partenaires est présenté à partir de 1979 afin de bien cerner la réalité actuelle du PAIP. De plus, plusieurs modèles logiques sont proposés, soit le modèle logique du programme générique qu'est le PAIP ainsi que les modèles logiques spécifiques des trois types d'ententes que sont les ententes ciblées en matière de culture et de communications, les ententes de service et les ententes spécifiques régionales. Les ententes de délégation de gestion conclues avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et les ententes avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) font l'objet d'un bilan présenté respectivement aux annexes 2 et 3.

À la section 3 du document, les résultats directs, c'est-à-dire les biens et les services produits par trois types d'ententes du PAIP, sont présentés. Les opinions des partenaires signataires des ententes ciblées, des ententes de service et des ententes spécifiques régionales, soit tant les clients-partenaires que le personnel du MCCCCF, sont exprimées à la section 4. Elles portent sur les principes directeurs du PAIP, le rôle du MCCCCF dans le processus de négociation et de suivi des ententes de même que sur les projets ayant eu les retombées les plus significatives. De plus, les facteurs de succès et les améliorations à apporter au PAIP sont abordés dans cette section. La section 5 du document fait état des clientèles du PAIP c'est-à-dire du nombre et du pourcentage de personnes et d'organismes concernés par le PAIP. Enfin, plusieurs annexes complètent le bilan évaluatif du PAIP.



1 LE MANDAT D'ÉVALUATION

Le mandat d'évaluation du programme Aide aux initiatives de partenariat fait suite à la demande du Conseil du trésor adressée à la sous-ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), madame Sylvie Barcelo le 20 avril 2010. Compte tenu du délai imparti et des données disponibles pour réaliser ce mandat, le MCCCF a retenu la formule d'un bilan évaluatif dont les objectifs sont de :

- faire état des résultats atteints du programme de 2006-2007 à 2010-2011³;
- fournir les informations nécessaires concernant le renouvellement de ce programme.

1.1 La méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'évaluation repose sur les procédés suivants :

- une analyse documentaire de l'ensemble des données de gestion exigées à la conclusion des ententes (crédits réguliers, plan d'action et rapport de reddition de comptes, rapports annuels, documents-synthèses et tableaux, etc.) en vertu de la norme du programme (sauf les ententes de développement culturel)⁴;
- un entretien guidé avec les gestionnaires et le personnel professionnel responsables de la gestion de trois types d'ententes (ententes ciblées, ententes de service et ententes spécifiques);
- un questionnaire électronique auprès des partenaires ayant conclu l'un des trois types d'ententes du programme (ententes ciblées, ententes de service et ententes spécifiques).

1.2 L'étendue et les limites du bilan

Le programme Aide aux initiatives de partenariat comprend six types d'ententes de partenariat :

³ Les données de gestion provenant des plans d'action et rapport de reddition de comptes couvriront la période des quatre premiers exercices financiers du PAIP, soit de 2006-2007 à 2009-2010.

⁴ Les ententes de développement culturel ne font pas partie de ce bilan évaluatif puisqu'un nouveau cadre de référence négocié avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est entré en vigueur en 2011-2012. Ce type d'ententes du PAIP sera évalué selon le calendrier prévu du Plan quinquennal d'évaluation des programmes du MCCCF tel qu'approuvé par le Secrétariat du conseil du trésor (SCT).



Les ententes de développement culturel

Les ententes de développement culturel et le cadre défini par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont fait l'objet d'une évaluation qui a été publiée en mars 2002. Par la suite, des négociations se sont amorcées avec les deux unions municipales pour revoir le cadre de référence des ententes qui a été conclu en décembre 2010 et publié en avril 2011. Les montants annoncés de 113,7 M\$ constituent 46 % de l'ensemble des subventions accordées par le programme. Le Plan quinquennal d'évaluation de programmes ministériels prévoit une évaluation de ce type d'ententes en 2015-2016.

Les ententes ciblées

Les ententes ciblées sont principalement conclues avec les instances municipales ou régionales (63 %), d'autres organismes (9 %) et des organismes de regroupement (9 %). Les instances municipales ou régionales reçoivent 36 % des montants annoncés alors que les instances gouvernementales comptent sur 28 % (exemple : TV 5 Monde) et les autres organismes bénéficient de 12 % de l'ensemble des montants annoncés. Ce type d'ententes n'a jamais fait l'objet d'une évaluation. Un nombre important d'ententes ciblées ont été conclues par l'intermédiaire de la mesure d'aide financière intitulée Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP).

Les ententes de service

Les ententes de service sont principalement conclues avec 15 organismes régionaux de loisir et des unités régionales de loisir et de sport (URLS) qui bénéficient de 1,0 M\$ (18 %). La Magnétothèque compte sur 2,2 M\$ (40 %) et l'Union des écrivaines et écrivains du Québec compte sur 0,7 M\$ (14 %) pour une mesure spécifique du programme La Culture à l'école qui a déjà fait l'objet d'une évaluation. (voir l'annexe 3). Ce type d'ententes n'a globalement jamais fait l'objet d'une évaluation.

Les ententes spécifiques régionales

Les ententes spécifiques régionales en matière de culture et de communications sont conclues essentiellement avec treize Conférences régionales des élus CRE, qui bénéficient (91 %) des montants annoncés pour ce type d'ententes. Ce type d'ententes n'a jamais fait l'objet d'une évaluation.



Les ententes de délégation de gestion

L'entente de délégation de gestion avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) représente 100 % des 85,4 M\$ consacrés à la restauration du patrimoine religieux (biens meubles et immeubles). Cette entente a été évaluée en 2004-2005 par le MCCCCF.

Les ententes avec un ministère ou un organisme gouvernemental

L'entente ministérielle avec le MELS pour le programme La culture à l'école compte pour 3 M\$, soit 91 % des montants annoncés. Cette entente a été évaluée en 2006-2007 conjointement par le MCCCCF et le MELS. Le rapport a été rendu public le 26 novembre 2007.

Les types d'ententes analysés

Compte tenu du fait que trois types d'ententes n'ont pas fait l'objet d'une évaluation, le bilan évaluatif du programme Aide aux initiatives de partenariat se concentre sur les ententes ciblées, les ententes de service et les ententes spécifiques régionales. Cela permet notamment d'analyser les secteurs d'intervention des médias et multimédia, du loisir culturel et des secteurs multiples.

Par ailleurs, comme les ententes de partenariat qui comprenaient des montants annoncés en service de la dette ont été analysées lors du Bilan évaluatif du programme Aide aux immobilisations publié en février 2011, nous traitons seulement des montants annoncés en crédits réguliers des ententes ciblées, des ententes de service et des ententes spécifiques régionales.

Enfin, l'entente de délégation de gestion avec le CPRQ et l'entente ministérielle avec le MELS font également l'objet d'un bilan présenté aux annexes 2 et 3 du document.



2 LE PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT (PAIP)

Le programme Aide aux initiatives de partenariat (PAIP) existe dans sa forme actuelle depuis 2006-2007. Il s'agit de l'un des quatre programmes génériques du MCCCCF puisqu'il regroupe tous les types d'ententes possibles avec des partenaires pour assurer le développement de la culture et des communications au Québec et à l'étranger. Par ce programme, le MCCCCF module son intervention au profit des collectivités tout en conjuguant les orientations gouvernementales, ministérielles et les priorités d'intervention des partenaires en matière de culture et de communications. Le programme permet aussi la régionalisation de l'action ministérielle.

Les neuf domaines⁵ d'intervention en matière de culture et de communications qui ont fait l'objet d'une entente dans le PAIP sont les suivants :

- Architecture, design et paysages
- Arts de la scène
- Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques
- Bibliothèque, livre et périodique
- Cinéma et audiovisuel
- Institutions muséales (musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation)
- Médias et multimédia
- Patrimoine et archives
- Secteurs multiples ou autres

2.1 Le portrait global du PAIP

Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2010, on note 459 annonces de subvention totalisant 234 063 076 \$ dont 77,2 % financés par le service de la dette, soit 180 762 213 \$. On compte 244 clients-partenaires qui ont conclu une entente pour les six types d'ententes de partenariat possibles du programme. Pour 65,7 % (302) d'entre elles, il s'agit principalement d'une entente triennale.

⁵ Consulter l'annexe 5 pour la définition des domaines d'intervention en matière de culture et de communications.

Figure 1 Le nombre d'annonces selon le type d'initiatives de partenariat, 2006-2007 à 2009-2010

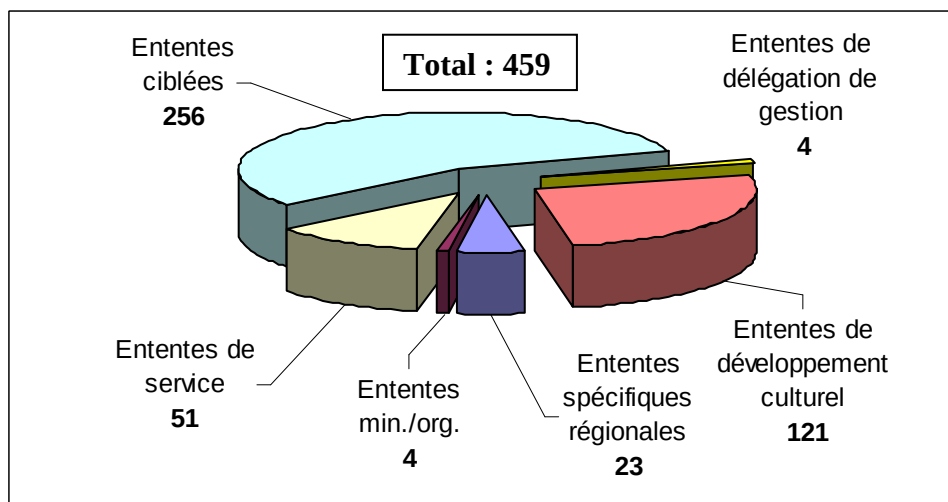
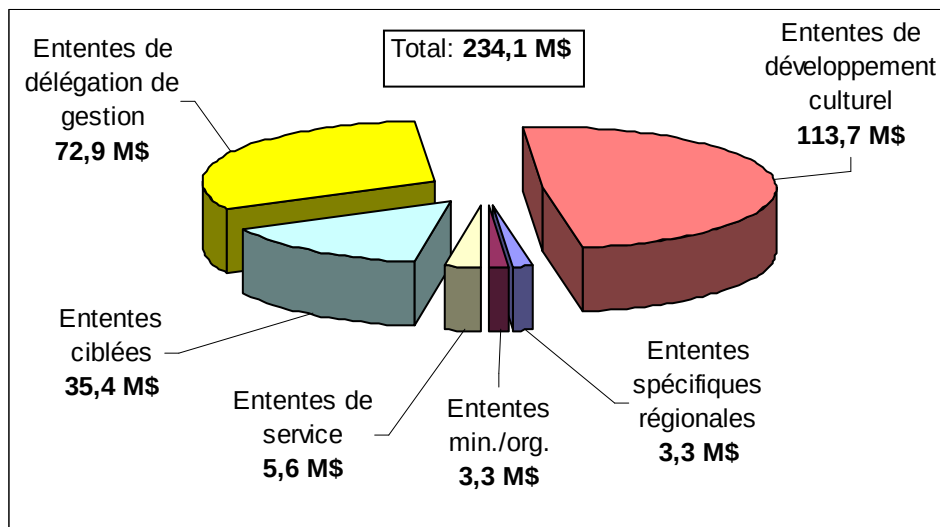


Figure 2 Les montants des annonces selon le type d'initiatives de partenariat, 2006-2007 à 2009-2010

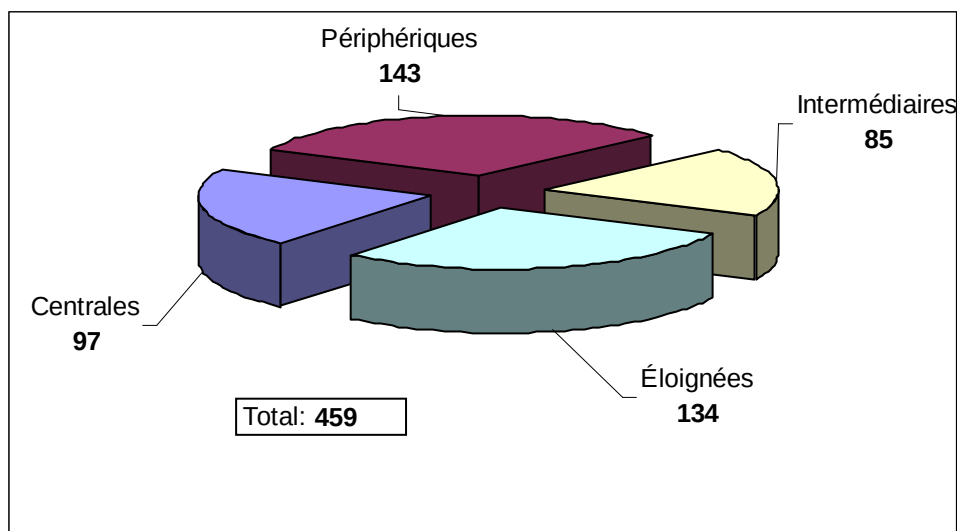


La presque totalité des ententes se réalisent sur le territoire du Québec, soit 453/459. Par ordre d'importance, les instances municipales ou régionales, d'autres organismes et des organismes de la jeune relève amateur représentent respectivement 66 %, 8 % et 7 % des clients-partenaires. Les clientèles visées par ces ententes sont d'abord la communauté francophone avec 65 % et les

communautés multiples pour 32 % de la population québécoise. Les clients-partenaires possèdent leur siège social dans 135 municipalités où habite 70 % de la population du Québec en 2006, soit 5 240 930 personnes.

C'est dans les régions périphériques⁶ et éloignées⁷ que l'on trouve le plus grand nombre d'annonces de subvention, soit 143 et 134.

Figure 3 Le nombre d'annonces selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2009-2010

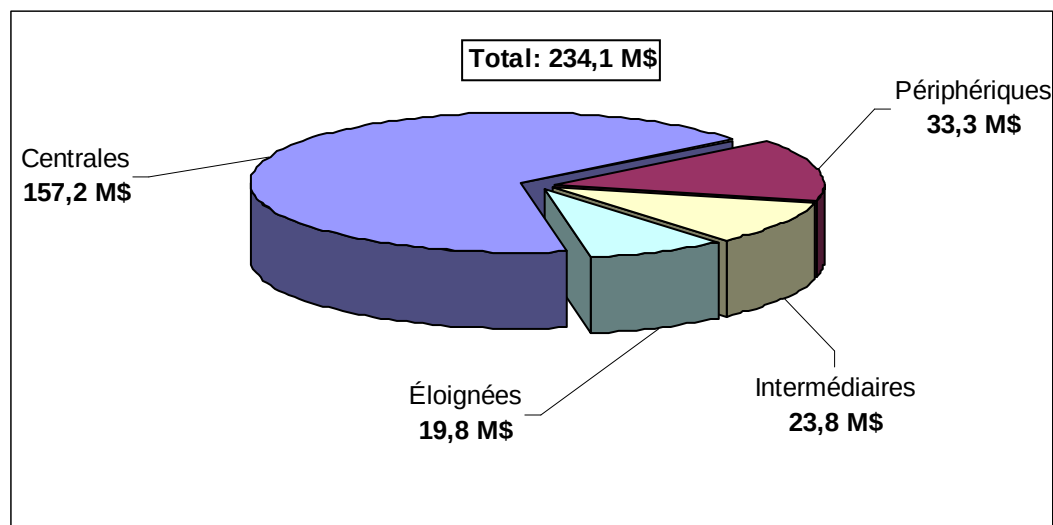


Les montants des annonces de subvention les plus importants sont attribués dans les régions centrales de la Capitale-Nationale (03) et de Montréal (06), soit 157,2 M\$. Cependant, il faut nuancer ces résultats en ce qui concerne la région de Montréal (06) puisque les 72,9 M\$ accordés pour les ententes de délégation de gestion au Conseil du patrimoine religieux du Québec sont répartis dans l'ensemble des régions administratives par la mesure d'aide financière à la restauration du patrimoine religieux. Par ailleurs, au cours de la période étudiée, les régions centrales ont connu deux sommets, soit Québec horizon culture en 2009 et Rendez-vous Montréal en 2007.

⁶ Les régions périphériques sont constituées des régions administratives de la Chaudière-Appalaches (12), de Laval (13), de Lanaudière (14), des Laurentides (15) et de la Montérégie (16).

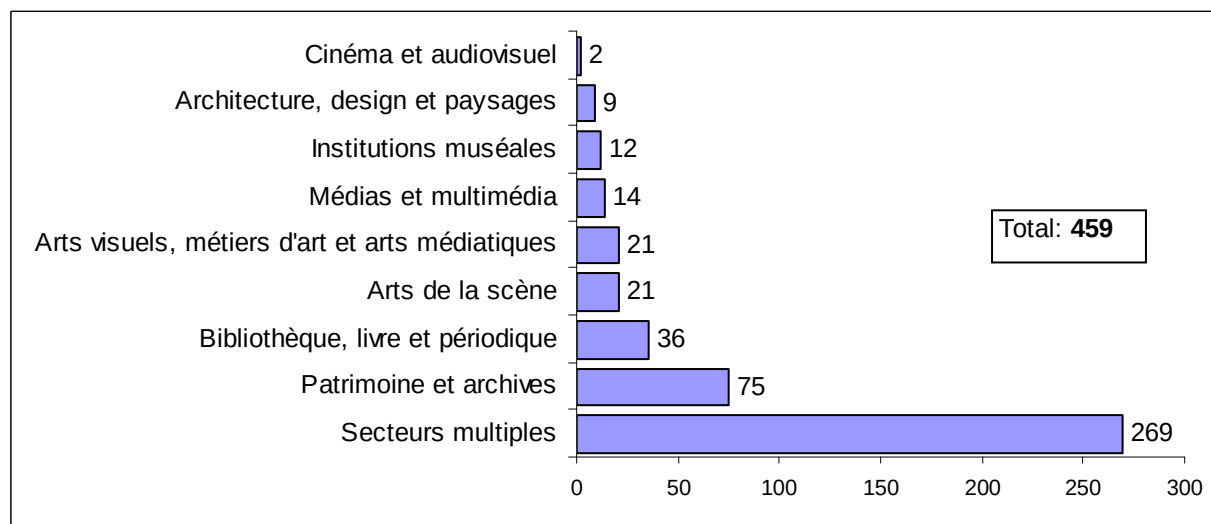
⁷ Les régions éloignées sont composées des régions administratives du Bas-Saint-Laurent (01), du Saguenay—Lac-Saint-Jean (02), de l'Abitibi-Témiscamingue (08), de la Côte-Nord (09), du Nord-du-Québec (10) et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11).

Figure 4 Les montants des annonces selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2009-2010



C'est dans le domaine des secteurs multiples que l'on trouve le plus grand nombre d'annonces de subvention accordées par le PAIP au cours de la période.

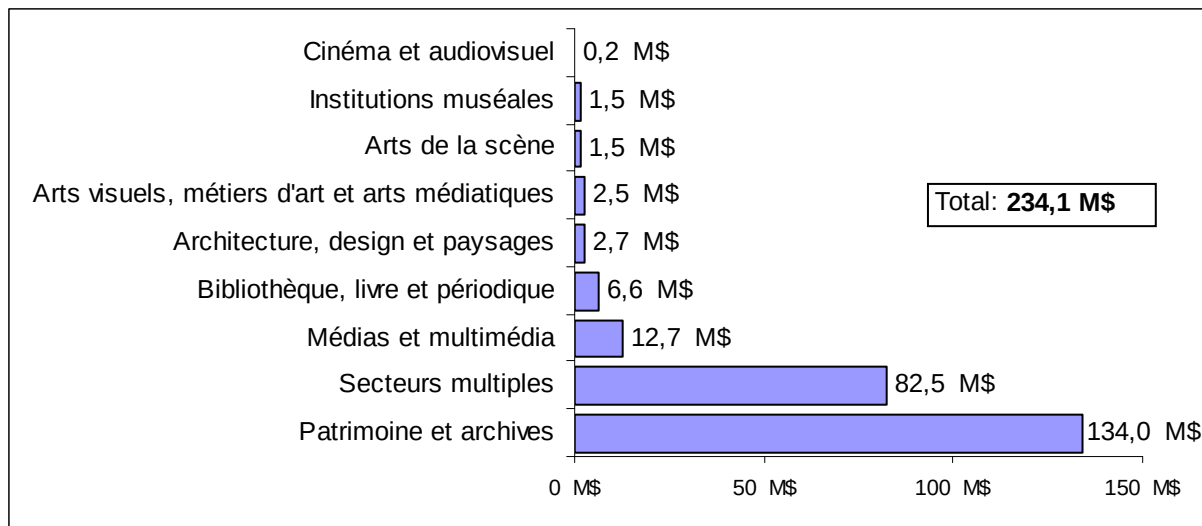
Figure 5 Le nombre d'annonces selon le domaine d'intervention, 2006-2007 à 2009-2010





Néanmoins, plus de la moitié (55,3 %) des montants accordés par le PAIP vont au domaine du patrimoine et archives, alors que 33,5 % de l'ensemble des montants accordés sont attribués à des secteurs multiples.

Figure 6 Les montants des annonces selon le domaine d'intervention, 2006-2007 à 2009-2010



La gestion des ententes de partenariat est assumée par dix unités centrales qui administrent 17 % des annonces de subvention, alors que 83 % des autres annonces sont effectuées par les treize directions régionales du MCCCCF.

2.2 Le portrait analysé du PAIP

Compte tenu du fait que le mandat d'évaluation a été limité aux trois types d'ententes du PAIP (ententes ciblées, ententes de service et ententes spécifiques régionales), le bilan évaluatif actuel présente les principaux constats sur les trois types d'ententes intervenues qui n'étaient plus actives au 31 mars 2010.

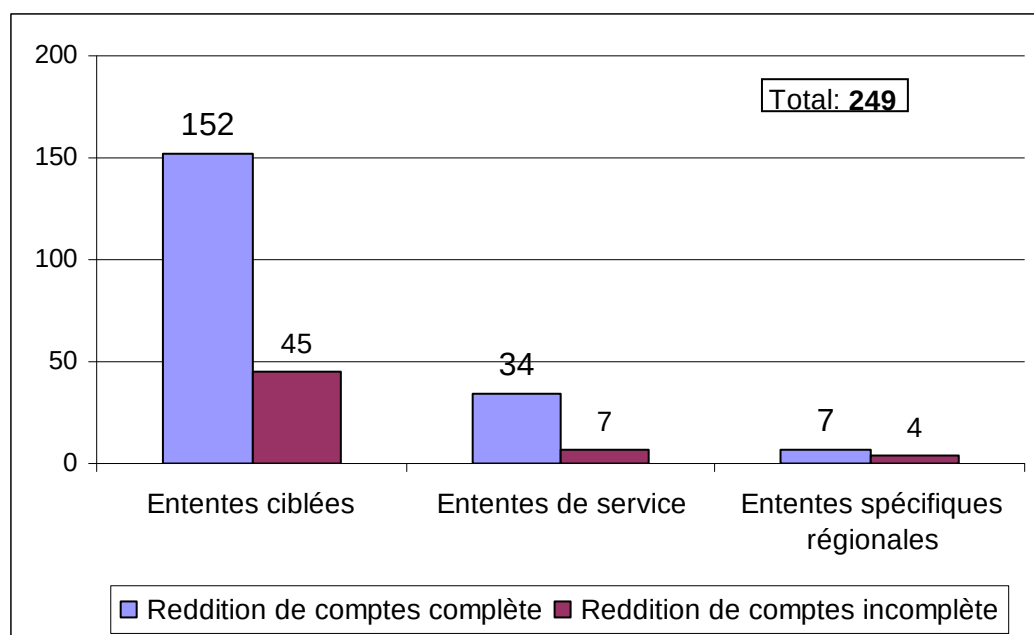
Ainsi, pour la période de 2006-2007 à 2009-2010, 249 ententes ont fait l'objet d'une analyse, soit 197 ententes ciblées, 41 ententes de service et 11 ententes spécifiques régionales. Des 249 ententes retenues, 56 ententes (22,5 %) n'ont pu l'être puisqu'elles ne comportaient pas une reddition de comptes complète. Par reddition de comptes complète, nous faisons référence aux exigences prévues dans la convention liant les parties : un rapport annuel d'activités et un rapport annuel financier



permettant à la ministre de faire un suivi adéquat de l’affectation de sa contribution financière dans les divers secteurs d’intervention. Seules les ententes des régions du Bas-Saint-Laurent (01) et du Nord-du-Québec (10) disposent d’une reddition de comptes complète.

Ainsi, le portrait analysé comprend 193 ententes, soit 152 ententes ciblées, 34 ententes de service et 7 ententes spécifiques régionales. (voir la figure 7). En ajoutant les ententes ministérielles et les ententes de délégation de gestion documentées aux annexes 2 et 3, le présent bilan évaluatif couvre 43,8 % du nombre d’ententes conclues (201/459) et 42,2 % des crédits investis dans le PAIP (98,7 M\$/234,1 M\$) au cours de la période étudiée.

Figure 7 Le nombre d’annonces analysées, 2006-2007 à 2009-2010

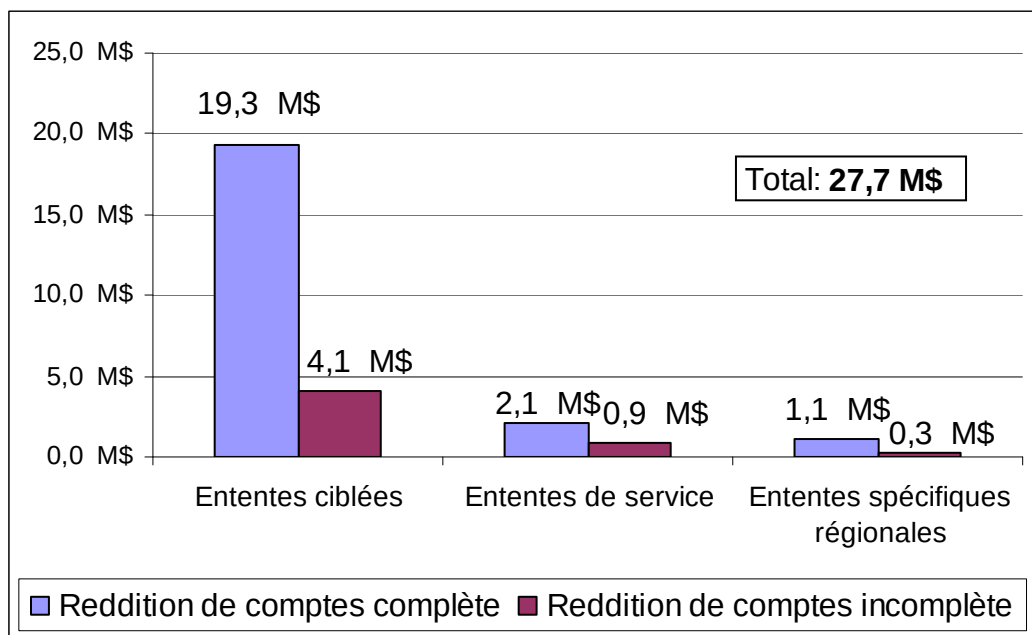


Au cours de la période de 2006-2007 à 2009-2010, les 193 ententes analysées totalisent 22,5 M\$, soit 19,3 M\$ alloués aux ententes ciblées, 2,1 M\$ dédiés aux ententes de service et 1,1 M\$ versés pour les ententes spécifiques régionales. Les 56 ententes non retenues puisqu’elles ne comportaient pas une reddition de comptes complète reçoivent 5,3 M\$ au cours de cette période, soit 4,1 M\$ pour les ententes ciblées, 0,9 M\$ pour les ententes de service et 0,3 M\$ pour les ententes spécifiques régionales (voir la figure 8).



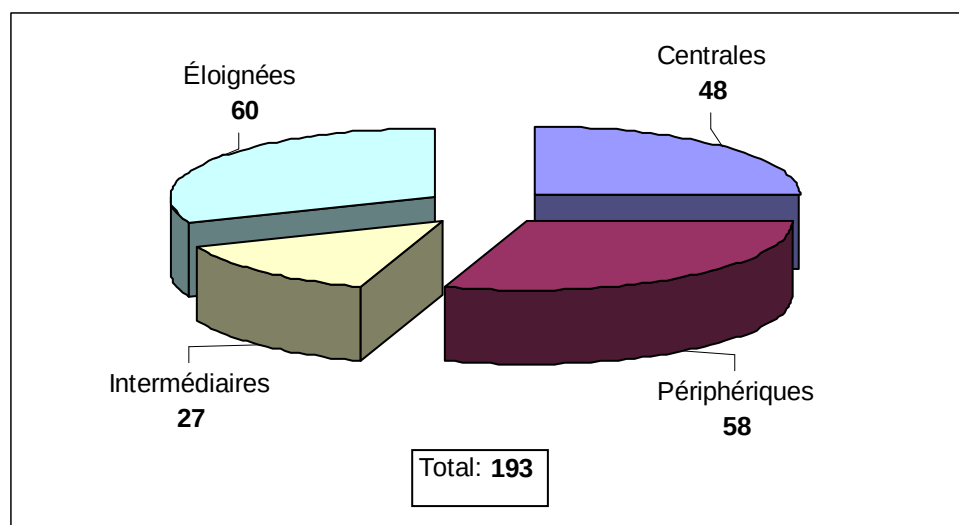
Parmi les dossiers des 56 ententes non retenues, d'abord, 19 d'entre eux ne comprennent aucun document de reddition de comptes, soit 33,9 % de l'ensemble ; ensuite, 35 dossiers ne possèdent pas de rapport annuel financier détaillé, soit 62,5 % ; enfin, 2 dossiers ne disposent pas d'un rapport annuel d'activités. Cependant, les ententes conclues dans les régions administratives de l'Estrie (05) et de la Chaudière-Appalaches (12) comportent des états financiers annuels de l'ensemble des activités des clients-partenaires.

Figure 8 Les montants des annonces analysées, 2006-2007 à 2009-2010



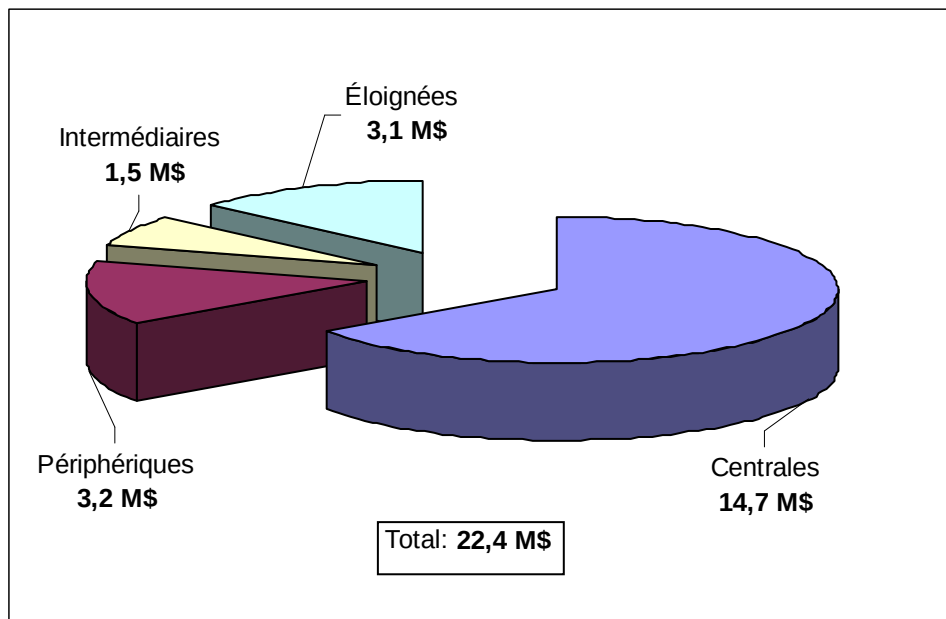
Les 193 ententes analysées se répartissent dans quatre type de régions administratives, soit 60 ententes en régions éloignées, 58 ententes en régions périphériques, 48 ententes en régions centrales et finalement 27 ententes en régions intermédiaires (voir la figure 9).

Figure 9 **Le nombre d’annonces analysées selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2009-2010**



Les 22,5 M\$ accordés se répartissent entre les quatre types de régions administratives, soit 14,7 M\$ pour les ententes des régions centrales, 3,2 M\$ pour les ententes des régions périphériques, 3,1 M\$ pour les ententes des régions éloignées et 1,5 M\$ pour les ententes des régions intermédiaires (voir la figure 10).

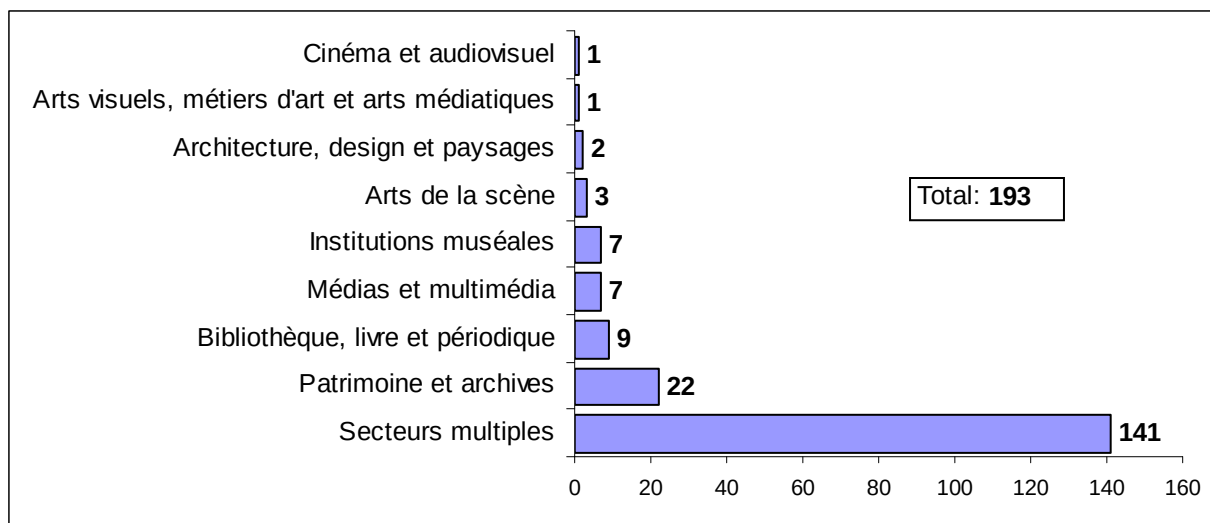
Figure 10 Les montants des annonces analysées selon le type de régions administratives, en M\$, 2006-2007 à 2009-2010



Au cours de la période de 2006-2007 à 2009-2010, les 193 ententes se répartissent dans neuf domaines d'intervention. Elles sont fortement concentrées dans le domaine des secteurs multiples avec 141 ententes, soit 73,0 %. Le domaine des secteurs multiples comprend les dépenses effectuées pour la réalisation de projets ou d'activités dans deux ou plusieurs domaines d'intervention. À titre d'exemple : un organisme conclut une entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine pour développer le patrimoine et les archives, les arts visuels et les arts de la scène sur le territoire de sa MRC. Les dépenses qui sont affectées à un volet culturel d'un événement sportif, touristique ou social font également parties du domaine des secteurs multiples (voir la figure 11 et l'annexe 5).

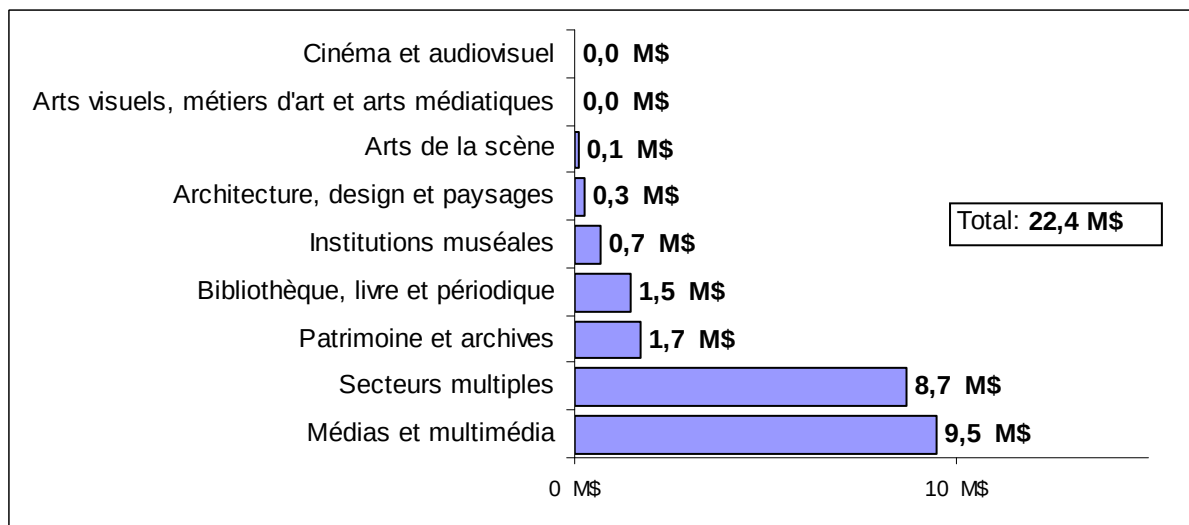


Figure 11 Le nombre d’annonces analysées selon le domaine d’intervention, 2006-2007 à 2009-2010



En ce qui a trait aux montants annoncés selon le domaine d’intervention, le domaine des médias et multimédia culmine avec 9,5 M\$ (les ententes avec TV5), suivi de près par le domaine des secteurs multiples avec 8,7 M\$ (les ententes VVAP ; voir la figure 12).

Figure 12 Les montants des annonces analysées selon le domaine d’intervention, en M\$, 2006-2007 à 2009-2010





2.3 Un bref historique du programme

Le tableau 2 nous informe des principales interventions effectuées par le MCCCCF et le gouvernement du Québec depuis la fin des années 1970 en matière d'ententes avec les milieux municipaux et régionaux⁸ dans le secteur de la culture et des communications.

Tableau 2 Les principales interventions ministérielles en matière d'ententes depuis la fin des années 1970

ANNÉE	LES INTERVENTIONS MINISTÉRIELLES
1979	La signature des premières « ententes » avec la Ville de Québec et la Ville de Montréal pour la mise en valeur et la restauration du patrimoine bâti de leurs arrondissements historiques respectifs.
1984	La ratification de la première entente avec la nation autochtone des Inuits par l'intermédiaire de l'Institut culturel Avataq. Cette entente s'inscrit dans le sens de la déclaration de reconnaissance des nations autochtones par le gouvernement du Québec. Elle est fondée sur le respect des spécificités culturelles et l'autonomie des nations autochtones.
1992	L'adoption de la <i>Politique culturelle du Québec, notre culture, notre avenir</i> , où le partenariat avec les municipalités sera priorisé pour assurer l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle tel que défini par l'axe 3.
1993	La création d'une table de concertation avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui a pour mandat de formuler un cadre conjoint des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications MCC.
1994	Le dépôt des grandes orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire : <i>Pour un aménagement concerté du territoire</i> du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
1995	L'adoption du cadre d'intervention convenu avec l'UMQ <i>Pour un partenariat durable</i> qui établit les modalités d'intervention entre le MCC et les municipalités. Le guide de rédaction d'une politique culturelle municipale est produit. La création du programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux dont la gestion sera confiée à la Fondation du patrimoine religieux du Québec FPRQ maintenant le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).
1997	L'adoption de la <i>Politique de soutien au développement local et régional</i> qui vise à rapprocher le plus possible l'action gouvernementale des citoyennes et des citoyens et à assurer le développement des communautés locales et régionales. Cette politique permettra la signature d'ententes-cadres et la conclusion d'ententes spécifiques. Le partenariat entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du SPORT (MELS) s'est renforcé à la suite de la signature du protocole d'entente culture-éducation ⁹ .

⁸ MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Historique, dates repères et contexte des ententes de partenariat*, Direction de la coordination des programmes, 26 septembre 2007, 2 pages.

⁹ MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Évaluation du programme La culture à l'école, rapport*, Québec, novembre 2007, p. 17.



ANNÉE	LES INTERVENTIONS MINISTÉRIELLES
1998	La mise en œuvre du projet de création d'emploi Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) en concertation avec Emploi-Québec, le Fonds de lutte à la pauvreté, l'Université Laval et le MCC. Il deviendra un programme du MCC lors du Sommet du Québec et de la jeunesse de 2001.
2000	La Loi sur les fusions modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale amène le MCC à réfléchir aux enjeux particuliers du développement culturel local et régional soulevés par la mise en place des nouvelles structures territoriales et les nouveaux champs de compétences des municipalités. Le MCC entreprend la première phase d'évaluation des ententes en analysant les forces et les faiblesses du cadre actuel établi avec l'UMQ dans la perspective de son actualisation.
2002	L'évaluation de certaines ententes (Phase 2) et du cadre des ententes de développement culturel avec les municipalités est réalisée par le MCC. Le rapport d'évaluation rapporte que les systèmes d'information de gestion et les mécanismes de suivi sont faibles et qu'ils doivent être renforcés.
2003	La création des 21 Conférences régionales des élus (CRE) sur le territoire québécois.
2004	Le programme La culture à l'école est créé par la fusion du programme Rencontres culture-éducation du MCCCCF (créé en 1999) et de la mesure de soutien à l'intégration de la dimension culturelle à l'école du MELS (créée en 2000) ¹⁰ .
2005	La reconfiguration des programmes du MCC fait passer leur nombre de 48 à 4 programmes génériques : Aide au fonctionnement, Aide aux projets, Aide aux initiatives de partenariat et Aide aux immobilisations.
2006	La gestion des programmes génériques est informatisée par le système di@pason qui instaure une prestation électronique des demandes d'aide financière auprès des clients-partenaires du MCC. La gestion axée sur les résultats est introduite lors du processus de modernisation de la prestation de service du MCC.
2007	La reconduction de la Politique nationale de la ruralité lancée par le MAMR.
2008	Le début des négociations avec l'UMQ et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur l'actualisation du cadre de référence des ententes de développement culturel comme prévu au Plan stratégique 2008-2011 du MCCCCF.
2009	Le MCCCCF conçoit les nouveaux outils de gestion des ententes de développement culturel afin de simplifier et d'informatiser les données contenues dans les annexes A et B.
2010	La poursuite des négociations sur le nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel avec l'UMQ et la FQM pour assurer une gestion axée sur les résultats.
2011	L'adoption du nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel avec l'UMQ et la FQM. Le début des travaux d'évaluation sur trois types d'ententes du PAIP : les ententes ciblées, les ententes de service et les ententes spécifiques régionales qui n'ont jamais fait l'objet d'une analyse par le MCCCCF. Les résultats des ententes ministérielles avec le MELS et des ententes de délégation de gestion avec le CPRQ sont également compilés lors du bilan évaluatif.

¹⁰ MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Évaluation du programme La culture à l'école, rapport*, Québec, novembre 2007, p. 17.



2.4 Le modèle logique du programme générique (PAIP)

Un modèle logique est un graphique ou un tableau-synthèse représentant l'enchaînement des résultats ou la façon dont les activités d'une politique, d'un programme ou d'un projet devraient mener aux résultats finals.

Le modèle logique détermine les liens de cause à effet entre les activités d'une politique, d'un programme ou d'un projet et l'atteinte des résultats. Essentiellement, le modèle logique illustre le lien entre les activités ou le travail prévus et les résultats visés. Un modèle logique est utilisé aux fins de planification, de gestion de programme, d'évaluation et de communication¹¹. Le contenu du modèle logique réfère aux textes disponibles dans le site Web du MCCCCF¹². Ils sont conformes à la norme adoptée par le Secrétariat du Conseil du trésor en juin 2007.

Tableau 3 Le modèle logique du programme générique (PAIP)

LES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	LA DESCRIPTION DU PROGRAMME GÉNÉRIQUE (PAIP)
La finalité	Renforcer la convergence et la complémentarité des actions du MCCCCF et de ses partenaires pour soutenir le développement de la culture et des communications sur le territoire québécois.
Les trois objectifs généraux	Permettre à des partenaires gouvernementaux, municipaux, régionaux, autochtones, institutionnels, privés ou communautaires de convenir d'objectifs et de projets communs visant le développement de la culture et des communications. Amener ces partenaires à mettre en commun des ressources financières, humaines ou matérielles. Contribuer à assurer la place de la culture et des communications dans la mise en œuvre des planifications stratégiques ou des politiques s'appliquant à un territoire donné.
Les indicateurs	Les indicateurs du programme n'ont pas été définis.
Les six types d'initiatives de partenariat	Les ententes ciblées. Les ententes de développement culturel. Les ententes de service. Les ententes spécifiques régionales. Les ententes de délégation de gestion. Les ententes avec un ministère ou un organisme gouvernemental.

¹¹ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Qu'est-ce qu'un modèle logique?*, Secrétariat du Conseil du trésor, [En ligne] [http://www.tbssct.gc.ca/eval/tools_outils/RBM_GAR_cour/Bas/module_02/module_0201_f.asp] (Consulté le 5 octobre 2009).

¹² MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Aide aux initiatives de partenariat*, [En ligne] [http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1367&no_cache=1] (Consulté le 19 janvier 2011).



LES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	LA DESCRIPTION DU PROGRAMME GÉNÉRIQUE (PAIP)
Les six principes directeurs	Prendre en compte les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications. Conférer à l'action du MCCCCF une valeur ajoutée que ses autres programmes d'aide financière ne pourraient lui apporter. Ne pas avoir pour objet le simple cumul des contributions auxquelles le partenaire pourrait avoir accès par le truchement des autres programmes d'aide financière du MCCCCF. Les bénéficiaires d'une aide au fonctionnement doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité du programme Aide au fonctionnement. Les bénéficiaires d'une aide aux immobilisations doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité du programme Aide aux immobilisations. Les partenaires s'engagent à produire une reddition de comptes qui permet au MCCCCF de faire un suivi de l'affectation de sa contribution financière dans les divers secteurs d'intervention.
Les intrants	234 063 076 \$ de 2006-2007 à 2009-2010 (crédits réguliers et service de la dette). 92 personnes professionnelles à temps partiel et un poste professionnel à temps plein à la coordination de la majeure partie du programme, soit les ententes avec les milieux municipaux et régionaux. 10 unités administratives centrales et 13 unités régionales gestionnaires des ententes. 244 partenaires au cours de la période.
Les douze activités de production	Recevoir la résolution et la lettre de demande de chacun des partenaires. Demander l'autorisation ministérielle de négocier avec le partenaire¹³. Amorcer la négociation du contenu du projet d'entente et définir le plan d'action (annexe A). Consigner le contenu résumé du projet d'entente dans le formulaire de demande. Analyser et évaluer la demande. Calculer et recommander le montant de la subvention. Vérifier les disponibilités budgétaires du MCCCCF. Démarrer le cycle d'approbation. Gérer les approbations. Prendre en charge les documents. Générer et transmettre la lettre d'annonce ou de refus et la convention. Fournir les informations régionales pour la mise à jour du Plan triennal des ententes (PTE) qui comprend essentiellement les ententes conclues avec les milieux municipaux et régionaux.
Les extrants	460 annonces d'initiatives de partenariat.

¹³ L'acceptation du Plan triennal des ententes (PTE) par les autorités ministérielles remplace cette étape pour les ententes avec les milieux municipaux et régionaux depuis l'exercice financier 2011-2012.



LES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	LA DESCRIPTION DU PROGRAMME GÉNÉRIQUE (PAIP)
	Ententes ciblées (56 %). Ententes de développement culturel (26 %). Ententes de service (11 %). Ententes spécifiques régionales (5 %). Ententes de délégation de gestion (1 %). Ententes avec un ministère/organisme (1 %). Des activités directement liées à la culture et aux communications. Des projets de nature économique ou sociale auxquels la culture et les communications apportent une valeur ajoutée.
Les effets prévus	L'amélioration de la concertation entre le MCCCCF et ses partenaires en matière de culture et de communications. La prise en compte des orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications par les partenaires. La prise en compte des besoins des citoyennes et citoyens et de ceux des collectivités. L'attribution d'une valeur ajoutée de l'action du MCCCCF. Le respect des conditions d'admissibilité des programmes Aide au fonctionnement et Aide aux immobilisations. La production d'une reddition de comptes de la part des partenaires qui permet au MCCCCF de faire le suivi de sa contribution financière selon les secteurs d'intervention. En règle générale, la participation financière maximale de 50 % du MCCCCF. La visibilité des partenaires des ententes conclues.



2.5 La gestion du programme générique

La gestion du programme amène le MCCCCF et ses partenaires à déposer une proposition visant à établir la base de négociation de leur entente. Ils y énoncent leurs objectifs et indiquent quelles ressources financières, matérielles ou humaines ils comptent engager au cours de la période envisagée.

L'entente négociée par l'ensemble des partenaires se concrétise dans une convention qui, outre les modalités juridiques habituelles, doit comprendre :

- un énoncé des orientations et des objectifs poursuivis;
- le menu annuel ou pluriannuel et la description des ressources affectées à sa réalisation;
- le plan de communication et le plan de visibilité des partenaires ainsi que les modalités retenues pour la reddition de comptes;
- tout autre document de nature administrative ou juridique permettant une meilleure compréhension de l'entente.

Une entente peut être conclue à tout moment au cours d'un exercice financier. Elle peut avoir une durée de un à trois ans. De manière générale, la participation financière du MCCCCF a une durée maximale de trois années même dans les cas d'une entente dont la mise en œuvre est prévue pour une période de cinq ans.

En ce qui concerne l'évaluation et le contrôle de l'entente conclue, les partenaires doivent spécifier dans la convention les éléments suivants :

- celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'entente;
- l'étendue de ses responsabilités à cet égard;
- les mécanismes de suivi et d'évaluation qui seront utilisés;
- les clauses de reddition de comptes qui s'appliqueront;
- les indicateurs de performance qui serviront à mesurer l'atteinte de chacun des objectifs visés¹⁴.

¹⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Aide aux initiatives de partenariat*, Québec, février 2006, p. 3.



Certaines ententes peuvent avoir plusieurs objets ou viser plusieurs bénéficiaires autres que leurs cosignataires. La reddition de comptes doit alors être faite au moyen d'un outil de collecte d'informations compatible avec le système de gestion ministériel. Cette mesure permet au MCCCCF d'assurer un suivi adéquat de l'affectation de sa contribution financière dans les divers secteurs d'intervention.

Une entente peut être renouvelée si tous les partenaires, à la suite d'une évaluation qu'ils ont approuvée, la jugent satisfaisante. Les parties désireuses de poursuivre leur partenariat devront cependant procéder à une nouvelle négociation.

Les partenaires doivent préciser dans la convention les modalités relatives à leur participation (financière ou autre). Ils doivent également y indiquer par quels moyens ils comptent atteindre les objectifs convenus et réaliser les activités retenues.

La participation financière du MCCCCF ne peut dépasser, en règle générale, 50 % du total des sommes consenties à l'entente par l'ensemble des partenaires. Sa contribution peut cependant varier selon les objectifs poursuivis, les ressources des partenaires et le contexte socioéconomique, ou dans des circonstances exceptionnelles.

La contribution financière du MCCCCF à une entente peut prendre la forme soit de crédits réguliers, soit de financement en service de la dette, selon la nature des objets ou des projets qui y sont définis. Une contribution du MCCCCF qui est de 100 000 \$ et plus et qui concerne un projet d'immobilisation ou un projet d'achat de livres, d'équipement ou de mobilier non intégré est généralement versée en service de la dette, mais peut aussi être versée en crédits réguliers dans certaines circonstances¹⁵.

¹⁵ Les ententes financées par le service de la dette ne sont pas abordées par ce bilan évaluatif puisqu'elles ont été évaluées lors de la réalisation du Bilan évaluatif du programme Aide aux immobilisations effectuée en 2010 par la Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes.



2.6 Le modèle logique spécifique des ententes ciblées

Une entente ciblée vise à soutenir la réalisation, par un partenaire, d'activités s'inscrivant dans un secteur d'intervention du MCCCCF. De plus, ce type d'entente comprend des mesures d'aide financière définies, dont la principale est la mesure intitulée Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP). Un modèle logique des ententes ciblées est présenté au tableau suivant. Il a été établi à partir des informations disponibles en 2006-2007.

Tableau 4 Le modèle logique spécifique des ententes ciblées

Les éléments	La description de ce type d'ententes
Les ententes ciblées	Des ententes ciblées peuvent être conclues en dehors des mesures d'aide financière déjà définies par ce type d'ententes. À titre d'exemples, les ententes en tourisme culturel et les ententes avec les pays de la Francophonie pour TV5.
Les mesures d'aide financière des ententes ciblées	Les quatre mesures : Entente de développement des communications avec des instances autochtones. Entente de développement du tourisme culturel. Villes et villages d'art et de patrimoine. Mise à niveau technologique des bibliothèques publiques du Québec.
Les objectifs des ententes ciblées	Les objectifs des ententes ciblées sont définis d'un commun accord entre les parties signataires de ce type d'ententes.
Les objectifs des diverses mesures d'aide financière des ententes ciblées	Exemple : Les communications avec les instances autochtones : Maintenir la production et la diffusion d'une programmation des radios locales en langue autochtone ou dans une langue comprise par leur communauté et qui reflète les besoins, de même que les préférences de cette dernière. Maintenir la réalisation, par les instances autochtones, de projets de développement des radios locales, qui visent notamment la formation du personnel, le partage de contenu et d'expertise, et l'achat d'équipements. Exemple : Villes et villages d'art et de patrimoine : Soutenir les initiatives des milieux locaux et régionaux visant à structurer le développement culturel sur leur territoire. Exemple : Mise à niveau technologique des bibliothèques publiques du Québec : Permettre la mise à niveau technologique des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB). Permettre aux bibliothèques publiques d'offrir à leurs citoyennes et citoyens des services en ligne permettant la consultation dynamique de leurs ressources documentaires. Développer la concertation régionale ou interrégionale entre les partenaires en les



	amenant à mettre en commun leur expertise et leurs ressources dans le cadre de projets coopératifs.
Les intrants	35 372 099 \$ de 2006-2007 à 2009-2010 (Crédits réguliers et service de la dette) ; 72 personnes professionnels à temps partiel et un poste professionnel à temps plein à la coordination du programme. 7 unités administratives centrales et 13 unités régionales gestionnaires. 175 partenaires au cours de la période.
Les extrants	257 annonces d'ententes ciblées. 257 conventions. Des activités dans des secteurs d'intervention.
Les effets prévus	Exemple : Les communications avec les instances autochtones : Le maintien de la production et de la diffusion d'une programmation des radios locales en langue autochtone ou dans une langue comprise par leur communauté et qui reflète les besoins, de même que les préférences de cette dernière. Le maintien de la réalisation, par les instances autochtones, de projets de développement des radios locales, qui visent notamment la formation du personnel, le partage de contenu et d'expertise, et l'achat d'équipements. Exemple : Villes et villages d'art et de patrimoine : La structuration du développement culturel sur les territoires locaux et régionaux. Exemple : Mise à niveau technologique des bibliothèques publiques du Québec : La mise à niveau technologique des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB). Une offre de services en ligne permettant la consultation dynamique de leurs ressources documentaires par les bibliothèques publiques. Le développement de la concertation régionale ou interrégionale entre les partenaires en les amenant à mettre en commun leur expertise et leurs ressources dans le cadre de projets coopératifs.

2.7 Le modèle logique spécifique des ententes de service

Une entente de service vise la réalisation, par un partenaire, d'activités permettant au Ministère ou à ses partenaires d'atteindre leurs objectifs dans l'un ou l'autre des secteurs d'intervention de la culture et des communications. Un modèle logique des ententes de service est présenté au tableau suivant. Il a été établi à partir des informations disponibles en 2006-2007.

**Tableau 5 Le modèle logique spécifique des ententes de service**

Les éléments	La description de ce type d'ententes
Les ententes de service	Des ententes de service peuvent être conclues en dehors de la mesure d'aide financière Les rendez-vous culturels pour la jeune relève amateur par ce type d'ententes.
Les mesures d'entente de service	Exemple : Les rendez-vous culturels pour la jeune relève amateur : Le MCCCCF soutient le développement, aux niveaux régional, national, canadien et international, des rendez-vous culturels qui servent de tremplin aux jeunes adeptes du loisir culturel et favorisent l'éclosion de jeunes talents dans diverses disciplines artistiques (12 à 30 ans). Le MCCCCF a confié à des organismes régionaux ou aux unités régionales de loisir et de sport (URLS), par entente de service, la charge du volet régional de l'aide financière qu'il destine aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur.
Les deux objectifs spécifiques de la mesure Les rendez-vous culturels pour la jeune relève amateur	Maintenir la participation des jeunes de la relève à des manifestations culturelles en région. Maintenir le nombre de jeunes de la relève qui reçoivent de la formation et de l'encadrement dans le cadre de manifestations culturelles de la jeune relève en région.
Les intrants	5 556 391\$ de 2006-2007 à 2009-2010 (Crédits réguliers et service de la dette). 26 personnes professionnelles à temps partiel et un poste professionnel à temps plein à la coordination de la majeure partie du programme, soit les ententes avec les milieux municipaux et régionaux. 5 unités administratives centrales et 12 unités régionales gestionnaires. 27 partenaires dont 15 URLS au cours de la période.
Les extrants	51 annonces d'ententes de service. 51 conventions. Les rendez-vous culturels pour la jeune relève amateur. Des livres adaptés aux fins de diffusion par BAnQ. Des études ou recherches en culture et communications.
Les effets prévus	La mise en valeur du potentiel expressif des jeunes (12 à 30 ans). La mise en valeur de leurs prestations publiques (12 à 30 ans). Le maintien de la participation des jeunes de la relève aux manifestations culturelles en région. Le maintien du nombre de jeunes de la relève qui sont formés et encadrés lors des manifestations culturelles de la jeune relève en région. La production de livres adaptés aux fins de diffusion par BAnQ. La réalisation d'études et de recherches en culture et communications.



2.8 Le modèle logique des ententes spécifiques régionales

Une entente spécifique régionale est une convention qui associe une Conférence régionale des élus (CRE), le MAMROT et le MCCCCF pour la mise en œuvre de mesures, d'interventions ou d'activités jugées prioritaires par les CRE¹⁶. Elle permet d'adapter l'intervention gouvernementale aux priorités de la région signataire en matière de développement culturel des collectivités. Un modèle logique des ententes spécifiques régionales est présenté au tableau suivant. Il a été établi à partir des informations disponibles en 2006-2007.

Tableau 6 Le modèle logique des ententes spécifiques régionales

Les éléments	La description de ce type d'ententes
Les quatre finalités	Contre l'exclusion culturelle, qu'elle soit régionale, sectorielle, économique ou sociale. Augmenter l'intérêt des citoyens et des citoyennes pour la culture et les communications. Les encourager à participer en plus grand nombre aux diverses manifestations. Favoriser, par la concertation régionale et locale en matière de culture et de communications, l'innovation et la créativité, l'ouverture sur le monde et ses transformations, et les actions rassembleuses.
Le principe directeur	Prendre en compte les politiques, stratégies et orientations gouvernementales et, le cas échéant, les règles de gestion des fonds publics.
Les intrants	3 263 800 \$ de 2006-2007 à 2009-2010 (crédits réguliers et service de la dette). 18 personnes professionnelles à temps partiel et un poste professionnel à temps plein à la coordination de la majeure partie du programme, soit les ententes avec les milieux municipaux et régionaux. 13 unités régionales gestionnaires des ententes. 16 partenaires : 13 Conférences régionales des élus, 2 Associations touristiques régionales et un organisme du patrimoine au cours de la période.
Les activités de production	Les directions régionales du MAMROT sont informées de tout projet d'entente spécifique touchant leur territoire. Les directions régionales du MCCCCF produisent un avis d'opportunité de conclure une entente dès le début du processus de négociation ¹⁷ . Les directions régionales du MAMROT transmettent à la Direction de la coordination des programmes le projet d'entente pour commentaires. Les directions régionales du MCCCCF fournissent une lettre de leurs sous-ministres attestant que le MCCCCF est favorable au projet d'entente.

¹⁶ Les CRE peuvent également conclure des ententes administratives avec le MCCCCF. De manière générale, elles sont traitées selon les dispositions des ententes ciblées qui sont l'un des six types d'ententes possibles du PAIP.

¹⁷ L'acceptation du Plan triennal des ententes (PTE) par les autorités ministérielles remplace cette étape pour les ententes avec les milieux municipaux et régionaux depuis l'exercice financier 2011-2012.



	Les directions régionales du MAMROT acheminent à la ministre du MCCCCF le projet d'entente accompagné d'une lettre d'approbation de la part de la Direction des affaires juridiques du MCCCCF. Le MAMROT est chargé du processus de signature simultanée des ministres concernés par le projet d'entente spécifique. Les directions régionales du MAMROT s'occupent de la signature des partenaires de l'entente après avoir obtenu la signature des ministres concernés. Les directions régionales du MAMROT mettent à jour l'information dans l'application de suivi des ententes spécifiques.
Les extraits	23 annonces d'ententes spécifiques régionales. 23 conventions.
Les effets prévus	L'inclusion culturelle régionale, sectorielle, économique et sociale. L'augmentation de l'intérêt de la population pour la culture et les communications. L'augmentation de la participation de la population aux diverses manifestations. L'innovation et la créativité, l'ouverture sur le monde et ses transformations, et les actions rassembleuses sont favorisées aux niveaux local et régional.

2.9 En résumé

Le PAIP est l'un des quatre programmes génériques du MCCCCF créés lors de la restructuration des programmes pour l'implantation du système di@pason en 2006-2007. Le PAIP regroupe depuis tous les types d'ententes possibles entre le MCCCCF et ses partenaires du secteur de la culture et des communications. Ces types d'ententes comprennent des programmes d'aide existants (VVAP, Jeune relève amateur, La culture à l'école) ou de nouvelles mesures d'aide financière, telles que des projets-pilote (CREM) et des mesures ponctuelles (Mise à niveau technologique des bibliothèques publiques du Québec).

À l'exception du manque d'indicateurs, le PAIP énonce des libellés pour les principaux concepts de la gestion axée sur les résultats (finalité, objectifs, indicateurs, résultats, etc.). Il comprend également des principes directeurs. S'il énonce des objectifs généraux, le PAIP ne définit pas d'objectifs spécifiques ni d'indicateurs pour les types d'ententes qui peuvent être conclues grâce à ce programme générique. Les objectifs généraux du PAIP ne comportent pas de cibles et leur formulation relève davantage du concept de finalité.



3 LES RÉSULTATS DIRECTS DU PROGRAMME

Cette section aborde les résultats directs du PAIP. Un résultat est une réalisation constatée à la fin d'une période précise et comparée à un objectif énoncé au début de cette période. Il existe plusieurs types de résultats (directs, indirects, intermédiaires ou ultimes, visés et non prévus, etc.). Compte-tenu des données de gestion disponibles, nous avons choisi de présenter les résultats directs, soit les biens et services produits grâce aux trois types ententes conclues entre le MCCCCF et ses partenaires.

La compilation des données issues des 193 demandes d'aide financière (DAF) accordées à 153 organismes révèle que 1 113 objectifs ont été énoncés pour la réalisation de 633 projets et 585 activités ayant produit 37 190 résultats directs pour les ententes ciblées, les ententes de service et les ententes spécifiques régionales. Par projet, nous entendons toute réalisation unique, limitée dans le temps et comportant un ensemble de tâches cohérentes, utilisant des ressources humaines, matérielles et financières en vue de créer un produit ou un service particulier et d'atteindre les objectifs prévus au mandat, tout en respectant des contraintes particulières¹⁸. À titre d'exemples, citons l'élaboration d'une stratégie en matière de tourisme culturel, d'un programme d'aide à la restauration dans un arrondissement naturel ou d'une programmation de formations continues à l'intention des artistes et des organismes professionnels. Les activités renvoient aux travaux réalisés par une organisation, en vue de produire des biens et des services culturels et de communications afin d'atteindre ses objectifs. À titre d'exemples, mentionnons l'attribution d'une bourse de doctorat ou de post doctorat pour des étudiantes et étudiants en archéologie, la tenue d'un colloque sur le financement privé en culture et la tenue d'ateliers dirigés touchant divers domaines de la culture offerts aux jeunes (voir le tableau 7).

Tableau 7 Le nombre et le pourcentage des données énoncées pour l'ensemble des ententes ciblées, des ententes de service et des ententes spécifiques régionales, 2006-2007 à 2009-2010

Demande d'aide financière (DAF)	Organismes	Objectifs	Projets	Activités	Résultats
193	153	1 113	633	585	37 190
		69,3 %	64,1 %	37,3 %	94,1 %

¹⁸ MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Programme Aide aux initiatives de partenariat, Lexique*, Québec, juin 2010, p. 32.



Ces données n'ont pas la prétention d'être exhaustives puisque des 153 organismes qui ont conclu des ententes, 69,3 % ont déclaré des objectifs, 64,1 % décrivent les projets qu'ils entendent poursuivre, 37,3 % proposent des activités à réaliser et 94,1 % mentionnent des résultats issus de leur entente avec le MCCCCF (voir le tableau 7).

Le fait de ne pas pouvoir compter sur des données exhaustives constitue une limite de ce bilan de programme. Cela s'explique par l'absence d'un outil de gestion uniforme permettant de collecter les données nécessaires de tous les types d'ententes conclues. En effet, les unités administratives qui gèrent le PAIP utilisent des outils de gestion déjà mis au point pour des programmes existants qui ont été fusionnés en 2006-2007 ou des outils de gestion conçus pour d'autres programmes génériques, tels que l'annexe A du programme Aide au fonctionnement ou la fiche synthèse du programme Aide aux projets – Accueil – Appel.

À l'égard des exigences de la gestion axée sur les résultats, les rapports de reddition de comptes les plus complets produits par les partenaires sont ceux issus des ententes conclues avec les Conseils régionaux de la culture en matière de formation continue. Ces rapports comprennent des données sur le bien-fondé du programme, l'efficacité, l'efficience et les impacts des formations offertes aux artistes et aux organisations du secteur de la culture.

3.1 Les résultats directs des ententes ciblées

Les 122 organismes ayant conclu une entente ciblée déclarent 1 023 objectifs pour la réalisation de 426 projets et 501 activités ayant produit 35 728 résultats directs, soit 96,1 % de l'ensemble des 37 190 résultats mentionnés pour les trois types d'ententes analysées (voir le tableau 8). Le domaine des médias avec TV5 et le programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) avec ses 78 partenaires représentent les trois-quarts des résultats avec respectivement 25 216 (70,6 %) et 8 726 résultats (24,4 %).

Parmi les 122 organismes ayant conclu une entente ciblée, 73,8 % déclarent des objectifs, 64,8 % décrivent les projets qu'ils entendent poursuivre, 36,9 % proposent des activités à réaliser et 95,1 % des organismes mentionnent des résultats issus de leur entente ciblée avec le MCCCCF. À l'exception du programme VVAP, de la stratégie sur la formation continue et du domaine des secteurs multiples,



tous les organismes engagés dans les autres domaines d'intervention et les mesures inclus dans les ententes ciblées déclarent des résultats.

Tableau 8 Le nombre et le pourcentage des données énoncées par les organismes pour les ententes ciblées selon le domaine d'intervention, 2006-2007 à 2009-2010

Domaines	Organismes	Objectifs	Projets	Activités	Résultats
	n	n (%)	n (%)	n (%)	n (%)
Cinéma	1	1 (100)	1 (100,0)	0 (0)	1 (100,0)
Architecture, design et paysages	1	10 (100)	1 (100,0)	7 (100,0)	1 (100,0)
Institutions muséales	2	2 (50)	1 (50,0)	10 (50,0)	65 (100,0)
CREM	3	20 (66,7)	1 (33,3)	5 (33,3)	72 (100,0)
Bibliothèque, livre et périodique	1	6 9100,0)	1 (100,0)	7 (100,0)	73 (100,0)
Mise à niveau technologique	4	0 (100,0)	4 (100,0)	73 (50,0)	73 (100,0)
Arts de la scène	1	11 (100,0)	6 (100,0)	109 (100,0)	109 (100,0)
Secteurs multiples	8	13 (62,5)	5 (62,5)	7 (62,4)	160 (87,5)
Patrimoine et archives	10	25 (90,0)	14 (40,0)	11 (50,0)	390 (100,0)
Formation continue	11	47 (63,6)	7 (54,5)	8 (18,2)	785 (90,9)
VVAP	78	862 (71,8)	377 (66,7)	269 (30,8)	8 726 (94,9)
Médias et multimédia	2	26 (100,0)	8 (100,0)	2 (50,0)	25 216 (100,0)
TOTAL	122	1 023 (73,8)	426 (64,8)	501 (36,9)	35 728 (95,1)

3.2 Les résultats directs des ententes de service

Les 24 organismes ayant conclu une entente de service déclarent 36 objectifs pour la réalisation de 172 projets et 84 activités ayant produit 1 399 résultats directs, soit 3,8 % de l'ensemble des 37 190



résultats mentionnés pour les trois types d'ententes analysées (voir le tableau 9). Les ententes de partenariat entre le MCCCCF et 15 organismes régionaux porteurs des rendez-vous culturels de la jeune relève amateur totalisent 1 148 résultats, soit 82,1 % des 1 399 résultats énoncés.

Parmi les 24 organismes ayant conclu une entente de service, 41,7 % déclarent des objectifs, 54,2 % décrivent les projets qu'ils entendent poursuivre, 25,0 % proposent des activités à réaliser et 87,5 % mentionnent des résultats issus de leur entente de service avec le MCCCCF (voir le tableau 9). Les organismes ayant conclu des ententes de service avec le MCCCCF pour la réalisation des rendez-vous culturels de la jeune relève amateur enregistrent le plus faible taux de résultats énoncés (44,4 %) par rapport à l'ensemble des 37 190 résultats déclarés.

Tableau 9 Le nombre et le pourcentage des données énoncées pour les ententes de service selon le domaine d'intervention, 2006-2007

Domaines	Organismes	Objectifs	Projets	Activités	Résultats
Jeune relève amateur	15	24	169	60	1 148
%		20,0	66,7	13,3	44,4
Autre	9	12	3	24	251
%		77,8	33,3	44,4	88,9
TOTAL	24	36	172	84	1 399
%		41,7	54,2	25,0	87,5



3.3 Les résultats directs des ententes spécifiques régionales

Les sept Conférences régionales des élus (CRE) ayant conclu une entente spécifique régionale déclarent 54 objectifs pour la réalisation de 35 projets ayant produit 63 résultats directs, soit 0,2 % de l'ensemble des 37 190 résultats mentionnés pour les trois types d'ententes analysées.

Parmi les sept CRE ayant conclu une entente spécifique régionale, 85,7 % déclarent des objectifs et décrivent les projets qu'elles entendent poursuivre, alors que 100,0 % mentionnent des résultats issus de leur entente spécifique régionale avec le MCCCCF (voir le tableau 10).

Tableau 10 Le nombre et le pourcentage des données énoncées pour les ententes spécifiques régionales, 2006-2007 à 2009-2012

Organismes	Objectifs	Projets	Résultats
7	54	35	63
	85,7 %	85,7 %	100,0 %



4 LES OPINIONS DE PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PROGRAMME

Cette section du bilan évaluatif présente les opinions des partenaires du PAIP, c'est-à-dire les opinions exprimées par les partenaires signataires d'ententes ciblées, d'ententes de service ou d'ententes spécifiques régionales lors d'un sondage électronique ainsi que des opinions issues des quatre groupes de discussion réunissant le personnel du MCCCCF chargé de la gestion du programme (voir l'annexe 5).

À la lumière des réponses obtenues par le sondage électronique intitulé « Les initiatives de partenariat pour le développement de la culture et des communications », 64 organisations ont rempli le questionnaire, ce qui représente 26 % des partenaires signataires d'une entente dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* depuis 2006-2007. Compte tenu du faible taux de participation, nous avons retenu les conclusions les plus significatives, c'est-à-dire les tendances les plus fortes. Ainsi, les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population ciblée par cette enquête. Ils reflètent l'opinion des seules organisations répondantes.

Parmi les 64 organisations répondantes, on compte 15 organismes à but non lucratif de la culture, 14 instances régionales (MRC), 11 instances municipales, 8 Conférences régionales des élus (CRE), 6 organismes à but non lucratif, 6 organismes autres (CLD, CRC, Table des préfets, Forum Jeunesse), 2 ministères ou organismes gouvernementaux québécois et un organisme à but non lucratif des communications.

Ces 64 partenaires ont conclu 35 ententes ciblées (55 %), 11 ententes spécifiques régionales (17 %), 10 ententes de service (16 %) alors que 7 partenaires n'étaient pas en mesure de préciser le type d'entente qu'ils avaient conclue avec le MCCCCF.

Il y a au moins un partenaire répondant dans chacune des 17 régions administratives du Québec. Près de 55 % des répondants appartiennent aux régions de la Capitale-Nationale (8), de la Montérégie (8), de l'Abitibi-Témiscamingue (7), de Lanaudière (6) et des Laurentides (6).



4.1 Le respect de la mission des partenaires

La presque totalité des partenaires répondants (97 %) croient que l'entente conclue grâce au programme *Aide aux initiatives de partenariat* respecte la mission de leur organisme ainsi que celle du MCCCCF. Des partenaires qui ont conclu des ententes de service croient que le développement des activités culturelles contribue à la démocratisation de la culture auprès des citoyennes et citoyens. D'autres mentionnent que les besoins des jeunes sont pris en compte en matière de culture et de loisir culturel dans leur région où les priorités sont respectées par ce type d'entente.

Des CRE ayant conclu des ententes spécifiques avec le MCCCCF soulignent que les ententes s'inscrivent dans leur plan quinquennal où les priorités en matière de culture et de communications ont été définies par le milieu régional. Pour l'une d'entre elles, il s'agit également de la mise en place d'un levier économique.

Des partenaires ayant conclu des ententes ciblées considèrent que les ententes permettent d'élaborer une politique culturelle et un plan d'action pour la mise en valeur des ressources culturelles, patrimoniales et touristiques de leur MRC. Les objectifs sont établis conjointement avec le MCCCCF et le partage des coûts des projets permet d'assurer leur mission de développement territorial. Un partenaire répondant d'une entente ciblée estime qu'il n'est pas clair que le programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) place toujours à l'avant-plan les besoins de la MRC.

4.2 La mise en œuvre des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour 89 % des partenaires répondants (57/64), l'entente conclue a permis la mise en œuvre des orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications.

4.3 La prise en compte des problématiques locales et régionales

Plus de 81 % des partenaires répondants (52) croient que l'entente qu'ils ont conclue prenait en compte les problématiques locales ou régionales en matière de culture et des communications contre 11 %.



Pour plusieurs, les projets s'inscrivent dans les priorités locales ou régionales définies par les politiques culturelles municipales et celles de la MRC auxquelles la population a participé. Des ententes permettent l'appel de projets qui répondent aux besoins spécifiques d'un secteur ou d'un territoire. On cite en exemple, le manque de médias communautaires, l'absence d'infrastructures culturelles, la gestion de la carrière d'artistes de la relève, la sauvegarde du patrimoine, le renouvellement des bénévoles, l'inventaire des besoins des institutions muséales.

Un partenaire déplore le fait qu'il aurait été plus avantageux de négocier une nouvelle entente à partir du bilan de la précédente plutôt qu'à partir des normes des programmes gouvernementaux qui priorisaient la démocratisation et la médiation culturelle. Un autre partenaire fait remarquer que ce sont souvent les mêmes types de projets qui se répètent à l'échelle de la province, d'une MRC à l'autre.

4.4 Le rôle du MCCCCF dans le processus de négociation et de suivi de l'entente

Plus de 82 % des partenaires signataires répondants (53/64) estiment que le rôle des directions régionales et des unités centrales du MCCCCF a été facilitant dans le processus de négociation et de suivi des ententes conclues grâce au programme Aide aux initiatives de partenariat. Des partenaires soulignent les éléments suivants : la bonne compréhension des problématiques régionales et territoriales, la disponibilité et l'ouverture du personnel, la collaboration assidue du personnel durant les questionnements et lors du suivi des ententes, l'encadrement professionnel des agentes et agents VVAP par la dispensation d'une expertise dans plusieurs dossiers et finalement, l'adaptation aux impératifs liés aux contraintes de temps.

D'autres partenaires pensent plutôt que le rôle du MCCCCF n'a pas été facilitant. Plusieurs raisons sont invoquées : l'absence de participation du MCCCCF à l'ensemble du processus, soit de la conception au bilan de l'entente conclue ; l'absence de flexibilité des ententes dont les règles établies par le MCCCCF doivent être respectées; le délai de signature qui entraîne des retards dans la mise en œuvre des priorités régionales allant jusqu'à un an et demi, causant des frustrations et de l'incompréhension de la part des organismes culturels qui se voient bousculer pour réaliser les étapes de mise en œuvre de leurs projets afin de produire un bilan pour la négociation de la prochaine



entente ; l'adaptation insuffisante des protocoles à la prolongation des ententes ; et enfin, la difficulté d'obtenir des engagements financiers de la part du MCCCCF.

Le personnel des unités régionales du MCCCCF s'exprime sur son rôle au moment de la négociation des ententes : « Je pense que le prétexte de négocier une entente, c'est ce qui amène la concertation, plus encore que la signature en tant que telle, ça nous permet d'engager un dialogue ». Cette opinion semble partagée par plusieurs.

Dans l'élaboration des ententes ciblées et des ententes spécifiques régionales, les directions régionales jouent un rôle important sur le plan de la négociation : négociation des orientations, des objectifs, des projets communs, du plan d'action, des outils, des indicateurs et des mécanismes pour le suivi et la reddition de comptes. Les directions régionales travaillent à arrimer les intérêts des différents partenaires (particulièrement MRC, CRE, MAMROT) avec ceux du MCCCCF. Elles travaillent également à déterminer à l'avance comment se feront le suivi et la reddition de comptes; les choses seront ainsi plus faciles le moment venu. Un participant mentionne « on cible les enjeux, les défis », un autre « on essaie d'avoir un certain leadership ». L'expertise des directions régionales est certes mise à profit à l'étape de la négociation : expertise relativement au contenu culturel, à leur connaissance de la réalité régionale et, bien sûr, à leur connaissance des outils et des exigences du MCCCCF.

Bien qu'ils reconnaissent que les ententes spécifiques régionales sont un modèle « potentiellement intéressant », des participants estiment que compte-tenu du grand nombre de partenaires les négociations sont complexes et laborieuses. C'est pourquoi certains les transforment en ententes ciblées qui permettraient davantage de flexibilité.

Évidemment, la lourdeur du processus de négociation va souvent de pair avec l'ampleur de l'entente, le nombre de partenaires, la taille d'un partenaire en particulier ou les deux. C'est le cas notamment des partenariats qu'on essaie d'établir avec les grandes et même les moyennes villes où le processus concerne de nombreux intervenants dans plusieurs services à l'interne qui n'ont pas les mêmes façons de faire, des arrondissements et différentes instances qui doivent donner leur approbation. Par surcroît, il est fréquent qu'une grosse organisation, telle une ville, ne sente pas l'obligation de rendre des comptes. Le défi de la direction régionale consiste alors à mettre tout en œuvre afin de « définir une structure-cadre » qui va prévoir le fonctionnement tout au long de l'entente.



Enfin, quelques participants soulignent l'importance de la volonté des individus à établir un véritable partenariat, leur disposition à travailler d'égal à égal, leur ouverture à faire des compromis, leur expérience antérieure dans des projets communs, les liens qui se sont tissés au fil du temps... et qui sont des conditions gagnantes pour la négociation et la réussite des ententes, et ce, quel que soit le type d'entente.

Par ailleurs, le suivi administratif des ententes ne semble pas constituer une étape problématique, surtout si les modalités ont été déjà prévues lors de la signature. Des agents des directions régionales précisent qu'il faut « tenir le crayon », dès le départ, afin que tous les partenaires autour de la table s'entendent sur un modèle pour le suivi et la reddition de comptes.

Pour la plupart des participants, le suivi se résume essentiellement à participer à une rencontre avec les partenaires, une ou deux fois par année. Pour certaines ententes, c'est la direction régionale qui met en place ces comités de suivi, pour d'autres ententes, elle reçoit l'invitation de l'organisme gestionnaire. Dans le cadre des ententes de service, avec l'URLS notamment, la direction régionale peut être invitée à participer au comité qui évalue les projets présentés dans le cadre d'un appel de projets, mais ce n'est pas systématique.

Les directions régionales assument certaines tâches relatives au suivi des ententes, telles que :

- lire les projets dans le cadre d'un appel de projets;
- analyser les rapports mensuels et annuels relatifs aux ententes;
- faire le suivi des dépenses; certains vont jusqu'à la validation des pièces justificatives, d'autres non;
- faire le lien avec la ou les nouvelles ressources engagées dans une entente, à l'occasion d'un changement de personnel (du côté de la CRE ou de la MRC).

Lorsque la direction régionale n'a pas de vis-à-vis, les communications sont difficiles, ce qui rend les étapes du processus plus longues et plus compliquées. Il s'agit d'un problème, rencontré dans certaines municipalités et certains organismes autochtones, que les directions régionales n'ont pas encore réussi à régler partout.



Le personnel des unités centrales du MCCCCF estime que les ententes sous la responsabilité des directions centrales ont souvent une portée nationale (pan-québécoise) et sont très différentes les unes des autres. Elles diffèrent aussi des ententes conclues par les directions régionales dans leurs régions respectives. En effet, environ la moitié des ententes qui relèvent des directions centrales rencontrées sont récurrentes; elles sont conclues avec des organismes pour une mission bien précise, laquelle se poursuit d'année en année. L'autre moitié des ententes font l'objet d'un mandat ponctuel. Concernant les autres étapes des ententes signées par les directions centrales, de la négociation avec les partenaires jusqu'à la reddition de comptes, en passant par la signature et le suivi, le rôle des directions centrales est semblable à celui des directions régionales. Il se joue simplement à un autre niveau et avec d'autres outils.

Ajoutons que certains intervenants des directions centrales qui agissent comme coordonnateurs d'un type d'ententes du PAIP peuvent être amenés à « être en appui aux directions régionales », à les accompagner à l'une ou l'autre des étapes, ou tout au long du processus, selon leurs besoins. Tantôt leur expertise du contenu culturel est sollicitée, tantôt c'est leur connaissance des conditions et des modalités du programme des ententes qui l'est. Globalement, ils s'assurent du respect des normes des ententes régionales, et ce, plus particulièrement aux étapes du suivi et de la reddition de comptes.

4.5 Le rôle de la direction régionale du MAMROT dans le processus de négociation et de suivi des ententes spécifiques régionales

Parmi les 11 partenaires qui ont conclu une entente spécifique régionale, le bilan est partagé. Pour certains (6/11), le rôle facilitant de la direction régionale du MAMROT est dû à la présence d'agentes et d'agents dynamiques, parfois neutres, qui assurent les liens administratifs entre les divers ministères impliqués.

Quant aux autres (5/11), ils considèrent que le rôle de la direction régionale du MAMROT n'a pas été facilitant. Bien que le personnel des directions régionales du MAMROT ait assuré adéquatement les liens entre les différents ministères, le long délai pour la signature des ententes est le principal motif d'insatisfaction évoqué.



4.6 L'aide financière dédiée spécifiquement au fonctionnement des organisations chargées de la mise en œuvre d'actions ou de projets

Une minorité des partenaires répondant (18/64) précisent qu'ils accordent une aide financière au fonctionnement à des organisations chargées de la mise en œuvre d'actions ou de projets dans leur entente respective. D'autres partenaires accordent un pourcentage du montant total de l'entente à des organisations à titre de frais de gestion.

Parmi les 18 partenaires ayant répondu qu'ils accordaient une aide financière au fonctionnement, 14 estiment que les organisations financées respectaient les critères d'admissibilité du programme *Aide au fonctionnement* du MCCCCF. Ils mentionnent l'expertise développée par un organisme présent depuis 25 années en archéologie, le professionnalisme des cellules régionales d'expertise en muséologie et les unités régionales de loisir scientifique et culturel qui sont membres d'une association provinciale.

4.7 L'amélioration de la concertation entre le MCCCCF et ses partenaires

C'est presque à l'unanimité que les partenaires répondants croient que l'entente conclue grâce au programme *Aide aux initiatives de partenariat* a permis d'améliorer la concertation avec le MCCCCF. Trois éléments sont énoncés pour justifier cette opinion. D'abord, on cite l'importance du partage des informations entre les partenaires pour dégager une vision commune des enjeux et des objectifs du développement culturel de la localité ou de la région. Ensuite, on mentionne que le partage d'expertise entre les partenaires issus des milieux sociaux, économiques, politiques, artistiques et culturels est très précieux pour bonifier les projets et les activités. Enfin, on estime que le fait de participer aux comités de suivi créés pour assurer le bon déroulement des projets et des activités favorise une meilleure concertation entre le MCCCCF et ses partenaires.

4.8 La valeur ajoutée aux actions communes respectives

Plus de la moitié des partenaires répondants (33/64) estiment que la principale valeur ajoutée des ententes est son effet levier qui permet d'obtenir des ressources financières d'autres ministères et organismes gouvernementaux afin de compléter le financement des actions et des projets du secteur de la culture et des communications établis par les partenaires.



Près du quart des partenaires répondants (16/64) déclarent qu'une plus grande connaissance des problématiques culturelles locales et régionales en technologie, en patrimoine, en cinéma québécois, en loisir culturel de la jeune relève et en tourisme culturel constitue la principale valeur ajoutée des ententes qu'ils ont conclues avec le MCCCCF.

Quelques partenaires mentionnent que la valeur ajoutée des ententes réside aussi dans la connaissance des capacités et des limites de partenaires quant à la formulation d'objectifs communs réalistes et ancrés dans la réalité régionale. À cet égard, la concertation des partenaires permet la mise en commun des compétences de gestion des activités et des projets des ententes conclues.

La sensibilisation des élues et élus au développement culturel représente également une valeur ajoutée des ententes pour quelques partenaires répondants.

4.9 La prise en compte des besoins des citoyennes et citoyens pour établir l'entente

Plus de 78 % des partenaires répondants (50/64) déclarent avoir pris en compte les besoins des citoyennes et citoyens pour établir l'entente conclue en matière de culture et de communications avec le MCCCCF. Les autres partenaires estiment que les ententes sont basées prioritairement sur les enjeux du milieu culturel ou touristique. La dimension citoyenne se trouve davantage dans les projets soutenus par l'entente. Des partenaires d'ententes spécifiques déclarent que leurs actions sont toujours basées sur des consultations publiques et des discussions avec les groupes concernés.

Des partenaires répondants ayant conclu des ententes de service déclarent tenir compte des besoins de la clientèle jeunesse par l'intermédiaire du regroupement régional des organismes locaux de loisir et de sport. De plus, ils demandent aux divers organismes présentant des projets dans l'entente de préciser les besoins spécifiques en matière de loisir culturel des jeunes sur leur territoire.

Plusieurs partenaires d'ententes ciblées indiquent qu'au cours de l'élaboration de leur politique culturelle et de leur plan d'action, la population a été consultée à l'occasion de séances publiques. De plus, des citoyennes et citoyens sont amenés à participer à des tables de concertation, des groupes de travail, des forums avec des représentantes et représentants des divers domaines artistiques et culturels ainsi que celles et ceux des instances municipales et régionales.



4.10 Les principaux facteurs de succès des ententes

Pour les partenaires d'ententes spécifiques ayant répondu au sondage électronique, la concertation des partenaires autour d'objectifs communs, la collaboration assidue et intéressée des partenaires dans le suivi des ententes, le partage d'informations et d'expertises entre les partenaires et l'effet levier de l'entente pour avoir accès aux ressources financières, matérielles et informationnelles de plusieurs partenaires constituent les principaux facteurs de succès des ententes spécifiques.

Des partenaires ayant conclu des ententes de service estiment que les ressources financières allouées aux ententes permettent l'éclosion de projets originaux qui touchent beaucoup de partenaires du milieu. Ainsi les principaux facteurs de succès déclarés par les partenaires d'ententes ciblées concernent l'attribution de ressources financières aux activités et aux projets déterminés conjointement par les partenaires; l'embauche d'une personne à temps plein pour assurer le développement culturel (VVAP) pallie les coupures de postes de l'État; l'implication des partenaires dans la consultation active du milieu permet l'adhésion de la communauté aux valeurs véhiculées par les projets; la durée triennale des ententes rend possible la planification de recherches qui nécessitent des travaux débordant souvent une période annuelle.

Du côté du personnel du MCCCCF, on reconnaît d'abord que la souplesse du programme des ententes contribue à leur succès : « le facteur de succès, c'est vraiment la souplesse d'intervention », « son adaptabilité pour se coller à la réalité du milieu », « avoir de l'oxygène pour être capable de créer dans l'entente », « flexibilité et souplesse », « compte tenu de la situation géographique, la situation historique d'une région, l'entente nous permet de la moduler à notre réalité ».

Évidemment, la qualité des partenaires constitue très certainement un gage de succès des ententes de partenariat : « choisir le bon partenaire pour la bonne action », « la confiance en nos partenaires et vice-versa », « l'engagement des partenaires, leur volonté réelle », « on établit un dialogue, on est au même niveau », « ça dépend de la personne que tu as devant toi, de son ouverture à la culture », « un partenaire, ce n'est pas un client, on s'entend, on fait mutuellement des compromis, c'est une question d'agir à égalité », « il faut créer les conditions pour être de vrais partenaires ».

La pertinence de la problématique est une autre composante du succès : « partir d'un bon diagnostic », « s'assurer qu'il y a un enracinement citoyen dans la problématique », « l'identification



des enjeux », « les meilleures ententes sont celles où les gens ont pris conscience de la problématique réellement », « plus l'entente est structurante, plus le milieu municipal est impliqué et plus c'est facile de faire passer des projets, des nouvelles initiatives ».

La clarté des objets de l'entente, formulés dès le départ, contribue aussi au succès : « c'est quoi les objectifs, c'est quoi le mandat, plus tu es clair sur ce que tu vises par l'entente, plus tu as de chances », « ça répond à des besoins qui sont clairement définis, clairement manifestés ».

Le suivi des ententes est également ressorti comme facteur de succès : « les ententes qui vont le mieux sont celles où on réussit à avoir des suivis, des rencontres régulières », « c'est quand on est ouvert à des rencontres, on va les voir », « c'est de participer à la sélection du personnel (VVAP), car la sélection des personnes est très importante », « le fait d'être membre du comité de suivi (ce qui n'aurait pas été le cas s'ils nous avaient soumis un projet dans le cadre d'une demande d'aide), ça a permis des échanges et ça a permis de se connaître, ce qui est un investissement pour les projets futurs », « notre présence sur les comités de suivi sont des occasions pour les directions régionales d'être en vis-à-vis avec les intervenants des municipalités, des MRC, des CRE, etc. : c'est un prétexte incroyable de rapprochement ».

L'expertise des directions régionales, qui s'est bâtie au fil du temps, est aussi un facteur de succès qui a été mentionné par quelques participants, ce qui concourt à sa crédibilité auprès des partenaires régionaux. Du côté des ententes conclues avec les directions centrales, on mentionne aussi comme facteur de réussite de ces ententes le fait de s'adjoindre des partenaires qui sont de véritables spécialistes dans leur domaine.

Autre gage de succès rapporté : les ressources financières. On mentionne la garantie de financement sur trois ans ainsi que l'arrivée du Fonds du patrimoine culturel québécois. Dans les régions où les distances sont importantes, cela permet de payer des frais de déplacement, que les organismes n'auraient pas les moyens d'assumer; cela permet donc une concertation qui n'aurait pu exister autrement (exemple : VVAP). Dans le cadre d'une entente en patrimoine, la disponibilité des ressources financières permet aux citoyens de répondre aux exigences de l'arrondissement historique et suscite leur adhésion. D'autres participants soulignent que les ressources financières investies par le MCCCCF constituent une mise de fonds qui est bonifiée par les partenaires; on donne en exemple du 1 pour 2, du 1 pour 3 et même du 1 pour 15.



Une participante ajoute que les ententes permettent l'efficience, en ce sens qu'elles évitent les dédoublements. Le fait de s'asseoir avec plusieurs intervenants oblige à développer une vision, à tenir compte de plusieurs points de vue, ce qui est plus porteur pour l'avenir.

Plus de 23 % des partenaires répondants à l'enquête électronique (15/64) ont mentionné d'autres éléments auxquels ils attachent de l'importance pour la production du bilan évaluatif du programme Aide aux initiatives de partenariat. On trouve des propositions de bonification : raccourcir le processus de signature des ententes, accorder une plus grande autonomie de gestion aux directions régionales, donner plus de latitude aux agentes et agents du MCCCCF afin qu'ils puissent intervenir en amont des projets, permettre de conclure des ententes sur une plus longue période, pour par exemple les équipements culturels, et assurer un financement adéquat des ententes conclues.

Du côté du personnel du MCCCCF, quelques améliorations sont proposées. En ce qui concerne les ententes spécifiques régionales, on suggère plus de cohérence, plus de concertation, entre les actions des différents ministères sur un même territoire. En ce qui a trait aux ententes ciblées, plusieurs participants sont d'avis que le MCCCCF « devrait couper le cordon », particulièrement les VVAP, lorsque la MRC ou la municipalité est assez riche pour prendre en charge le salaire de l'agente ou de l'agent.

Le personnel du MCCCCF souhaite également une amélioration du côté des outils, particulièrement pour la reddition de comptes : « outils plus performants », « besoin d'outils qui s'arriment avec nos autres outils, particulièrement ceux des ententes de développement culturel », « outils plus clairs ». Si la majorité souhaite la mise en place d'outils plus standard, d'autres souhaitent toutefois qu'ils laissent place quand même à certains aménagements de la part des autres partenaires, puisqu'on est dans une relation d'égal à égal. On souhaite aussi la mise en place d'un outil qui permettrait de faire des recherches, par exemple par mots clés, dans les contenus d'ententes, afin de suivre plus facilement ce qui se fait dans les différentes régions.

4.11 Les principales améliorations à apporter aux ententes

Pour des partenaires d'ententes spécifiques ayant répondu au sondage électronique, compte-tenu du nombre d'intervenants concernés, la lourdeur administrative au moment de la signature et du renouvellement des ententes spécifiques avec les CRE représente le principal irritant. En effet, les



principaux irritants relevés concernent l'incertitude, de part et d'autre, quant au renouvellement du financement, les délais lors des différentes signatures des ententes négociées et la lourdeur de la reddition de comptes. On mentionne, tout particulièrement l'exemple de la lourdeur administrative des ententes spécifiques régionales, notamment « la ronde des signatures ». Le décalage entre les nombreux calendriers des partenaires, est également mentionné comme un irritant.

Autres irritants à l'interne : le manque d'outils uniformes ou normalisés, et ce, particulièrement pour les VVAP de même que les difficultés d'entrer les données de certaines ententes dans di@pason. Autres irritants mentionnés par des intervenants des directions centrales, au regard des ententes régionales : la compréhension non standardisée des obligations qui viennent avec la gestion d'une entente et la formulation imprécise des objectifs, ce qui les rend difficilement mesurables et quantifiables.

Parmi les partenaires répondants, 87,5 % désirent s'investir de nouveau dans une entente en matière de culture et de communications avec le MCCCCF. Les principales raisons invoquées sont d'abord, le fait que la culture est importante dans le développement régional; ensuite, que les ententes permettent de mettre en œuvre des projets structurants qui entraînent des retombées importantes; et enfin, que les ententes sont indispensables au développement culturel et touristique des régions.

4.12 Les projets ayant eu les retombées les plus significatives

Lors du sondage électronique, des exemples de retombées les plus significatives sont mentionnés par des CRE. Dans la région de la Capitale-Nationale, la réalisation d'une étude de caractérisation et d'évaluation des paysages ainsi qu'une tournée de rencontres permettant d'établir les problématiques et les interventions possibles ont permis l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en valeur des paysages de cette région. Par ailleurs, on signale que les deux études intitulées « Étude des lieux de création et de diffusion des arts visuels » et « Analyse du potentiel des infrastructures lavalloises — secteur des arts de la scène » ont permis la reconnaissance d'organismes de ces secteurs par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). De plus, le projet Onzième étage de l'organisme La Centrale des artistes a permis de regrouper les jeunes créatrices et créateurs et de répondre aux besoins de la relève.



Pour des partenaires d'ententes de service, les retombées les plus significatives rapportées sont le Mois de l'archéologie, les événements et les activités qui se déroulent en milieu scolaire, la participation des jeunes tout au long du processus organisationnel des événements de la relève et finalement, les liens établis entre les partenaires lors de la mise en œuvre des projets issus des ententes de service.

Des partenaires ayant conclu une entente ciblée dans la mesure ponctuelle Mise à niveau technologique des bibliothèques publiques au Québec mentionnent leur nouveau logiciel documentaire qui leur a permis d'utiliser davantage les nouvelles technologies, un catalogue des collections en ligne qui donne un accès plus rapide pour les citoyennes et citoyens et enfin, l'automatisation du prêt entre bibliothèques.

Pour des partenaires d'ententes ciblées dans la mesure Villes et villages d'art et de patrimoine l'embauche d'une agente ou d'un agent VVAP a permis l'élaboration d'une politique culturelle locale ou régionale et la mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer le développement culturel de la municipalité ou de la MRC.

La mobilisation de partenaires locaux et régionaux autour d'une vision commune a rendu possible la réalisation d'une stratégie de promotion et de commercialisation en matière de tourisme culturel pour des institutions muséales.

Plusieurs retombées significatives en patrimoine sont énumérées par des partenaires d'ententes ciblées : la restauration du pont couvert de Routhierville, la mise en valeur du patrimoine de la région de Montmagny, la conservation et la mise en valeur de sites historiques, le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale, des inventaires du patrimoine bâti dans les municipalités et les MRC, la sensibilisation des services d'urbanisme à la valeur du patrimoine bâti, la mise en place de circuits patrimoniaux et de nombreuses brochures d'information sur les attraits patrimoniaux et enfin, l'extension des recherches archéologiques.

Un partenaire cite la mise en œuvre d'un plan d'action réalisé auprès des nouvelles et nouveaux arrivants afin de leur donner le goût de lire de la littérature québécoise. Un autre partenaire du domaine des communications estime que ses actions pour représenter les consommateurs à faible revenu sont essentielles relativement à l'accès aux services de télécommunications de base et au Code de débranchement. Son importante présence dans les médias permet d'informer et de sensibiliser le



public. Ses interventions en radiodiffusion sur le passage au numérique ont permis d'effectuer un travail de sensibilisation sur les problèmes d'accès économiques que cela peut représenter pour les personnes à faible revenu.

Quelques partenaires estiment que l'éveil de la jeunesse à la culture constitue une retombée significative. Les formations artistiques offertes permettent à la relève de s'outiller pour perdurer dans le domaine artistique.

Du côté du personnel du MCCCCF, les participantes et participants aux entrevues de groupe apportent de nombreux exemples de projets structurants qui ont eu des retombées significatives.

Du côté des retombées, la mobilisation des partenaires est certainement l'élément qui revient le plus souvent, tantôt à la suite d'ententes ciblées, tantôt à la suite d'ententes spécifiques régionales.

Quelques extraits de témoignages :

- « La collaboration des partenaires, ça déborde la stricte entente, on discute vraiment de façon plus large du développement culturel sur le territoire. »
- « Une entente n'a pas eu les retombées qu'on souhaitait pour la réalisation des actions, par contre, pour la mobilisation des partenaires, ça a été autre chose, les partenaires ont appris à travailler avec nous et nous, avec eux ».
- « Ça fait en sorte qu'il y a une mise en réseau des acteurs. Il y a une connaissance des différents partenaires, de leurs projets, de leurs préoccupations. On connaît mieux ce qu'ils font. Les partenaires développent des réflexes maintenant de se consulter, même si ce n'est pas dans le cadre de l'entente. »
- « Ça amène la structuration de la concertation, ça oblige à s'asseoir et à faire du partenariat, et en ce sens, la retombée est incontournable ».
- « L'entente a permis des échanges d'expertise, une meilleure concertation. Ils ont appris à se connaître, ça a permis une synergie d'entraide. Ils se sont rencontrés pendant la période de l'entente, et même si l'entente est terminée, ils ont maintenu cette synergie entre eux. »
- « Ça nous permet d'ouvrir la porte, d'avoir des relations et de pouvoir faire certains échanges : je vais t'aider à régler telle problématique et tu vas m'aider dans un autre domaine. »



- « C'est un programme du ministère qui permet le plus de responsabiliser les autres acteurs en termes de développement culturel et de valorisation. Ça responsabilise les partenaires à l'atteinte des objectifs qui sont spécifiés dans la convention, ça les sensibilise sur l'impact que peuvent avoir leurs actions positives ou négatives, en matière de culture chez eux, sur leur territoire, auprès de leurs citoyens. »
- « Moi je ne dirais pas que ça améliore la concertation, je dirais plutôt que ça la structure. Ça permet de passer des vœux pieux à l'action. »

Du côté des projets, qui entraînent ou ont entraîné des retombées significatives, ceux-ci sont assez diversifiés. Plusieurs touchent le tourisme ; certains l'architecture, le patrimoine religieux. D'autres portent sur la restauration de bâtiments ou d'arrondissements historiques. D'autres encore concernent l'accessibilité à la culture, pour les populations rurales, pour les autochtones, pour les jeunes... En voici quelques-uns.

La réalisation d'un inventaire en patrimoine bâti crée un *momentum* dans une région. En plus de valoriser le patrimoine, ce projet suscite l'engouement de nombreux partenaires et de comités de citoyens : « tout le monde a des idées, ça donne la chance à toutes sortes de partenaires de se lancer dans l'aventure ».

Ailleurs, c'est un chemin traversant la région qui sert de « fil conducteur auquel viennent se greffer un paquet de projets en lien avec le patrimoine, la culture et le tourisme ».

Les ententes visant la restauration du patrimoine bâti et conclues avec différentes municipalités représentent également une belle réussite. « Ça a permis de sensibiliser les municipalités à la présence de ce patrimoine sur leur territoire et de prendre conscience de sa richesse. En impliquant la municipalité et en l'obligeant à investir, on a élargi l'admissibilité des projets, on a doublé le fonds qui y était auparavant consacré, et le ministère se dégage d'une partie de la gestion. Les retombées pour le patrimoine sont considérables. »

Des créneaux ont été développés, sur certains territoires. L'archéologie est devenue un « produit d'appel », une marque de commerce en quelque sorte, sur le plan touristique dans une région et les municipalités se concertent autour de ce thème. L'archéologie est aussi devenue un domaine d'expertise reconnue dans une municipalité. Dans une autre région, on mentionne que la culture



s'intègre maintenant avec le récréo en tant que créneau d'excellence en tourisme. À Montréal, le chantier *Réalisons Montréal, ville Unesco de design*, entend positionner la ville en architecture et en design.

Les ententes ont permis de consolider des « organismes phares » pour la région, tels qu'une école de musique, un camp musical, un centre d'archives, un institut culturel chez les autochtones, un bureau du cinéma, lequel constitue aussi un créneau à visée internationale.

Sous la thématique des communications, on mentionne la réalisation d'une plate-forme Web de l'ensemble des médias communautaires dans une région; dans une autre, un projet regroupant les radios communautaires autochtones. À la grandeur du Québec, on rapporte le projet de mise à niveau technologique pour l'ensemble des bibliothèques publiques, même celles des plus petites municipalités. Ce projet a donc permis la mise en place d'un système informatique de communication entre les bibliothèques qui peuvent maintenant « se parler ».

On rapporte des effets importants à la suite d'une entente conclue avec des communautés autochtones : remontée de la créativité, autant en musique qu'en arts visuels, effets visibles sur les problèmes sociaux et les problèmes identitaires qu'elles avaient. « Il y a une fierté qui transparait maintenant. »

La culture étant reconnue comme un élément d'attraction et de rétention, la relève artistique a fait l'objet d'une entente spécifique, et ce, afin de freiner l'exode des jeunes dans une région. Il s'agit d'une « belle stratégie globale de développement de territoire où la culture est partie prenante ».

Du côté des ententes récurrentes sous la responsabilité des directions centrales, on considère qu'elles ont effectivement des retombées significatives.

- L'entente conclue avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit des enquêtes sur les professions artistiques qui donneront lieu à une monographie par profession, ce qui permettra de documenter la situation réelle de chaque profession et de la tenir à jour.
- L'entente conclue avec l'Union des consommateurs permet de faire entendre le point de vue des consommateurs du Québec, donc francophones, devant différentes instances en télécommunications québécoises et canadiennes; cela procure aussi aux citoyens ordinaires un endroit où s'adresser quand ils ont des questions ou des problèmes dans ce domaine.



- Les ententes avec TV5 procurent une vitrine pour nos productions audiovisuelles, et les droits qui reviennent aux comédiens, producteurs et réalisateurs québécois sont ainsi pris en charge par les ententes, ce qui signifie des retombées économiques pour ces gens. À l'inverse, comme d'autres pays de la francophonie fournissent des émissions, cela permet de diversifier l'offre télévisuelle pour les Québécois.
- L'entente avec le Centre d'études sur les médias permet de financer la recherche dans ce domaine.
- L'entente avec Archéologie Québec rend possible la tenue du Mois de l'archéologie à chaque année.

De façon plus globale, les ententes VVAP sont souvent ressorties comme ayant donné lieu à d'importantes retombées, particulièrement lorsque l'adoption d'une politique culturelle était prévue à l'entente. Dans plusieurs régions, les postes d'agentes et d'agents de développement culturel sont pérennisés. On mentionne d'ailleurs qu'à la suite des VVAP, se sont formés des regroupements, plus ou moins formels, d'agentes et d'agents de développement culturel qui se rencontrent de façon périodique, afin de travailler ensemble sur des problématiques communes. Par leur rayonnement, ces agents sensibilisent les élus, les partenaires mais aussi les citoyennes et citoyens à la culture.

- « Pour nous, il y a avant VVAP et après VVAP. ».
- « Les VVAP ont eu un impact très important. On voit de la concertation, de la mobilisation, des projets qui émanent. C'est vraiment notre grande réussite. On voit vraiment la différence entre les territoires qui ont des VVAP et les autres qui n'en ont pas. »
- « Les VVAP ont changé le paysage des banlieues-dortoirs qu'on avait dans la région. »
- « Les VVAP, quand on veut savoir ce qui se passe dans les MRC, c'est vraiment nos interlocuteurs privilégiés sur le territoire, ils sont tous implantés dans les Centres locaux de développement (CLD), il y en a dans toutes les MRC. »
- « Les agents de développement culturel animent une fierté et incitent les gens à investir dans leur patrimoine et à le protéger. ».
- « Les VVAP, ça nous a permis d'intégrer la culture dans le discours des élus. »



4.13 La contribution des ententes au développement durable

Plus de 79 % des partenaires répondants (51/64) croient que les résultats obtenus par la mise en œuvre de l'entente conclue grâce au programme Aide aux initiatives de partenariat en matière de culture et de communications contribuent au développement durable de leur région.

En effet, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager constituent la principale raison invoquée par les partenaires répondants. Ainsi, la mise en valeur des ressources et du capital humain contribue au développement durable des régions du Québec. Plusieurs partenaires répondants mentionnent que la concertation entre les divers intervenants amène le développement d'un sentiment d'appartenance de la population et, en particulier, des jeunes à leur région. Ils considèrent que la culture est une responsabilité collective et que son développement doit se faire en toute équité pour les groupes qui ont un accès plus difficile aux programmes gouvernementaux d'aide financière.



5 LES CLIENTÈLES DU PROGRAMME

Des 193 organismes ayant conclu une entente ciblée, une entente de service ou une entente spécifique régionale, 117 font état du nombre de personnes et d'organismes impliqués dans les projets et les activités qu'ils ont réalisés grâce au PAIP, soit 60,6 %. Ainsi, les données mentionnées dans la présente section n'ont pas la prétention d'être exhaustives. L'absence d'un outil de collecte de l'ensemble des données pour les types d'ententes du PAIP explique en partie ce constat. De plus, les partenaires n'ont pas eu de directives de la part du MCCCCF leur demandant de préciser le nombre de personnes et d'organismes engagés dans l'entente de partenariat conclue.

Selon les données déclarées, le plus grand nombre de personnes concernées se situe dans les ententes de service, soit 1 171 714 (55,5 %) alors que le plus grand nombre d'organismes se trouve dans les ententes ciblées, soit 1 898 (88,1 % voir le tableau 11).

Tableau 11 Le nombre de clientèles impliquées dans les ententes ciblées, les ententes de service et les ententes spécifiques régionales, 2006-2007 à 2009-2010

Type d'ententes	Organismes Partenaires	Personnes	Organismes
Ententes ciblées	103/122	787 440	1 898
Ententes de service	12/34	1 171 714	187
Ententes spécifiques régionales	2/7	150 200	70
Total	117/193	2 109 354	2 155

5.1 Les clientèles des ententes ciblées

Des 122 organismes ayant conclu une entente ciblée avec le MCCCCF, 103 font état du nombre de personnes et d'organismes impliqués dans les projets et les activités qu'ils ont réalisés grâce au PAIP, soit 84,4 %.



5.2 Les clientèles des ententes de service

Des 34 organismes ayant conclu une entente de service avec le MCCCCF, 12 font état du nombre de personnes et d'organismes impliqués dans les projets et les activités qu'ils ont réalisés grâce au PAIP, soit 35,3 %.

5.3 Les clientèles des ententes spécifiques régionales

Des sept CRE ayant conclu une entente spécifique régionale avec le MCCCCF, deux font état du nombre de personnes et d'organismes impliqués dans les projets et les activités qu'ils ont réalisés grâce au PAIP, soit 28,6 %.



ANNEXE 1 Les 282 partenaires signataires des ententes ciblées, des ententes de service et des ententes spécifiques régionales

LES 201 PARTENAIRES SIGNATAIRES DES ENTENTES CIBLÉES

Bas-Saint-Laurent – 12 partenaires

Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC)
Chaire de recherche en Paléontologie et Biologie évolutive
Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté de Kamouraska
Municipalité régionale de comté de La Matapédia
Municipalité régionale de comté de La Mitis
Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup
Municipalité régionale de comté de Témiscouata
Municipalité régionale de comté des Basques
Ville de Matane
Ville de Rivière-du-Loup

Saguenay - Lac-Saint-Jean - 8 partenaires

Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay - Lac-Saint-Jean inc.
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine
Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy
Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay
Ville d'Alma
Ville de Saguenay

Capitale-Nationale – 26 partenaires

Centre d'études sur les médias Inc.
Centre local de développement de Québec
Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique
Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain
Cirque du Soleil inc.
Communauté métropolitaine de Québec
Conseil de la culture de la région de Québec
Conseil des monuments et sites du Québec
Corporation des fêtes historiques de Québec
Département d'histoire de l'Université Laval
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)
Le Conseil de la Nation huronne-Wendat
L'Institut de la statistique du Québec
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Municipalité régionale de comté de Charlevoix
Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré
Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier
Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans
Municipalité régionale de comté de Portneuf
Ville de Baie-Saint-Paul
Ville de L'Ancienne-Lorette
Ville de Québec
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Mauricie – 6 partenaires

Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.
Conseil de la culture et des communications de la Mauricie
Médiat-Muse inc.
Municipalité régionale de comté de Mékinac
Municipalité régionale de comté des Chenaux
Ville de La Tuque

Estrie – 7 partenaires

Association touristique des Cantons-de-l'Est
Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie inc.
Conseil de la culture de l'Estrie
Municipalité régionale de comté de Coaticook
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François
Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François
Municipalité régionale de comté du Granit

Montréal – 21 partenaires

Alliance Numérique, Réseau de l'Industrie Numérique du Québec
Arrondissement de Montréal-Nord
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec
Communication-Jeunesse
Conseil du patrimoine religieux du Québec
Créations Etc.
Culture pour tous
Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) – Chaire religion, culture et société
Kérout
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
Ministère des Transports du Québec (MTQ)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Mission patrimoine religieux
Odace Événements
Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Société de télédiffusion du Québec (STQ)



Terres en Vues, Société pour la Diffusion de la Culture Autochtone

TV5

Union des consommateurs

Université de Montréal – Chaire en paysage et environnement

Outaouais – 9 partenaires

Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de l'Outaouais

Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO)

Municipalité de Montpellier

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité régionale de comté de Papineau

Municipalité régionale de comté de Pontiac

Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Tourisme Outaouais

Abitibi-Témiscamingue – 7 partenaires

Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec inc.

Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue (RBPAT) inc.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Ville de La Sarre

Ville de Rouyn-Noranda

Côte-Nord – 9 partenaires

Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord

Municipalité de Havre-Saint-Pierre

Municipalité du Canton de Natashquan

Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord

Musée régional de la Côte-Nord

Ville de Baie-Comeau

Ville de Port-Cartier

Ville de Sept-Îles

Nord-du-Québec – 2 partenaires

Administration régionale crie

Institut culturel Avataq inc.

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – 13 partenaires

Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine inc.

Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Conseil de la culture de la Gaspésie

La Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Municipalité de Saint-François-d'Assise



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé
Ville de Bonaventure
Ville de Carleton-sur-Mer
Ville de New Richmond
Ville de Paspébiac
Ville de Percé

Chaudière-Appalaches – 15 partenaires

Association touristique Chaudière-Appalaches
Carrefour mondial de l'accordéon à Montmagny
Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.
Festival folklorique international de Sainte-Marie
Fête des chants de marins
Municipalité de Kinnear's Mills
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Municipalité régionale de comté de Lotbinière
Municipalité régionale de comté de Montmagny
Municipalité régionale de comté Robert-Cliche
Ville de Lévis
Ville de Montmagny
Ville de Sainte-Marie
Ville de Saint-Georges

Laval – 3 partenaires

Conférence régionale des élus de Laval
Forum jeunesse Laval
Ville de Laval

Lanaudière – 9 partenaires

C.R.A.P.O. de Lanaudière (centre régional d'animation du patrimoine oral)
Conseil de la culture de Lanaudière
Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie
Municipalité régionale de comté de D'Au-tray
Municipalité régionale de comté de Joliette
Municipalité régionale de comté de L'Assomption
Municipalité régionale de comté de Montcalm
Ville de Lavaltrie
Ville de Terrebonne

Laurentides – 17 partenaires

Bureau du cinéma et de la télévision d'Argenteuil-Laurentides
Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc.
Conseil de la culture des Laurentides
Forum jeunesse des Laurentides



Initiascène Inc.
Laurentides Économique
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Municipalité de Saint-Colomban
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut
Ville de Mont-Laurier
Ville de Prévost
Ville de Sainte-Adèle
Ville de Sainte-Thérèse
Ville de Saint-Eustache
Ville de Saint-Jérôme
Visionn' Arts et spectacles

Montérégie – 21 partenaires

Archéo-Québec
Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Montérégie
Conseil montérégien de la culture et des communications
Montmusée
Municipalité régionale de comté d'Acton
Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité régionale de comté de Lajemmerais
Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel
Municipalité régionale de comté de Roussillon
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
Municipalité régionale de comté des Maskoutains
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent
Ville de Beloeil
Ville de Chambly
Ville de Cowansville
Ville de Mont-Saint-Hilaire
Ville de Saint-Basile-le-Grand
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Ville de Varennes

Centre-du-Québec – 16 partenaires

Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec
Association touristique régionale du Centre-du-Québec
Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec
Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec
Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec
Festival mondial de folklore (Drummond)
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska
Municipalité régionale de comté de Bécancour



Municipalité régionale de comté de Drummond
Municipalité régionale de comté de L'Érable
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska
Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec
Ville de Plessisville
Ville de Victoriaville

LES 34 PARTENAIRES SIGNATAIRES DES ENTENTES DE SERVICE

Bas-Saint-Laurent – 1 partenaire

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Saguenay - Lac-Saint-Jean – 4 partenaires

Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane
Conseil régional de la culture du Saguenay - Lac-Saint-Jean, Chibougamau, Chapais inc.
Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean
Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Capitale-Nationale – 8 partenaires

Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain
Conseil des arts et des lettres du Québec
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)
L'Institut de la statistique du Québec
Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale

Mauricie – 2 partenaires

Médiat-Muse inc.
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

Estrie – 1 partenaire

Conseil sport loisir de l'Estrie

Montréal – 3 partenaires

Corporation de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal
La Magnétothèque
Union des écrivaines et des écrivains québécois

Abitibi-Témiscamingue – 2 partenaires

Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue (ULSAT)

Côte-Nord – 1 partenaire

Unité régionale Loisir et Sport de la Côte-Nord



Nord-du-Québec – 1 partenaire

Commission loisir et sport de la Baie-James

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – 1 partenaire

Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine inc.

Chaudière-Appalaches – 1 partenaire

Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches

Laval – 2 partenaires

Conférence régionale des élus de Laval

Unité régionale de loisir et de sport de Laval

Lanaudière – 3 partenaires

Conférence régionale des élus Lanaudière

Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière

Forum jeunesse Lanaudière

Laurentides – 1 partenaire

Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides

Montérégie – 2 partenaires

Institut Nazareth et Louis-Braille

Loisir et Sport Montérégie

Centre-du-Québec – 1 partenaire

Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec



LES 43 PARTENAIRES SIGNATAIRES DES ENTENTES SPÉCIFIQUES RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – 1 *partenaire*

Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

Saguenay–Lac-Saint-Jean – 2 *partenaires*

Association touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Capitale-Nationale – 11 *partenaires*

Association touristique régionale de Charlevoix

Bureau de la Capitale-Nationale

CLD de Charlevoix

CLD de Charlevoix-Est

CLD de la Côte-de-Beaupré

Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

MRC de Charlevoix

MRC de Charlevoix-Est

MRC de la Côte-de-Beaupré

Tourisme Charlevoix

Mauricie – 1 *partenaire*

Conférence régionale des élus de la Mauricie

Outaouais – 5 *partenaires*

Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Table jeunesse Outaouais

Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais

Abitibi-Témiscamingue – 4 *partenaires*

Archéo 08

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Ville de Rouyn-Noranda

Côte-Nord – 2 *partenaires*

Centre régional de services aux bibliothèques publiques

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – 1 *partenaire*

Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Laval – 5 *partenaires*

Conférence régionale des élus de Laval

Forum jeunesse Laval



Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
Ville de Laval

Lanaudière – 1 *partenaire*
Conférence régionale des élus Lanaudière

Laurentides – 1 *partenaire*
Conférence régionale des élus des Laurentides

Montérégie – 9 *partenaires*
Conférence régionale des élus de la Montérégie Est
Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
Conférence régionale des élus de Longueuil
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC)
Forum jeunesse Longueuil
Forum jeunesse Montérégie Est
Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

LE PARTENAIRE DES ENTENTES DE DÉLÉGATION DE GESTION

Montréal – 1 *partenaire*
Conseil du patrimoine religieux du Québec

LES TROIS PARTENAIRES DES ENTENTES MINISTÉRIELLES

Capitale-Nationale – 3 *partenaires*
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère du Tourisme
Secrétariat aux Affaires autochtones



ANNEXE 2 Le bilan de l’entente de délégation de gestion avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, CPRQ

L’annexe 2 présente le bilan de la mesure d’aide à la restauration du patrimoine religieux du Québec inscrite dans les ententes de délégation de gestion comprises dans le programme Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). En effet, de 2006-2007 à 2010-2011, le MCCCF a conclu une entente de délégation de gestion comprenant plusieurs addenda avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, CPRQ. Cette mesure a été évaluée par le MCCCF en 2005 soit dix années après son implantation. Le présent bilan concerne les projets réalisés dont les chantiers ont été fermés au cours de la période étudiée.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec, nommé auparavant Fondation du patrimoine religieux du Québec (1995-2007), a été créé en 1995 pour soutenir la conservation et la mise en valeur d’éléments religieux significatifs du patrimoine québécois (édifices, biens mobiliers et œuvres d’art) par la restauration et l’entretien préventif. Le Conseil a également réalisé des projets d’inventaire et il a encadré la mise en œuvre de projets de mise en valeur, de colloques et de publications pour faire connaître le patrimoine religieux dans ses différentes formes et manifestations¹⁹.

LA DESCRIPTION DE LA MESURE D’AIDE GÉRÉE PAR LE CPRQ

Les ententes de délégation de gestion sont un type d’initiatives de partenariat défini par le programme Aide aux initiatives de partenariat. Elles visent à déléguer à un partenaire la gestion de l’ensemble ou d’une partie d’un programme d’aide financière du Ministère. Dans le cas présent, il s’agit de l’entente de délégation de gestion avec le CPRQ pour la restauration du patrimoine religieux du Québec.

L’aide financière à la restauration du patrimoine religieux vise à soutenir financièrement les initiatives en vue de la restauration d’édifices du patrimoine religieux (volet 1) ainsi que du mobilier et des œuvres d’art (volet 2) qu’ils renferment²⁰.

¹⁹ **CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC**, *Inventaire des lieux de culte du Québec, Méthodologie - Introduction*, [En ligne] [http://www.lieuxdeculte.qc.ca/methodo_intro.php] (Consulté le 7 novembre 2011).

²⁰ **CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC**, *Restauration du patrimoine religieux*, [En ligne] [<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aidefinanciere/soutien.php>]. (Consulté le 29 septembre 2011).



L'aide financière à la restauration du patrimoine religieux s'adresse aux fabriques, aux diocèses, aux consistoires, aux communautés religieuses ou l'équivalent dans les autres traditions religieuses, qui sont propriétaires d'édifices à vocation religieuse, de biens mobiliers et d'œuvres d'art, ayant une valeur patrimoniale, sur le territoire du Québec.

La sélection des nouveaux projets est établie en fonction des critères de priorité suivants :

- biens culturels protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C), selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions;
- projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes des systèmes de sécurité;
- participation financière du milieu d'au moins 30 % dans l'ensemble de la réalisation de ces projets.

Les travaux suivants sont admissibles : tous les travaux jugés essentiels au maintien de l'immeuble patrimonial et à la conservation de son aspect visuel, qu'ils concernent le revêtement des toits et des murs, la maçonnerie, la fenestration, les systèmes de détection et d'extinction des incendies, la mécanique, l'électricité, l'éclairage, la peinture, etc. Ces travaux doivent s'intégrer dans un projet d'ensemble de restauration.

De plus, sont admissibles tous les travaux nécessaires à l'entretien préventif et à la restauration des biens mobiliers, des œuvres d'art et des orgues d'intérêt patrimonial. Est également admissible la partie des honoraires professionnels de spécialistes (architectes, ingénieurs, historiens, archéologues, restaurateurs, artisans ou autres) affectée à ces travaux.



LES FAITS SAILLANTS

Les ententes de délégation de gestion sont un type d'initiatives de partenariat défini par le programme Aide aux initiatives de partenariat. Elles visent dans le présent cas à déléguer au CPRQ la gestion de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux au Québec. La période couverte par ce bilan s'étend de 2006-2007 à 2010-2011 inclusivement. Il en ressort les éléments suivants :

À l'égard des investissements :

- les engagements financiers en service de la dette du MCCCCF totalisent plus de 91,5 M\$;
- le nombre total de projets de restauration terminés des volets 1 et 2 est de 442 et les investissements financiers représentent près de 101 M\$.

À l'égard des contributions financières du CPRQ :

- la contribution financière moyenne du CPRQ s'établit à 66 % des coûts des travaux des projets de restauration terminés alors que celle du milieu atteint 34 %;
- la contribution financière moyenne du CPRQ a gagné 8 points de pourcentage, passant de 62 % en 2006-2007 à 70 % en 2010-2011.

À l'égard de la valeur patrimoniale et des statuts juridiques :

- 309 projets de restauration du patrimoine religieux possèdent une valeur patrimoniale reconnue à la suite de l'évaluation et de la hiérarchisation des lieux de culte effectuée par le CPRQ et le MCCCCF, soit 70 % de l'ensemble des projets réalisés pour des investissements financiers de l'ordre de 66,1 M\$;
- de plus, près de la moitié des projets, 49 % possède un statut juridique acquis en vertu de la Loi sur les biens culturels pour des investissements financiers de 54,9 M\$, soit 54 % de l'ensemble des investissements financiers consentis par le CPRQ et le milieu.

À l'égard du territoire municipal et régional :

- les travaux de restauration du patrimoine religieux ont été réalisés dans 166 municipalités québécoises;
- les régions administratives de Montréal (06) et de la Montérégie (16) comptent le plus grand nombre de projets réalisés, soit respectivement 89 et 81 projets;



- les régions administratives de Montréal (06), de la Capitale-Nationale (03) et de la Montérégie (16) affichent les proportions les plus importantes de l'aide financière accordée par le CPRQ, soit respectivement 19,1 M\$, 9,0 M\$ et 8,4 M\$.

À l'égard des lieux et des traditions religieuses :

- pour le volet 1 de la mesure (édifices), les traditions religieuses catholique, anglicane et celle de l'Église Unie reçoivent les plus importants montants de l'aide financière accordée, soit respectivement 89,4 M\$, 4,2 M\$ et 2,1 M\$;
- pour le volet 2 de la mesure (mobilier et œuvres d'art), les traditions religieuses catholiques et de l'Église Unie reçoivent respectivement 1,0 M\$ et 0,6 M\$;
- le nombre des bénéficiaires des volets 1 et 2 ayant terminé leurs projets de restauration du patrimoine religieux est de 279, soit respectivement 244 pour le volet 1 (édifices) et 35 pour le volet 2 (mobilier et œuvres d'art);
- les projets de restauration terminés se situent dans 287 lieux religieux dont principalement 238 églises, soit 83 % de l'ensemble des lieux restaurés.



LES GRANDS CONSTATS

Les engagements financiers du MCCCCF

De 2006-2007 à 2010-2011, les engagements financiers en service de la dette consentis par le MCCCCF au CPRQ pour la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux totalisent environ 91,5 M\$. Après avoir connu une croissance jusqu'en 2009-2010, les engagements financiers sont à la baisse en 2010-2011. Cela représente un taux annualisé de croissance de 10,4 %. C'est grâce à ses engagements financiers que le CPRQ peut gérer la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux du Québec.

Tableau 1 Les engagements financiers en service de la dette consentis par le MCCCCF au CPRQ, 2006-2007 à 2010-2011

Exercice financier	2006-2007 \$	2007-2008 \$	2008-2009 \$	2009-2010 \$	2010-2011 \$	Total \$
Engagements financiers	12 500 000	14 159 056	22 957 900	23 285 000	18 600 000	91 501 956

Le nombre de projets de restauration du patrimoine religieux terminés

De 2006-2007 à 2010-2011, le nombre total de projets de restauration terminés des volets 1 et 2 est de 442. Ces projets peuvent être échelonnés selon plusieurs phases. C'est dans les régions administratives de Montréal (06) et de la Montérégie (16) que l'on trouve la plus grande proportion de projets, soit respectivement 20 % et 18 % de l'ensemble des 442 projets terminés. En effet, c'est dans les régions administratives de Montréal (482), de la Capitale-Nationale (281), des Laurentides (248) de la Montérégie (183) et de la Chaudière-Appalaches (183) que l'on trouve le plus grand nombre de lieux de culte publics, palais épiscopaux et presbytères²¹. Au cours de la période analysée, le nombre de projets de restauration terminés des volets 1 et 2 a crû de 35 %.

²¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Le programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux, document de référence du rapport d'évaluation*, Direction de la planification stratégique et de l'évaluation de programmes, Québec, 2005, p. 42.

**Tableau 2 Le nombre de projets de restauration terminés des volets 1 et 2 selon la région administrative, 2006-2007 à 2010-2011**

Nombre de projets terminés	Exercice financier					
Région administrative	2006-2007 \$	2007-2008 \$	2008-2009 \$	2009-2010 \$	2010-2011 \$	TOTAL \$
01	6	5	3	5	3	22
02	1	6	6	4	2	19
03	9	12	12	11	1	45
04	3	12	13	13		41
05	2	2	4	4		12
06	18	18	24	26	3	89
07	3	2	2	2		9
08		1	1		2	4
09		1	1			2
11	4	4	3	1		12
12	10	8	7	12	5	42
13		1	1	1		3
14	4	4	4	5	1	18
15	3			4		7
16	19	19	22	20	1	81
17	3	13	11	7	2	36
TOTAL	85	108	114	115	20	442

L'ensemble des investissements financiers dédiés aux projets de restauration du patrimoine religieux

De 2006-2007 à 2010-2011, les investissements financiers consacrés aux projets de restauration qui sont terminés totalisent près de 101 M\$. Ils comprennent l'aide financière accordée par le CPRQ et la contribution financière du milieu. C'est dans les régions administratives de Montréal (06), de la Capitale-Nationale (03) et de la Montérégie (16) que l'on trouve les proportions les plus importantes d'investissements financiers, soit respectivement 29 %, 14 % et 13 %. Au cours de la période analysée, les investissements financiers des projets terminés ont augmenté de 48 %, passant de 19,9 M\$ à 29,4 M\$ suivant ainsi le taux d'augmentation du nombre de projets réalisés au cours de cette période.

**Tableau 3 Les investissements financiers consacrés aux projets de restauration terminés des volets 1 et 2 par le MCCCf et le milieu, 2006-2007 à 2010-2011**

Investissements financiers	Exercice financier					
Région administrative	2006-2007 \$	2007-2008 \$	2008-2009 \$	2009-2010 \$	2010-2011 \$	TOTAL \$
01	1 181 356	975 512	1 198 522	1 305 717	1 039 362	5 700 469
02	652 318	615 056	568 571	665 116	279 642	2 780 703
03	3 182 191	3 343 005	3 588 807	3 464 197	359 262	13 937 462
04	142 306	1 004 192	1 217 569	1 500 460		3 864 527
05	1 274 399	1 335 203	1 512 191	2 183 309		6 305 102
06	3 876 696	5 735 855	7 662 057	11 345 969	712 858	29 333 435
07	743 059	861 321	1 197 049	660 000		3 461 429
08		15 000	71 000		215 000	301 000
09		180 000	146 000			326 000
11	1 031 852	550 514	750 850	330 000		2 663 216
12	3 325 112	2 373 617	2 991 350	1 779 880	713 123	11 183 081
13		6 076	65 000	405 000		476 076
14	1 046 581	757 789	771 806	951 836	45 095	3 573 106
15	634 468			851 000		1 485 468
16	2 172 267	3 102 096	3 782 066	3 594 305	193 259	12 843 993
17	641 327	944 494	724 015	355 921	89 120	2 754 877
TOTAL	19 903 932	21 799 729	26 246 853	29 392 709	3 646 721	100 989 944

L'aide financière accordée par le CPRQ

De 2006-2007 à 2010-2011, les montants de l'aide financière allouée par le CPRQ pour les projets de restauration totalisent 66,6 M\$. C'est dans les régions administratives de Montréal (06), de la Capitale-Nationale (03) et de la Montérégie (16) que l'on trouve les proportions les plus importantes de l'aide accordée, soit respectivement 29 %, 14 % et 13 %. Au cours de la période analysée, l'aide financière allouée aux projets de restauration terminés a crû de 63 %, passant de 12,4 M\$ à 20,3 M\$ suivant ainsi le taux d'augmentation du nombre de projets réalisés au cours de cette période.



Tableau 4 Les montants de l'aide financière accordée par le CPRQ pour les projets de restauration terminés des volets 1 et 2 selon la région administrative, 2006-2007 à 2010-2011

Montants de l'aide financière	Exercice financier					
Région administrative	2006-2007 \$	2007-2008 \$	2008-2009 \$	2009-2010 \$	2010-2011 \$	TOTAL \$
01	782 749	676 666	839 000	914 035	727 554	3 940 004
02	380 000	364 535	398 000	462 000	195 750	1 800 285
03	1 942 965	2 158 677	2 299 025	2 371 575	251 483	9 023 725
04	94 600	671 281	836 250	1 046 756		2 648 887
05	890 000	890 945	1 060 000	1 528 515		4 369 460
06	2 573 321	2 969 366	5 273 910	7 790 141	499 000	19 105 738
07	519 000	598 159	837 500	460 000		2 414 659
08		10 500	49 500		150 500	210 500
09		126 000	102 200			228 200
11	698 500	385 340	526 000	230 000		1 839 840
12	1 629 500	1 484 023	2 095 050	1 225 104	499 187	6 932 864
13		3 500	45 500	284 300		333 300
14	718 900	526 895	506 500	661 600	31 560	2 445 455
15	443 000			594 100		1 037 100
16	1 344 250	2 034 454	2 467 525	2 448 585	135 000	8 429 814
17	391 500	645 790	491 750	244 775	62 384	1 836 199
TOTAL	12 408 285	13 546 131	17 827 710	20 261 486	2 552 418	66 596 030

La contribution financière du milieu

La contribution financière du milieu pour les projets de restauration totalise 34,4 M\$ de 2006-2007 à 2010-2011. C'est dans les régions administratives de Montréal (06), de la Capitale-Nationale (03) et de la Montérégie (16) que l'on trouve les plus importantes contributions du milieu, soit respectivement 30 %, 14 % et 13 %. Au cours de la période analysée, la contribution financière du milieu aux projets de restauration terminés a augmenté de 22 %, passant de 7,5 M\$ à 9,1 M\$ suivant ainsi le taux d'augmentation du nombre de projets réalisés au cours de cette période.

**Tableau 5 La contribution financière du milieu pour les projets de restauration terminés des volets 1 et 2 selon la région administrative, 2006-2007 à 2010-2011**

Contribution du milieu	Exercice financier					
Région administrative	2006-2007 \$	2007-2008 \$	2008-2009 \$	2009-2010 \$	2010-2011 \$	TOTAL \$
01	398 607	298 846	359 522	391 682	311 808	1 760 465
02	272 318	250 521	170 571	203 116	83 892	980 418
03	1 239 226	1 184 328	1 289 782	1 092 622	107 779	4 913 737
04	47 706	332 911	381 319	453 704		1 215 640
05	384 399	444 258	452 191	654 794		1 935 642
06	1 303 375	2 766 489	2 388 147	3 555 828	213 858	10 227 697
07	224 059	263 162	359 549	200 000		1 046 770
08		4 500	21 500		64 500	90 500
09		54 000	43 800			97 800
11	333 352	165 174	224 850	100 000		823 376
12	1 695 612	889 594	896 300	555 076	213 936	4 250 517
13		2 576	19 500	120 700		142 776
14	327 681	230 894	265 306	290 236	13 535	1 127 651
15	191 468			256 900		448 368
16	828 017	1 067 642	1 314 541	1 145 720	58 259	4 414 179
17	249 827	298 704	232 265	111 146	26 736	918 678
TOTAL	7 495 647	8 253 598	8 419 143	9 131 523	1 094 303	34 394 214

Pour l'ensemble de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux, la contribution financière moyenne du CPRQ s'établit à 66 % des coûts des travaux des projets de restauration terminés alors que celle du milieu atteint 34 %. Il en est également ainsi pour le volet 1 de la mesure d'aide (édifices) alors que la contribution du CPRQ pour le volet 2 (mobilier et œuvres d'art) se situe à 69 %. Au cours de la période analysée, la contribution financière moyenne du CPRQ a gagné 8 points de pourcentage, passant de 62 % en 2006-2007 à 70 % en 2010-2011. La contribution financière moyenne du CPRQ pour le volet 2 de la mesure d'aide a progressé de 5 points de pourcentage puisque de 65 % qu'elle était en 2006-2007, elle se situe à 70 % en 2010-2011. Ainsi, le CPRQ respecte la norme de financement public établie à 70 % pour les deux volets de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux.

**Tableau 6 Les pourcentages de la contribution financière du CPRQ et du milieu, 2006-2007 à 2010-2011**

Ensemble du programme	2006-2007 %	2007-2008 %	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	Moyenne %
Contribution financière du CPRQ	62	62	68	69	70	66
Contribution financière du milieu	38	38	32	31	30	34

Volet 1	2006-2007 %	2007-2008 %	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	Moyenne %
Contribution financière du CPRQ	62	62	68	69	70	66
Contribution financière du milieu	38	38	32	31	30	34

Volet 2	2006-2007 %	2007-2008 %	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	Moyenne %
Contribution financière du CPRQ	65	70	69	70	70	69
Contribution financière du milieu	35	30	31	30	30	31

La valeur patrimoniale

Au début des années 2000, le CPRQ et le MCCCCF s'associent pour accroître leur connaissance de l'ensemble des lieux de culte québécois et se doter d'une vision globale de ce parc immobilier. Ces deux partenaires souhaitent également que la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux mette l'accent sur les biens qui présentent une grande valeur patrimoniale, en plus de doter les directions régionales du MCCCCF, les partenaires municipaux, les différentes traditions religieuses ainsi que divers partenaires d'un outil de connaissance permettant de baliser la réalisation d'interventions en fonction de l'intérêt patrimonial. Ainsi, l'inventaire national des 2 750 lieux de culte constitue une opération d'une grande utilité pour la prise de décision à l'occasion de demandes



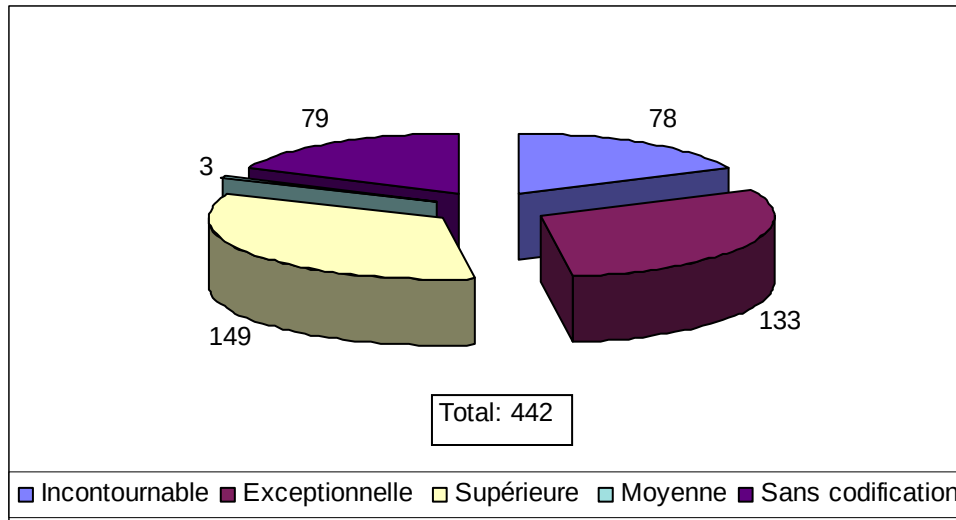
d'attribution de statuts juridiques en vertu de la Loi sur les biens culturels ou encore, devient une source non négligeable d'informations permettant l'élaboration de projets de diffusion et de mise en valeur²². La hiérarchisation de la valeur patrimoniale a été établie selon cinq niveaux : A - Incontournable; B - Exceptionnelle; C - Supérieure; D - Moyenne et E - Faible²³.

De 2006-2007 à 2010-2011, par ordre décroissant, 149 projets de restauration du patrimoine religieux, 34 % avaient une valeur patrimoniale supérieure alors que 133 projets, 30 % avaient une valeur exceptionnelle. Troisièmement, 79 projets n'avaient pas de codification de leur valeur patrimoniale. Il s'agit d'édifices religieux à valeur patrimoniale tel que des presbytères, des couvents, des monastères, etc. qui n'ont pas été inventoriés en 2004 puisque l'inventaire national couvrait essentiellement les lieux de culte. Finalement, 78 projets étaient de valeur incontournable, soit environ 18 % de l'ensemble des projets de restauration réalisés au cours de cette période. Seulement trois projets étaient de valeur patrimoniale moyenne – cote D. Aucun lieu de culte détenant une cote E – Faible n'a été financé par la mesure d'aide financière à la restauration du patrimoine religieux.

²² **CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC**, *Inventaire des lieux de culte du Québec, Méthodologie - Introduction*, [En ligne] [http://www.lieuxdeculte.qc.ca/methodo_intro.php], (Consulté le 7 novembre 2011).

²³ **CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC**, *Inventaire des lieux de culte du Québec, Évaluation patrimoniale et hiérarchisation régionale, phase 2*, p. 16.

Figure 1 Le nombre de projets terminés selon la valeur patrimoniale, 2006-2007 à 2010-2011

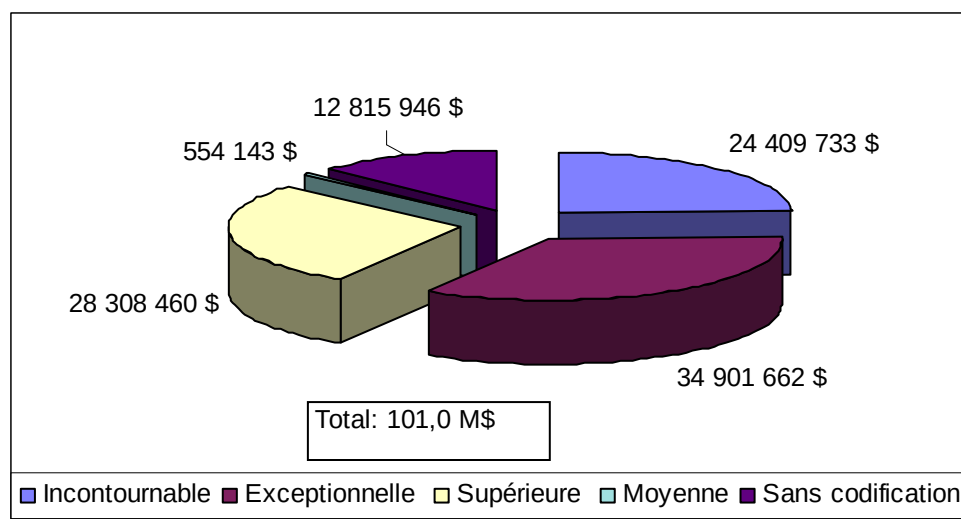


De 2006-2007 à 2010-2011, près de 35 % des coûts des travaux, 34,9 M\$ ont été accordés à des édifices religieux sans codification de leur valeur patrimoniale²⁴. Plus de 28,3 M\$ des coûts des travaux ont été alloués à la restauration d'édifices d'une valeur patrimoniale supérieure. Les projets d'une valeur exceptionnelle et incontournable ont dédié respectivement 24,4 M\$ et 12,8 M\$ à la restauration de leurs édifices.

²⁴ Les édifices religieux qui n'ont pas de codification de leur valeur patrimoniale peuvent néanmoins posséder un statut juridique en vertu de la Loi sur les biens culturels puisqu'il s'agit de deux types de reconnaissance de la valeur patrimoniale qui coexistent. Il s'agit d'édifices religieux à valeur patrimoniale tels que des presbytères, des couvents, des monastères, etc. qui n'ont pas été inventoriés en 2004 puisque l'inventaire national couvrait essentiellement les lieux de culte.



Figure 2 Les coûts des travaux des projets terminés selon la valeur patrimoniale, 2006-2007 à 2010-2011



Au cours de la période analysée, la moyenne de l'ensemble des coûts des travaux par projet s'élève à 228 484 \$. Le tableau 7 révèle aussi que plus la valeur patrimoniale est élevée plus le coût moyen des travaux par projet est élevé. Il atteint 312 945 \$ pour les projets de valeur patrimoniale incontournable – cote A.

Tableau 7 La moyenne des coûts des travaux selon la valeur patrimoniale

Valeur patrimoniale	Nombre	%	Montant (\$)	%	Moyenne (\$)
Incontournable (A)	78	18	24 409 733	24	312 945
Exceptionnelle (B)	133	30	34 901 662	35	262 419
Supérieure (C)	149	34	28 308 460	28	189 990
Moyenne (D)	3	1	554 143	1	184 714
Sans codification	79	18	12 815 946	13	162 227
TOTAL	442	100	100 989 944	100	228 484



Le statut juridique

Au cours de la période étudiée, la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) encadre l'attribution de statuts juridiques permettant de protéger des biens culturels dont la conservation est d'intérêt public. Par biens culturels, on entend le patrimoine architectural, les biens historiques, les œuvres d'art, les ressources et sites archéologiques, les œuvres cinématographiques, audiovisuelles, photographiques, radiophoniques et télévisuelles. Depuis le 2 avril 1986, le gouvernement du Québec n'est plus le seul habilité à attribuer des statuts à des biens patrimoniaux, les municipalités locales sont désormais elles aussi autorisées à le faire²⁵. Plusieurs statuts juridiques sont possibles. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 8 Le lexique des termes utilisés pour déterminer le statut juridique des biens meubles et immeubles du patrimoine religieux du Québec

CODE	CATÉGORIE	STATUT JURIDIQUE
A	AHDg ANDg APDm	Arrondissement historique par décret gouvernemental Arrondissement naturel par décret gouvernemental Aire de protection par décret ministériel
L	LHND	Lieu historique national désigné (statut fédéral)
M	MHC MHCi MHR MLHC MLHR MSHC MSHR	Monument historique classé Monument historique cité (statut municipal) Monument historique reconnu Monument et lieu historique classé Monument et lieu historique reconnu Monument et site historique classé Monument et site historique reconnu
O	OAC OAR OMAC OMAR OMHC OMHR	Œuvre d'art classée Œuvre d'art reconnue Objet mobilier artistique classé Objet mobilier artistique reconnu Objet mobilier historique classé Objet mobilier historique reconnu
S	SAC SAR SHC SHR SPCo	Site archéologique classé Site archéologique reconnu Site historique classé Site historique reconnu Site du patrimoine constitué (statut municipal)

²⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Le programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux, document de référence du rapport d'évaluation*, Direction de la planification stratégique et de l'évaluation de programmes, Québec, 2005, p. 79.

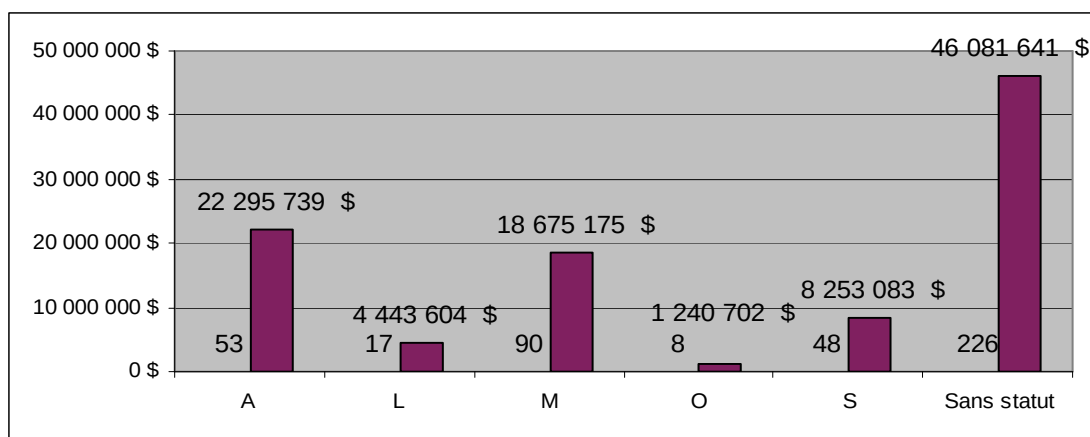


De 2006-2007 à 2010-2011, par ordre décroissant, les coûts des travaux des 226 projets de restauration du patrimoine religieux sont de 46 081 641 \$, soit 46 % de l'ensemble des coûts des travaux à des édifices sans statut juridique déterminé par la Loi sur les biens culturels. Par contre, cette aide peut avoir été affectée à des édifices religieux possédant une valeur patrimoniale attribuée par le CPRQ et le MCCCCF lors de la réalisation de l'inventaire des lieux de culte au Québec. Les coûts moyens des travaux des projets du volet 1 s'établissent à 247 049 \$ alors que ceux du volet 2 sont de 51 674 \$.

Deuxièmement, 53 projets de restauration du patrimoine religieux ont entraîné des coûts de travaux de 22 295 739 \$ pour la restauration d'édifices ayant le statut juridique d'arrondissements historiques ou naturels par décret gouvernemental ou d'aires de protection par décret ministériel. Ces coûts représentent 22 % de l'ensemble des coûts des travaux réalisés au cours de cette période. Les coûts moyens des travaux des projets du volet 1 s'établissent à 477 198 \$ alors que ceux du volet 2 s'élèvent à 49 230 \$.

Troisièmement, le coût des travaux de 90 projets totalisant 18 675 175 \$ a été consacré à des projets de restauration de monuments et sites historiques classés, cités et reconnus par le MCCCCF et les municipalités québécoises. Ces coûts représentent 18 % de l'ensemble des coûts des travaux réalisés au cours de cette période. Les coûts moyens des travaux des projets du volet 1 s'établissent à 224 829 \$ alors que ceux du volet 2 sont de 29 896 \$.

Figure 3 Les coûts des travaux de restauration des projets terminés des volets 1 et 2 selon le statut juridique, 2006-2007 à 2010-2011



Légende : A = arrondissement et aire de protection, L = lieu historique national désigné par le gouvernement fédéral, M = monument, lieu et site historique classé ou cité, O = Œuvre d'art ou objet mobilier artistique et historique classé et reconnu, S = site archéologique, historique classé et reconnu ou site du patrimoine constitué (statut municipal).

**Tableau 9 Le nombre des projets terminés selon le volet et le statut juridique, 2006-2007 à 2010-2011**

Statut juridique	Volet 1	Volet 2	Total	%
A	46	7	53	12
L	16	1	17	4
M	82	8	90	20
O	6	2	8	2
S	41	7	48	11
Sans statut	209	17	226	51
TOTAL	400	42	442	100

Légende : A = arrondissement et aire de protection, L = lieu historique national désigné par le gouvernement fédéral, M = monument, lieu et site historique classé ou cité, O = Œuvre d'art ou objet mobilier artistique et historique classé et reconnu, S = site archéologique, historique classé et reconnu ou site du patrimoine constitué (statut municipal).

Tableau 10 Les coûts des travaux des projets terminés selon le volet et le statut juridique, 2006-2007 à 2010-2011

Statut juridique	Volet 1 \$	Volet 2 \$	Total \$	%	Moyenne Volet 1 \$	Moyenne Volet 2 \$
A	21 951 128	344 611	22 295 739	22	477 198	49 230
L	3 857 378	586 226	4 443 604	4	241 086	-
M	18 436 009	239 66	18 675 175	18	224 829	29 896
O	1 219 938	20 764	1 240 702	1	203 323	10 382
S	8 072 143	180 940	8 253 083	8	196 882	25 849
Sans statut	45 283 023	798 618	46 081 641	46	216 665	46 978
TOTAL	98 819 619	2 170 325	100 989 944	100	247 049	51 674

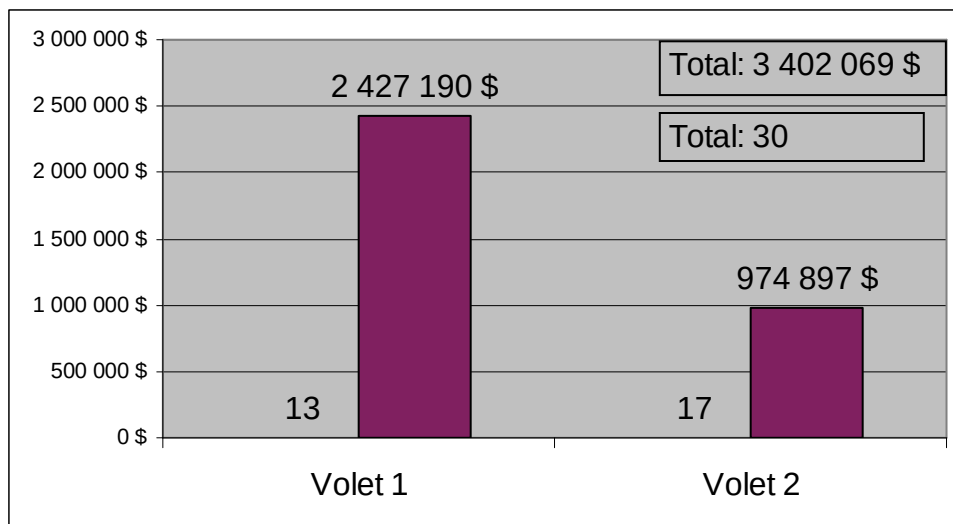
Légende : A = arrondissement et aire de protection, L = lieu historique national désigné par le gouvernement fédéral, M = monument, lieu et site historique classé ou cité, O = Œuvre d'art ou objet mobilier artistique et historique classé et reconnu, S = site archéologique, historique classé et reconnu ou site du patrimoine constitué (statut municipal).



De 2006-2007 à 2010-2011, on constate que seulement 30 projets de restauration du patrimoine religieux n'ont pas de statut juridique ou de valeur patrimoniale. Notons que l'évaluation et la hiérarchisation des lieux de culte ne concernent pas le mobilier et les œuvres d'art qui sont admissibles au volet 2 de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux. C'est le cas pour 17 projets dont le coût des travaux totalise 974 897 \$, soit moins de 1 % de l'ensemble des coûts des travaux. Ainsi, du mobilier et des œuvres d'art de treize églises, d'une maison-mère, d'une mission et d'une résidence religieuse ont été restaurés au cours de cette période.

Treize projets de restauration réalisés grâce au volet 1 (édifices) de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux entraînent des coûts de travaux de 2 427 190 \$, soit environ 2 % de l'ensemble des coûts des travaux de la mesure au cours de la période de 2006-2007 à 2010-2011. Ainsi, deux chapelles (Baie-Sainte-Catherine et La Scala Santa), un évêché (Saint-Hyacinthe), une maison-mère (Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil) et trois presbytères (Saint-Antoine-de-Padoue, Sainte-Angèle-de-Laval et Sainte-Anne) ont été restaurés.

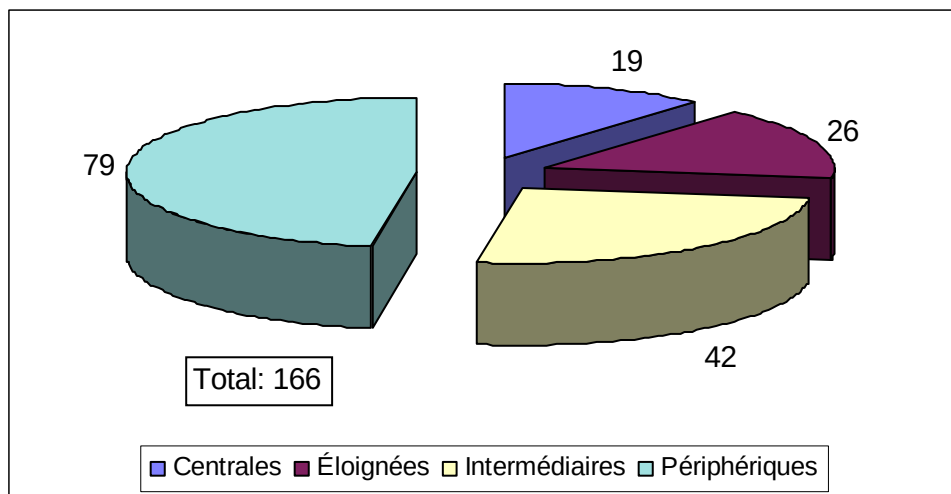
Figure 4 Le nombre et le coût des travaux des projets terminés sans statut juridique et sans valeur patrimoniale, 2006-2007 à 2010-2011



Les localités concernées par les projets de restauration du patrimoine religieux

De 2006-2007 à 2010-2011, des travaux de restauration du patrimoine religieux ont été réalisés dans 166 municipalités québécoises. Les régions périphériques comptent 79 municipalités, soit 48 % des municipalités où ont eu lieu des travaux de restauration du patrimoine religieux.

Figure 5 Le nombre de municipalités où ont été réalisés des travaux de restauration du patrimoine religieux selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2010-2011



Les traditions religieuses

Lors du recensement de 2001, Statistique Canada observe que c'est toujours au Québec que l'on trouve la plus grande proportion de catholiques romains au Canada. Ils représentent 83,2 % de la population de la province, soit 5 930 385 personnes. Suivent les agnostiques (400 325), les protestants (l'Église anglicane et l'Église Unie) (335 595), les musulmans (108 620), les orthodoxes (100 370) et les juifs (89 915).

Pour le volet 1 de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux (édifices), les traditions religieuses catholique, anglicane et celle de l'Église Unie reçoivent les plus importants montants de l'aide financière, soit respectivement 89,4 M\$, 4,2 M\$ et 2,1 M\$. Le plus haut pourcentage de financement établi à 70 % s'applique aux projets des traditions religieuses apostolique, judaïque, orthodoxe et sikhe.



Tableau 11 Les coûts des travaux des projets de restauration et les pourcentages de contribution du milieu et du CPRQ du volet 1 selon la tradition religieuse, 2006-2007 à 2010-2011

Volet 1	Contribution du milieu	Aide financière CPRQ	Coût des travaux	Contribution du milieu	Aide financière CPRQ
Tradition religieuse	\$	\$	\$	%	%
Adventiste 7e Jour	164 365	360 000	524 375	31	69
Anglicane	1 535 073	3 188 425	4 723 498	32	68
Apostolique	70 500	164 500	235 000	30	70
Catholique	30 124 246	59 274 966	89 399 212	34	66
Église Unie	776 124	1 305 610	2 081 734	37	63
Évangélique	24 650	52 500	77 150	32	68
Judaïque	40 714	95 000	135 714	30	70
Orthodoxe	98 571	230 000	328 571	30	70
Presbytérienne	796 159	215 400	1 011 559	79	21
Sikhe	90 842	211 963	302 805	30	70
TOTAL	33 721 254	65 098 364	98 819 618	34	66

Pour le volet 2 de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux (mobilier et œuvres d'art), les traditions religieuses catholiques et de l'Église Unie reçoivent de l'aide financière, soit respectivement 1,1 M\$ et 0,4 M\$. Les pourcentages de financement accordés par le CPRQ sont presque similaires, soit 69 % et 70 % pour l'Église catholique et l'Église Unie.

Tableau 12 Les coûts des travaux des projets de restauration et les pourcentages de contribution du milieu et du CPRQ du volet 2 selon la tradition religieuse, 2006-2007 à 2010-2011

Volet 2	Contribution du milieu	Aide financière CPRQ	Coût des travaux	Contribution du milieu	Aide financière CPRQ
Tradition religieuse	\$	\$	\$	%	%
Catholique	485 317	1 059 701	1 544 718	31	69
Église Unie	187 643	437 965	625 608	30	70
TOTAL	672 960	1 497 666	2 170 326	31	69

**Les biens meubles et immeubles religieux restaurés**

Les 279 bénéficiaires des volets 1 et 2 de la mesure d'aide ont réalisé des projets de restauration dans 287 lieux religieux, et ce, principalement dans 238 églises, soit 83 % de l'ensemble des projets de restauration réalisés de 2006-2007 à 2010-2011.

Tableau 13 Le nombre des projets de restauration terminés des volets 1 et 2 selon les lieux religieux, 2006-2007 à 2010-2011

LIEUX RELIGIEUX	VOLET 1	VOLET 2	TOTAL
Archevêché	2	1	3
Basilique	1		1
Cathédrale	6		6
Chapelle	6	2	8
Couvent	2		2
Église	212	26	238
Évêché	2		2
Grand séminaire		1	1
Maison	1	1	2
Maison mère	2	1	3
Mission	4	1	5
Monastère	4	1	5
Monument funéraire	1		1
Oratoire	1		1
Presbytère	5		5
Résidence		1	1
Sanctuaire	1		1
Synagogue	1		1
Temple	1		1
TOTAL	252	35	287

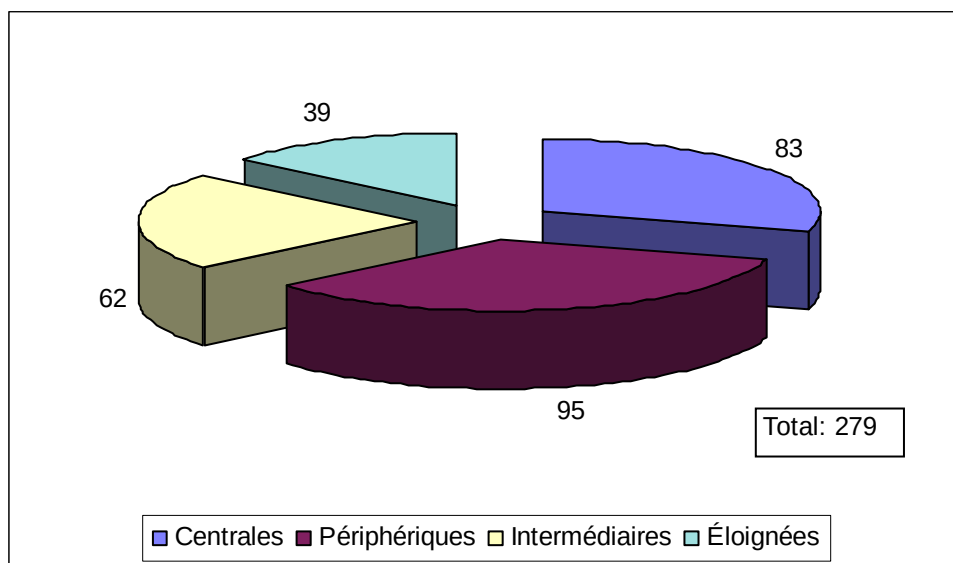


Les bénéficiaires

De 2006-2007 à 2010-2011, le nombre des bénéficiaires des volets 1 et 2 ayant terminé leurs projets de restauration du patrimoine religieux est de 244 et 35 respectivement. Cela totalise 279 bénéficiaires. Le plus grand nombre de bénéficiaires (95) se situent dans les régions périphériques (12, 13, 14, 15 et 16), suivis de près par les 83 bénéficiaires des régions centrales (03 et 06).

Rappelons que ces 279 bénéficiaires ont réalisé 442 projets de restauration au cours de la période étudiée. Ainsi, on constate que ces bénéficiaires ont entrepris plusieurs projets de restauration d'édifices religieux (volet 1) et plusieurs pièces de mobilier et d'œuvres d'art (volet 2) dans des projets qui se réalisent selon diverses phases de chantier.

Figure 6 Le nombre de bénéficiaires selon le type de régions administratives, 2006-2007 à 2010-2011





Conclusion

Ce bilan de programme pourra faire l'objet d'échanges entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le Conseil du patrimoine religieux du Québec à l'occasion du renouvellement de l'entente de délégation de gestion de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux au cours des prochaines années.

LA LISTE DÉTAILLÉE DES BÉNÉFICIAIRES

Les 244 bénéficiaires du volet 1 selon le type de régions administratives

Les 72 bénéficiaires du volet 1 dans les régions centrales (03 et 06)

Chapelle de Baie-Sainte-Catherine	Baie-Sainte-Catherine
Église Sainte-Famille	Cap-Santé
Église La Visitation de Notre-Dame	Château-Richer
Église Saint-Charles-Borromée	Deschambault-Grondines
Église Sainte-Agnès	La Malbaie
Église Notre-Dame-de-l'Annonciation	L'Ancienne-Lorette
Église La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Montréal (Ahuntsic-Cartierville)
Église Notre-Dame-de-Grâce	Montréal (Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce)
Église Trinity Anglican Memorial	Montréal (Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce)
Oratoire Saint-Joseph de Mont-Royal	Montréal (Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce)
Église Saints-Anges-Gardiens	Montréal (Lachine)
Église Saint-Stephen	Montréal (Lachine)
Église Sainte-Genève	Montréal (L'Île-Bizard/Sainte-Genève/Sainte-Anne-de-Bellevue)
Église Nativité-de-la-Sainte-Vierge	Montréal (Mercier/Hochelaga-Maisonneuve)
Église Saint-Viateur	Montréal (Outremont)
Église Saint-Michael and Saint-Anthony	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Église Saint-Jean-Baptiste	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Église Saint-Michael and Saint-Anthony	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Église Saint-Pierre-Claver	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Église Saint-Stanislas-de-Kostka	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Maison-mère des Hospitalières de Saint-Joseph	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Monastère des Carmélites	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Sanctuaire du Saint-Sacrement	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Chapelle de La Scala Santa	Montréal (Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est)
Église Saint-Enfant-Jésus	Montréal (Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est)
Église Notre-Dame-de-la-Défense	Montréal (Rosemont/La Petite-Patrie)



Église Saint-Ambroise	Montréal (Rosemont/La Petite-Patrie)
Église Saint-Brendan	Montréal (Rosemont / La Petite-Patrie)
Église Saint-Édouard	Montréal (Rosemont/La Petite-Patrie)
Église Saint-Esprit-de-Rosemont	Montréal (Rosemont/La Petite-Patrie)
Église Saint-Jean-Berchmans	Montréal (Rosemont/La Petite-Patrie)
Mission Saints-Martyrs-Coréens (église Sainte-Cunégonde)	Montréal (Sud-Ouest)
Temple Gurudwara Sahib Québec-Montréal	Montréal (Sud-Ouest)
Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Montréal (Verdun)
Basilique Saint-Patrick	Montréal (Ville-Marie)
Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Montréal (Ville-Marie)
Église Notre-Dame-de-Guadalupe	Montréal (Ville-Marie)
Église Saint-Andrew and Saint-Paul	Montréal (Ville-Marie)
Église Saint-George	Montréal (Ville-Marie)
Église Saint-James the Apostle	Montréal (Ville-Marie)
Église Saint-John the Evangelist	Montréal (Ville-Marie)
Église Saint-Pierre-Apôtre	Montréal (Ville-Marie)
Église Saint-Joachim	Pointe-Claire
Église Sainte-Jeanne	Pont-Rouge
Église Saint John the Evangelist	Portneuf
Église Saint-Zéphirin	Québec
Église Saint-Ignace-de-Loyola	Québec (Beauport)
Église Saint-Louis	Québec (Beauport)
Église Saint-Charles-Borromée	Québec (Charlesbourg)
Archevêché de Québec	Québec (La Cité)
Cathédrale Notre-Dame	Québec (La Cité)
Église Chalmers-Wesley	Québec (La Cité)
Église Holy Trinity	Québec (La Cité)
Église Notre-Dame-de-la-Garde	Québec (La Cité)
Église Notre-Dame-des-Victoires	Québec (La Cité)
Église Saint-Dominique	Québec (La Cité)
Église Sainte-Angèle-de-Saint-Malo	Québec (La Cité)
Église Saint-Jean-Baptiste	Québec (La Cité)
Église Saint-Sauveur	Québec (La Cité)
Église Saints-Martyrs-Canadiens	Québec (La Cité)
Église Très-Saint-Sacrement	Québec (La Cité)
Monastère des Missionnaires du Sacré-Cœur	Québec (La Cité)
Église Saint-Basile	Saint-Basile
Église Saint-Casimir	Saint-Casimir
Église Saint-Joachim	Saint-Joachim
Église Saint-Raymond-Nonnat	Saint-Raymond



Église Saint-Ubalde	Saint-Ubalde
Mission Notre-Dame-de-Lorette	Wendake
Église Holy Trinity	Westmount
Église House of Prayer of All Nations (Church of the Advent)	Westmount
Église Saint-Léon-de-Westmount	Westmount
Église Westmount Seventh Day Adventist	Westmount
Synagogue Shaar Hashomayim	Westmount

Les 82 bénéficiaires du volet 1 dans les régions périphériques (12, 13, 14, 15 et 16)

Église Saint-Clément	Beauharnois
Église Saint-Étienne	Beaumont
Église Sainte-Genève	Berthierville
Église Saint-Mungo	Brownsburg-Chatham
Église Saint-Ignace	Cap-Saint-Ignace
Église Saint-Joachim	Châteauguay
Église Sainte-Trinité	Contrecoeur
Église Saint-Romuald	Farnham
Église Granby United	Granby
Église Saint-James	Hudson
Église Holy Trinity	Irlande
Mission Saint-François-Xavier	Kahnawake
Église Saint-Vital	Lambton
Église Assomption-de-la-Sainte-Vierge	L'Assomption
Église Sainte-Rose-de-Lima	Laval
Église Sainte-Emmérie	Leclercville
Église Saint-Joseph-de-Soulanges	Les Cèdres
Église Saint-Jean-Chrysostome	Lévis (Chutes-de-la-Chaudière-Est)
Église Saint-Romuald	Lévis (Chutes-de-la-Chaudière-Est)
Église Notre-Dame-de-la-Victoire	Lévis (Desjardins)
Église Sainte-Famille	Longueuil (Boucherville)
Église Saint-Hubert	Longueuil (Saint-Hubert)
Église Saint-Barnabas	Longueuil (Saint-Lambert)
Cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue	Longueuil (Vieux-Longueuil)
Maison Daniel-Poirier	Longueuil (Vieux-Longueuil)
Église Saint-Louis	Lotbinière
Église Grande Fresnière	Mirabel
Église Saint-Hilaire	Mont-Saint-Hilaire
Église Saint-Ignace-de-Loyola	Nominique
Église Sainte-Jeanne-de-Chantal	Notre-Dame de-l'Île-Perrot
Église Saint-Calixte	Plessisville
Église Christ Church	Rawdon



Église Saint-Thomas	Rougemont
Église Saint-Alphonse-Rodriguez	Saint-Alphonse-Rodriguez
Église Saint-Ambroise-de-Kildare	Saint-Ambroise-de-Kildare
Église Saint-Antoine-de-Padoue	Saint-Antoine-de-Tilly
Église Saint-Antoine-de-Padoue	Saint-Antoine-sur-Richelieu
Église Saint-Barthélémy	Saint-Barthélémy
Église Saint-Bernard	Saint-Bernard-de-Lacolle
Église La Sainte-Croix	Sainte-Croix
Église Sainte-Louise	Sainte-Louise
Église Saint-Denis	Saint-Denis-sur-Richelieu
Église Saint-Elzéar	Saint-Elzéar
Église Sainte-Marguerite	Sainte-Marguerite
Église Le Saint-Nom-de-Marie	Sainte-Marie
Église Saint-Éphrem	Saint-Éphrem-de-Beauce
Église Saint-Eustache	Saint-Eustache
Église Saint-Faustin	Saint-Faustin-Lac-Carré
Église Saint-Flavien	Saint-Flavien
Église Saint-Gervais	Saint-Gervais et Saint-Protais
Église Saint-Henri	Saint-Henri
Évêché de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe
Église Saint-Isidore	Saint-Isidore
Église Saint-Jacques	Saint-Jacques
Église Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Baptiste
Église Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Port-Joli
Cathédrale Saint-Jean-l'Évangéliste	Saint-Jean-sur-Richelieu
Église Saint-Athanase	Saint-Jean-sur-Richelieu
Église Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce
Église Saint-Lin	Saint-Lin-Laurentides
Église Saint-Marc	Saint-Marc-sur-Richelieu
Église Saint-Mathias	Saint-Mathias-sur-Richelieu
Église Saint-Michel	Saint-Michel-de-Bellechasse
Église Immaculée-Conception	Saint-Ours
Église Saint-Paul	Saint-Paul
Église Abbotsford's United	Saint-Paul-d'Abbotsford
Église Saint-Paul	Saint-Paul-d'Abbotsford
Église Saint-Raphaël	Saint-Raphaël
Église Saint-Rémi	Saint-Rémi
Église Les Saints-Anges	Saints-Anges
Église Saint-Sébastien	Saint-Sébastien
Église Saint-Victor	Saint-Victor
Cathédrale Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield
Église Immaculée-Conception-de-Bellerive	Salaberry-de-Valleyfield
Église Christ Church	Sorel-Tracy



Église Saint-Pierre	Sorel-Tracy
Presbytère Christ Church	Sorel-Tracy
Église Saint-James the Apostle	Stanbridge East
Église Sainte-Anne	Varennes
Presbytère Sainte-Anne	Varennes
Église Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion
Église Saint-François-Xavier	Verchères
Église Saint-Luke	Waterloo

Les 56 bénéficiaires du volet 1 dans les régions intermédiaires (04, 05, 07 et 17)

Église Saint-François-Xavier	Batiscan
Église Sainte-Angèle-de-Laval	Bécancour
Église Saint-Édouard de Gentilly	Bécancour
Église Sainte-Gertrude	Bécancour
Église Saint-Grégoire-le-Grand	Bécancour
Presbytère Sainte-Angèle-de-Laval	Bécancour
Église Saint-Gabriel	Bouchette
Église Notre-Dame-de-la-Visitation	Champlain
Église Saint-Alphonsus	Chapeau
Église Saint-Paul-Apôtre	Chesterville
Église Saint-Frédéric	Drummondville
Église Saint-Louis-de-France	East-Angus
Église Christ Church	Gatineau (Aylmer)
Église Saint-Paul	Gatineau (Aylmer)
Église Saint-Grégoire-de-Nazianze	Gatineau (Buckingham)
Église Saint-François-de-Sales	Gatineau (Gatineau)
Église Saint-Rémi	Lac-aux-Sables
Église Saint-Antoine-de-Padoue	Louiseville
Église Immaculée-Conception	Magog
Monument funéraire Mailhot-Montour	Pointe-du-Lac
Église Saint-Eusèbe	Princeville
Église Saint-Théophile	Racine
Église Sainte-Bibiane	Richmond
Église Saint-Alexis	Saint-Alexis-des-Monts
Église Saint-Boniface	Saint-Boniface-de-Shawinigan
Église Saint-Cyrille	Saint-Cyrille-de-Wendover
Église Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pérade
Église Sainte-Monique	Sainte-Monique
Église Saint-Étienne	Saint-Étienne-des-Grès
Église Saint-Eugène	Saint-Eugène



Église Saint-Paul	Saint-Félix-de-Kingsey
Église Saint-François-Xavier	Saint-François-du-Lac
Église Saint-Georges	Saint-Georges-de-Windsor
Église Saint-Guillaume	Saint-Guillaume
Église Saint-Herménégilde	Saint-Herménégilde
Église Saint-Léonard	Saint-Léonard-d'Aston
Église Saint-Narcisse	Saint-Narcisse
Église Saint-Pierre-Apôtre	Saint-Pierre-les-Becquets
Église Saint-Prosper	Saint-Prosper
Église Saint-Stanislas	Saint-Stanislas
Église Saint-Sylvère	Saint-Sylvère
Église Notre-Dame-de-la-Présentation	Shawinigan
Église Saint-Paul	Shawinigan
Église Saint-Pierre	Shawinigan
Église Plymouth Trinity United	Sherbrooke (Jacques-Cartier)
Chapelle Saint-Mark	Sherbrooke (Lennoxville)
Église Stanstead South United	Stanstead
Cathédrale L'Assomption	Trois-Rivières
Église Saint-Lazare	Trois-Rivières
Évêché de Trois-Rivières	Trois-Rivières
Monastère des Ursulines de Trois-Rivières	Trois-Rivières
Église Saint-Christophe-d'Arthabaska	Victoriaville
Église Sainte-Victoire	Victoriaville
Presbytère Sainte-Victoire	Victoriaville
Église Saint-Médard	Warwick
Église Saint-Michel	Yamaska

**Les 34 bénéficiaires du volet 1 dans les régions éloignées (01, 02, 08, 09, 10 et 11)**

Église Sainte-Amélie	Baie-Comeau
Église Saint-Bonaventure	Bonaventure
Église Saint-Norbert	Cap-Chat
Église Saint-Joseph	Carleton-Saint-Omer
Église Saint-Jacques-le-Majeur	Causapscal
Église Saint-Cœur-de-Marie	Chandler
Église Saint-François-Xavier	Îles-de-la-Madeleine
Chapelle Saint-Antoine-de-Padoue	Lac-Bouchette
Église Sainte-Cécile	Le Bic
Église Saint-Paul	Longue-Rive
Église Saint-Jean-l'Évangéliste	Macamic
Église Saint-Dominique	Newport
Église Saint-Joseph	Notre-Dame-du-Nord
Église Marie-Médiatrice d'Estcourt	Pohénégamook
Archevêché de Rimouski	Rimouski
Cathédrale Saint-François-Xavier	Saguenay (Chicoutimi)
Couvent des Servantes-du-Très-Saint-Sacrement	Saguenay (Chicoutimi)
Couvent des Sœurs-Antoniennes-de-Marie	Saguenay (Chicoutimi)
Église Sainte-Anne	Saguenay (Chicoutimi)
Maison-mère des Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Saguenay (Chicoutimi)
Église Saint-Dominique	Saguenay (Jonquière)
Église La Bible Parle	Saguenay (La Baie)
Église Saint-Alphonse-de-Liguori	Saguenay (La Baie)
Église Saint-Arsène	Saint-Arsène
Église Saint-Clément	Saint-Clément
Église Sainte-Angèle-de-Mérici	Sainte-Angèle-de-Mérici
Église Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Anne-des-Monts
Église Sainte-Luce	Sainte-Luce
Église Saint-Félicien	Saint-Félicien
Presbytère Saint-Antoine-de-Padoue	Saint-Gédéon
Église Saint-Prime	Saint-Prime
Église Saint-Simon	Saint-Simon
Église Sainte-Thérèse	Témiscaming
Église Notre-Dame-des-Neiges	Trois-Pistoles

**Les 35 bénéficiaires du volet 2 selon le type de régions administratives****Les 11 bénéficiaires du volet 2 dans les régions centrales (03 et 06)**

Église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End	Montréal (Plateau Mont-Royal)
Maison Saint-Gabriel	Montréal (Sud-Ouest)
Église Saint-James	Montréal (Ville-Marie)
Grand Séminaire de Montréal	Montréal (Ville-Marie)
Maison-mère des Sœurs Grises de Montréal	Montréal (Ville-Marie)
Église Saint-Paul-de-la-Croix	Montréal (Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension)
Résidence Bon Pasteur	Québec (Charlesbourg)
Chapelle des Jésuites	Québec (La Cité)
Église Chalmers-Wesley	Québec (La Cité)
Monastère des Ursulines de Québec	Québec (La Cité)
Église Sainte-Famille	Sainte-Famille

Les 13 bénéficiaires du volet 2 dans les régions périphériques (12, 13, 14, 15 et 16)

Église Saint-Matthieu	Belœil
Église La-Présentation-de-la-Sainte-Vierge	La Présentation
Église Saint-Vital	Lambton
Église Sainte-Rose-de-Lima	Laval
Église Saint-Henri-de-Mascouche	Mascouche
Église Saint-Alexandre	Saint-Alexandre
Église Saint-Côme	Saint-Côme
Église Sainte-Julie	Sainte-Julie
Église Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha
Église Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Port-Joli
Église Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce
Église Saint-Malachie	Saint-Malachie
Église Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion

Les 6 bénéficiaires du volet 2 dans les régions intermédiaires (04, 05, 07 et 17)

Église Saint-François-Xavier	Batiscan
Église Notre-Dame-de-la-Visitation	Champlain
Mission Saint-François-de-Sales	Odanak
Église La-Visitation	Pointe-du-Lac
Église Saint-Léon-le-Grand	Saint-Léon-le-Grand
Église Sainte-Victoire	Victoriaville



Les 5 bénéficiaires du volet 2 dans les régions éloignées (01, 02, 08, 09, 10 et 11)

Chapelle Notre-Dame-du-Mont-Saint-Joseph	Carleton-Saint-Omer
Église Saint-Joseph	Carleton-Saint-Omer
Archevêché de Rimouski	Rimouski
Église Sainte-Luce	Sainte-Luce
Église Saint-Nom-de-Marie	Sayabec



ANNEXE 3 Le bilan de l'entente ministérielle avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, MELS, portant sur le programme La culture à l'école

L'annexe 3 présente le bilan du programme La culture à l'école, géré de concert avec le MELS, inscrit dans l'entente ministérielle conclue grâce au programme Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Ce programme a été évalué conjointement par le MCCCF et le MELS en 2006-2007. L'objectif de l'évaluation était de dresser un portrait quantitatif du programme en plus d'en décrire les processus de gestion y compris son application pédagogique, et ce, à l'échelle nationale et régionale. Le rapport d'évaluation du programme couvre les deux premières années, soit 2004-2005 et 2005-2006. Il s'intitule *Évaluation du programme, La culture à l'école, rapport*. Il a été publié le 26 novembre 2007.

Le présent bilan de programme concerne la période de 2006-2007 à 2009-2010, soit quatre années scolaires au cours desquelles un bilan annuel a été produit par le MELS. L'année scolaire débute par la rentrée à la fin de l'été et se termine à la fin du printemps suivant puisqu'il n'y a pas d'activités qui se tiennent durant les vacances d'été.

LA DESCRIPTION DE L'ENTENTE MINISTÉRIELLE

Une entente avec un ministère ou un organisme gouvernemental qui vise à soutenir la réalisation, par des tiers, d'activités qui s'inscrivent dans un secteur d'intervention du Ministère est considérée comme une entente ministérielle par le programme Aide aux initiatives de partenariat. L'entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relative à la mise en œuvre du programme La culture à l'école est de cette nature. Ce programme est régi par une règle budgétaire avec le MELS ayant trait à la mise en œuvre de la Politique culturelle à l'école par le MELS.



LE PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE²⁶

Le programme La culture à l'école est le produit de la fusion du programme Rencontres culture-éducation, implanté en 1999 par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), et de la Mesure de soutien à l'intégration de la dimension culturelle à l'école, mise en œuvre en 2000 par le ministère de l'Éducation (MEQ).

En concentrant ainsi leurs ressources dans un seul programme et en simplifiant les démarches administratives auxquelles doivent se soumettre les milieux culturels et scolaires, les deux ministères souhaitent faciliter la prise en compte de la dimension culturelle par les écoles publiques et privées de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Le programme La culture à l'école met à la disposition des directions d'écoles, des enseignantes et des enseignants une aide financière pour soutenir la réalisation, dans le contexte scolaire, de projets à caractère artistique et culturel. L'objectif du programme est de former des citoyens actifs sur le plan culturel en multipliant les expériences vécues par les élèves, grâce à la collaboration des artistes, des écrivains et des organismes culturels professionnels inscrits dans le *Répertoire de ressources culture-éducation*, un répertoire unique qui compte environ 1 700 artistes, écrivains et organismes.

Concrètement, le programme permet aux artistes de se rendre dans les classes et de présenter aux élèves leur démarche créatrice; il permet aussi d'organiser des sorties culturelles qui offrent autant d'occasions de partager l'émotion d'une pièce de théâtre ou l'ingéniosité chorégraphique d'un spectacle de danse. Les élèves sont invités à jouer un rôle actif, dont ils tireront des bénéfices durables : apprentissage du travail en équipe et développement de la créativité, du sens critique et du sens esthétique, etc. Ils deviendront ainsi des adultes attentifs et plus enclins à participer à la vie culturelle de leur milieu. Les écoles doivent présenter leur projet au début de l'automne.

²⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Le programme La culture à l'école*, [En ligne] [<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/cultureEducation/plcal/index.asp>], (Consulté le 12 octobre 2011).



Les objectifs du programme

L'objectif général du programme La culture à l'école est de former des citoyens actifs sur le plan culturel en multipliant les expériences vécues par les élèves, grâce à la collaboration entre, d'une part, le personnel enseignant et, d'autre part, les artistes, les écrivains et les organismes culturels professionnels inscrits dans le Répertoire de ressources culture-éducation.

Chaque année, des centaines d'enseignants, d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels professionnels d'ici collaborent à la réalisation d'une multitude d'ateliers de création ou de sorties en milieu culturel couvrant un large éventail de pratiques culturelles. Ainsi, le programme La culture à l'école atteint son objectif principal qui est de former des citoyens culturellement actifs en multipliant les expériences culturelles vécues par les élèves.

Référence incontournable associée au programme La culture à l'école, le Répertoire réunit des renseignements sur des centaines d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels disposés à offrir des ateliers de nature artistique et culturelle aux jeunes de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Accessible dans Internet seulement, il est mis à jour tous les deux ans.

Le programme vise particulièrement :

- à favoriser la prise en compte de la dimension culturelle dans la vie de la classe et de l'école, en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise;
- à fournir aux élèves de multiples occasions de vivre des expériences culturelles qui ont une incidence sur leurs apprentissages et qui leur permettent de développer leur ouverture, leur curiosité ainsi que leur sens critique et esthétique;
- à développer chez les élèves le goût et l'habitude de fréquenter des lieux culturels professionnels;
- à favoriser davantage la concertation entre les acteurs des milieux scolaire et culturel, tout en tenant compte de la diversité des réalités régionales;
- à valoriser et à promouvoir les professions rattachées aux domaines des arts et de la culture.



Les écoles visées

Le programme s'adresse à l'ensemble des élèves québécois de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire (secteur des jeunes) des écoles francophones et anglophones, publiques et privées.

Les projets d'activités culturelles soutenus par le programme

Les projets d'activités culturelles associées au programme La culture à l'école sont conçus et réalisés par des artistes, des écrivains et des organismes culturels professionnels obligatoirement inscrits dans le Répertoire de ressources culture-éducation, conjointement avec le personnel enseignant. Les projets comportent obligatoirement trois phases :

- la préparation, qui comprend une ou plusieurs activités pouvant se dérouler en classe ou dans des lieux culturels. Cette phase permet aux élèves de se constituer un bagage de références à partir desquelles ils aborderont la phase de réalisation;
- la réalisation, qui comprend une ou plusieurs expériences culturelles auxquelles participent les élèves à l'occasion d'ateliers d'artistes ou d'écrivains ou de sorties dans des lieux professionnels de diffusion de la culture (musées, diffuseurs professionnels, etc.);
- le réinvestissement, qui permet aux élèves de revenir sur les apprentissages issus des diverses expériences culturelles vécues au cours des deux phases précédentes et d'établir des liens avec d'autres situations d'apprentissage en classe.

Le rôle des partenaires culturels et scolaires

Le programme encourage la diversification des projets d'activités culturelles proposés aux élèves tout au long de leur formation. Les artistes, les écrivains et les organismes culturels professionnels sont invités à faire connaître aux jeunes l'univers de la création en les mettant en présence d'œuvres variées et en leur faisant découvrir des professions liées aux arts et à la culture, et ce, de façon active et participative.

Les artistes admissibles au *Répertoire de ressources culture-éducation* travaillent dans un champ d'activité lié à l'une des quatre disciplines suivantes : arts de la scène; arts visuels; cinéma, vidéo, télévision et radio;



métiers d'art.

Les écrivains se distinguent selon des genres littéraires variés : bande dessinée, conte, littérature jeunesse, nouvelle, poésie, théâtre, récit et roman.

Les organismes culturels sont essentiellement issus des secteurs suivants : arts de la scène, arts visuels, associations culturelles, cinéma, médias et nouvelles technologies, diffuseurs culturels municipaux, littérature et bibliothèques, patrimoine, histoire et muséologie.

Les élèves participent à des ateliers de création qui les mettent en contact avec la pensée créatrice des artistes invités, leur moyen d'expression et leur langage. Il importe toutefois de préciser que ces ateliers pratiques ne sont pas considérés comme des spectacles, des spectacles-ateliers, des conférences, des cours ou des démonstrations.

Au cours d'activités avec des écrivains, les élèves peuvent échanger des points de vue sur l'univers de la création ou de la recherche, sur la langue et la littérature ou sur divers aspects du métier. Ils peuvent aussi participer à des ateliers d'écriture. L'école se procure, dans une librairie agréée de sa localité ou de sa région, un certain nombre de livres de l'écrivaine ou de l'écrivain afin de s'assurer de la préparation adéquate des élèves. Il est nécessaire que ces derniers aient lu les livres avant la venue de l'auteur en classe.

En plus de permettre aux élèves de fréquenter des lieux reconnus de diffusion de la culture, les organismes culturels professionnels, tout comme les artistes et les écrivains, peuvent amener les jeunes à discuter des processus de production ou de diffusion. Ces ateliers pratiques donnés à l'école ne sont pas considérés comme des spectacles ou des spectacles-ateliers.

Les artistes, les écrivains et les organismes culturels professionnels reconnus peuvent ainsi contribuer au développement de l'esprit critique et du sens esthétique des jeunes, d'une meilleure connaissance de soi et des autres ainsi qu'au renforcement de l'estime de soi.



Voilà autant d'aspects sur lesquels insiste le Programme de formation de l'école québécoise qui repose en effet sur une participation active de la part de l'élève. Il revient aux enseignants et enseignantes d'établir les liens pertinents entre le Programme de formation de l'école québécoise et les projets d'activités culturelles soutenus par le programme La culture à l'école, particulièrement aux phases de préparation et de réinvestissement.

L'aide financière et les dépenses liées aux projets d'activités culturelles

Selon la région et les ressources disponibles, l'aide financière associée au programme La culture à l'école peut atteindre jusqu'à 75 % des dépenses admissibles.

L'aide financière demandée doit tenir compte des dépenses admissibles suivantes :

- les frais de transport nolisé vers un lieu reconnu pour une sortie culturelle (salle de spectacles, musée, lieu historique, centre d'exposition, centre d'interprétation, etc.);
- les frais liés à la venue à l'école d'artistes ou d'écrivains inscrits au *Répertoire de ressources culture-éducation* : honoraires, transport, matériel spécialisé, frais de séjour (les honoraires des artistes et des écrivains couvrent, s'il y a lieu, les frais liés à la préparation des activités);
- les frais liés à la participation d'un ou de plusieurs organismes culturels au projet d'activités (honoraires, transport, matériel, etc.);
- les frais d'achat de matériel périssable spécialisé ou de location d'équipement dont il est fait mention dans le *Répertoire de ressources culture-éducation* et dont les ressources culturelles sont responsables, le cas échéant;
- les frais de préparation et d'administration, qui ne doivent pas dépasser 15 % du total des autres dépenses admissibles, tels que :
 - les frais liés à la préparation du projet d'activités par un ou des organismes culturels professionnels;
 - les frais de secrétariat ou de soutien de l'école pour l'organisation des projets d'activités culturelles;
 - la papeterie, l'impression de documents, les photocopies;
 - les frais de suppléance qui permettent au personnel enseignant de participer à la recherche, à l'organisation et à la tenue de sorties ou d'événements culturels dans l'école, intégrés aux activités d'apprentissage déjà prévues.



Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les billets de spectacle ou les droits d'entrée dans les lieux où se déroule l'un ou l'autre des projets d'activités culturelles;
- les cachets et les frais liés à la présentation d'un spectacle, professionnel ou non, à l'école ou dans un lieu professionnel;
- l'achat de matériel non périssable, c'est-à-dire durable et réutilisable, comme :
 - √ l'équipement de scène;
 - √ l'équipement informatique;
 - √ les instruments de musique et lutrins;
 - √ les appareils photographiques; etc.
- les frais de formation des enseignants;
- les taxes.



LES FAITS SAILLANTS

La période couverte par le bilan du programme La culture à l'école s'étend de 2006-2007 à 2009-2010 inclusivement. Il en ressort les constats suivants :

Le budget à la hausse :

Au cours de la période, le budget annuel initial s'accroît de 26,0 %, passant de 2,4 M\$ à plus de 3,0 M\$ en dollars courants. Cette augmentation budgétaire annuelle s'élève à 20,2 % en dollars constants²⁷.

Le nombre d'activités culturelles en augmentation :

Le nombre total d'activités réalisées est de 41 787, soit 35 783 activités culturelles tenues à l'école et 6 004 sorties culturelles. Ces nombres sont en croissance respectivement de 65,4 % et de 4,6 % au cours de la période étudiée.

Le nombre de participations des ressources culturelles en croissance :

Le nombre de participations des ressources culturelles²⁸ engagées est de 13 608, soit 6 810 participations d'artistes, 2 843 participations d'écrivaines et d'écrivains ainsi que 3 955 participations d'organismes culturels. Ces nombres sont en croissance respective de 18,1 %, 50,6 % et 67,8 % au cours de la période étudiée.

Le nombre de participations d'élèves à la hausse :

Le nombre de participations d'élèves²⁹ au programme La culture à l'école est de 2 032 934, soit 1 437 903 participations d'élèves pour les activités culturelles à l'école et 595 031 participations d'élèves lors des sorties culturelles. Le nombre de participations d'élèves à des activités culturelles à

²⁷ Une monnaie constante est une monnaie ayant un pouvoir d'achat constant dans le temps. Sa valeur théorique est calculée pour une année donnée, et pour éliminer toute variation due à l'inflation ou à la déflation. Pour passer d'une monnaie courante à une monnaie constante, on doit corriger la hausse des prix due à l'inflation à l'aide d'un indice des prix. Par exemple pour passer d'un dollar courant à un dollar constant, et supprimer l'impact de la variation des prix, le calcul est le suivant : (dollars courants / indice des prix) x 100 = dollars constants.

²⁸ On utilise les termes « participations » de ressources culturelles dans les dernières versions des bilans du programme, car une même ressource culturelle peut avoir participé à plusieurs projets et avoir, par le fait même, été comptabilisée plus d'une fois.

²⁹ On utilise les termes « participations » d'élèves dans les dernières versions des bilans du programme, car un même élève peut avoir participé à plusieurs projets et, par le fait même, avoir été comptabilisé plus d'une fois.



l'école est en croissance (+ 27,3 %) alors que celui des participations d'élèves à une sortie culturelle est en baisse (- 9,3 %).

Le taux de financement en légère augmentation :

Pour l'ensemble de la période étudiée, le coût des projets réalisés s'élève à plus de 20,9 M\$ alors que les subventions accordées atteignent près de 10,4 M\$, soit 49,6 % des coûts des projets. Aucune région administrative n'a connu de décroissance de son taux de financement des activités par le programme.

Bref, de 2006-2007 à 2009-2010, le budget annuel initial, le nombre d'activités, de participations des ressources culturelles et de participations d'élèves ainsi que le taux de financement connaissent une augmentation. Seules la participation financière du milieu scolaire et autre source ainsi que la participation des élèves aux sorties culturelles enregistrent une diminution au cours de la période analysée.

**Tableau 1 L'évolution des principaux éléments d'analyse du programme La culture à l'école de 2006-2007 à 2009-2010**

Éléments analysés	Tendance de la période	
Budget initial conjoint	↑	+ 26,0 %
Nombre d'activités du programme	↑	+ 54,9 %
Nombre d'activités culturelles à l'école	↑	+ 65,4 %
Nombre de sorties culturelles	↑	+ 4,6 %
Nombre de participations de ressources culturelles	↑	+ 37,7 %
Nombre de participations des artistes	↑	+ 18,1 %
Nombre de participations des écrivaines et écrivains	↑	+ 50,6 %
Nombre de participations des organismes culturels	↑	+ 67,8 %
Nombre de participations d'élèves aux activités culturelles à l'école	↑	+ 27,3 %
Nombre de participations d'élèves aux sorties culturelles	↓	- 9,3 %
Nombre de participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire aux activités culturelles à l'école	↑	+ 23,0 %
Nombre de participations d'élèves de l'enseignement secondaire aux activités culturelles à l'école	↑	+ 41,2 %
Nombre de participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire aux sorties culturelles	↓	- 6,4 %
Nombre de participations d'élèves de l'enseignement secondaire aux sorties culturelles	↓	- 14,6 %
Taux de financement public (MCCCF et MELS)	↑	+ 3,4 %
Taux de financement du milieu scolaire et d'autre source	↓	- 3,4 %



LES PRINCIPAUX CONSTATS

Les principaux constats sont établis à partir des quatre bilans annuels produits par le MELS sur le programme La culture à l'école. Il couvre les années scolaires de 2006-2007 à 2009-2010.

Le budget conjoint initial et les dépenses réelles du programme

De 2006-2007 à 2009-2010, les budgets annuels conjoints initiaux du programme totalisent plus de 10,8 M\$. Au cours de la période, le budget annuel initial s'accroît de + 26,0 %, passant de 2,4 M\$ à plus de 3,0 M\$ alors que les dépenses réelles en subventions accordées augmentent de + 29,0 %. En effet, alors qu'elles étaient près de 2,3 M\$ en 2006-2007, les subventions atteignent 2,9 M\$ en 2009-2010. Il en résulte un solde cumulé au programme estimé à 0,4 M\$ attribuable à l'annulation de certaines activités en raison notamment de mauvaises conditions météorologiques (voir le tableau 2).

Tableau 2 Les montants du budget annuel conjoint initial et des dépenses réelles de l'entente ministérielle avec le MELS selon les exercices financiers, 2006-2007 à 2009-2010

Année scolaire	2006-2007 \$	2007-2008 \$	2008-2009 \$	2009-2010 \$	Total \$
Budget initial	2 400 000	2 400 000	3 000 000	3 025 000	10 825 000
Dépenses	2 279 530	2 254 156	2 910 628	2 940 297	10 384 611
Différence	120 470	145 844	89 372	84 703	440 389

Le nombre d'activités à l'école et lors d'une sortie culturelle

De 2006-2007 à 2009-2010, le nombre total d'activités réalisées est de 41 787. Les activités à l'école représentent 85,6 % et les sorties culturelles constituent 14,4 % de l'ensemble des activités réalisées par le programme La culture à l'école. C'est dans les régions administratives de Montréal (06) (12 049), de la Montérégie (16) (4 866) et de Laval (13) – Lanaudière (14) – Laurentides (15) (4 455) que l'on trouve le plus grand nombre d'activités réalisées.

Au cours de la période analysée, le nombre d'activités culturelles réalisées à l'école croît de 65,4 % et on observe cette croissance dans douze des quatorze ensembles étudiés. C'est dans les régions de



l’Outaouais (07) (+ 700,9 %), dans les commissions scolaires Crie et Kativik (10) (+ 225,0 %) et dans la région de l’Abitibi-Témiscamingue (08) — Nord-du-Québec (10) (+ 143,7 %) que l’on observe la plus forte croissance du nombre d’activités culturelles tenues à l’école. Par contre, deux ensembles affichent des taux négatifs de croissance du nombre d’activités culturelles tenues à l’école soit les régions de l’Estrie (05) (- 44,5 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) (- 6,7 %).

En ce qui concerne les sorties culturelles, elles augmentent de 4,6 %. Elles sont en croissance dans sept des quatorze ensembles étudiés. C’est dans les régions de l’Abitibi-Témiscamingue (08) — Nord-du-Québec (10) (+ 190,0 %), de la Montérégie (16) (+ 168,7 %) et de l’Outaouais (07) (+ 102,2 %) que l’on trouve la plus forte croissance. Par contre, six des quatorze ensembles étudiés connaissent une décroissance des sorties culturelles. Les régions administratives de la Chaudière-Appalaches (12) (- 67,6 %), de Laval (13) – Lanaudière (14) – Laurentides (15) (- 63,2 %) et de Montréal (06) (- 49,0 %) connaissent les plus fortes décroissances du nombre de sorties culturelles. Les commissions scolaires Crie et Kativik n’effectuent pas de sorties culturelles au cours de la période étudiée. (voir le tableau 3).


Tableau 3 Le nombre d'activités culturelles réalisées à l'école et lors d'une sortie culturelle, 2006-2007 à 2009-2010

N° région administrative	Année scolaire										Grand total
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		Total		
	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	
01 et 11	736	55	722	68	613	58	1 204	97	3 275	278	3 553
02	479	95	179	88	123	178	447	191	1 228	552	1 780
03	442	171	377	118	694	112	904	135	2 417	536	2 953
04 et 17	370	57	324	63	334	57	454	95	1 482	272	1 754
05	562	40	302	32	382	23	312	33	1 558	128	1 686
06	2 122	402	2 671	137	2 913	190	3 409	205	11 115	934	12 049
07	109	46	693	61	723	36	873	93	2 398	236	2 634
08 et 10	222	60	201	66	174	111	541	174	1 138	411	1 549
CS Crie et Kativik	8	0	16	0	10	0	26	0	60	0	60
09	307	132	404	39	241	239	379	179	1 331	589	1 920
12	231	142	86	58	185	119	238	46	740	365	1 105
13, 14 et 15	666	114	571	87	1 259	184	1 532	42	4 028	427	4 455
16	877	83	891	450	758	81	1 503	223	4 029	837	4 866
Écoles privées	206	132	275	105	193	115	310	87	984	439	1 423
Sous-total	7 337	1 529	7 712	1 372	8 602	1 503	12 132	1 600	35 783	6 004	41 787
Total	8 866		9 084		10 105		13 732		41 787		



Le nombre de participations des ressources culturelles

De 2006-2007 à 2009-2010, le nombre de participations des ressources culturelles engagées dans le programme La culture à l'école est de 13 608, soit 6 810 participations d'artistes, 2 843 participations d'écrivaines et d'écrivains ainsi que 3 955 participations d'organismes culturels. Les artistes constituent 50,0 % du nombre total de participations de ressources culturelles au programme La culture à l'école au cours de la période analysée alors que les organismes culturels sont présents dans une proportion de 29,1 % et les écrivaines et écrivains dans une proportion de 20,9 %.

Tout comme dans le cas du nombre d'activités culturelles réalisées, c'est dans les régions administratives de Montréal (06) (3 045), de Laval (13) – Lanaudière (14) – Laurentides (15) (2 097) et de la Montérégie (16) (1 456) que l'on trouve le plus grand nombre de participations des ressources culturelles engagées dans ce programme.

Au cours de la période analysée, le nombre de participations des ressources culturelles s'accroît de 67,8 % pour les organismes culturels (cette augmentation s'observe dans douze des quatorze ensembles étudiés³⁰) ; de 50,6 % pour les écrivaines et écrivains (cette hausse est présente dans onze des quatorze ensembles étudiés); et de 18,1 % pour les artistes (cette croissance se situe dans neuf des quatorze ensembles étudiés).

D'abord, en ce qui a trait aux participations des artistes dans ce programme, c'est dans les commissions scolaires Crie et Kativik (10) (+ 400,0 %), dans les régions du Bas-Saint-Laurent (01) – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) (+ 71,3 %) et dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (08)-Nord-du-Québec (10) (+ 68,3 %) que l'on trouve les plus importantes hausses du nombre de participations d'artistes engagés dans le programme au cours de la période analysée. Cinq des quatorze ensembles étudiés enregistrent des baisses de leur nombre de participations d'artistes engagés dans le programme. C'est dans les régions de la Côte-Nord (09) (- 27,6 %), de l'Estrie (05) (- 20,5 %) et de la Chaudière-Appalaches (12) (- 19,1 %) que l'on observe les plus fortes décroissances au cours de la période analysée.

Ensuite, en ce qui concerne le nombre de participations d'écrivaines et d'écrivains dans le programme, il connaît une croissance dans douze des quatorze ensembles étudiés. C'est dans les

³⁰ Par ensemble étudié, nous désignons les catégories établies par le MELS pour la collecte des données. Elles sont présentées dans les tableaux, soit douze les régions administratives, les commissions scolaires Crie et Kativik et les écoles privées de toutes les régions du Québec pour un total de quatorze ensembles.



régions de l'Estrie (05) (+ 233,3 %) du Bas-Saint-Laurent (01) – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11) (+ 188,9 %) et au Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) (+ 94,4 %) que l'on trouve la plus forte croissance de leur nombre au cours de la période analysée. Seules les régions administratives de la Montérégie (16) (- 35,0 %) et de la Chaudière-Appalaches (12) (- 26,1 %) enregistrent des décroissances du nombre de participations d'écrivaines et écrivains engagés dans les activités culturelles réalisées grâce à l'aide de ce programme.

Enfin, c'est dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (08)—Nord-du-Québec (10) (+ 290,9 %), de la Chaudière-Appalaches (12) (+ 179,2 %) et de la Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17) (+ 129,3 %) que l'on observe la plus forte croissance du nombre de participations d'organismes culturels dans le programme La culture à l'école. Par contre, seule la région de la Capitale-Nationale (03) (- 9,7 %) affiche un recul du nombre de participations d'organismes culturels engagés dans ce programme. Au cours de la période étudiée, soit de 2006-2007 à 2008-2009, les commissions scolaires Crie et Kativik n'ont pas eu recours aux organismes culturels et au cours des trois premières années n'ont pas eu non plus de participations d'écrivaines et d'écrivains pour la réalisation de leurs activités dans le programme La culture à l'école (voir le tableau 4).



Tableau 4 Le nombre de participations des ressources culturelles aux activités culturelles du programme La culture à l'école, 2006-2007 à 2009-2010

N° région administrative	Année scolaire														
	2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			Total		
	A	É	O	A	É	O	A	É	O	A	É	O	A	É	O
01 et 11	87	27	42	74	12	36	104	66	36	149	78	51	414	183	165
02	56	18	68	74	15	94	58	26	92	64	35	125	252	94	379
03	125	63	113	121	57	94	134	79	92	159	98	102	539	297	401
04 et 17	90	28	41	106	27	45	119	45	54	102	34	94	417	134	234
05	88	9	29	68	7	34	77	9	31	70	30	43	303	55	137
06	382	162	88	458	186	119	448	218	134	436	242	172	1 724	808	513
07	69	27	39	89	20	40	98	29	31	67	37	43	323	113	153
08 et 10	41	6	33	34	2	48	50	38	79	69	11	129	194	57	289
CS Crie et Kativik	1	0	0	2	0	0	5	0	0	5	12	0	13	12	0
09	29	0	8	23	8	10	18	10	10	21	9	9	91	27	37
12	68	46	53	57	26	107	42	36	126	55	34	148	222	142	434
13, 14 et 15	236	72	96	232	80	113	387	81	203	356	122	119	1 211	355	531
16	199	80	69	154	107	72	231	89	88	190	52	125	774	328	354
Écoles privées toutes les régions	78	49	73	89	45	56	79	54	97	87	90	102	333	238	328
Sous-total	1 549	587	752	1 581	592	868	1 850	780	1 073	1 830	884	1 262	6 810	2 843	3 945
Total	2 888			3 041			3 703			3 976			13 608		

Légende : A = artistes É = écrivains O = organismes



Le nombre de participations d'élèves au programme

De 2006-2007 à 2009-2010, le nombre de participations d'élèves à une activité culturelle à l'école ou à une sortie culturelle est de 2 032 934. La proportion du nombre de participations d'élèves à une activité culturelle à l'école s'élève à 70,7 % alors que celle du nombre de participations d'élèves à une sortie culturelle est de 29,3 % du nombre total de participations d'élèves au programme La culture à l'école au cours de la période analysée.

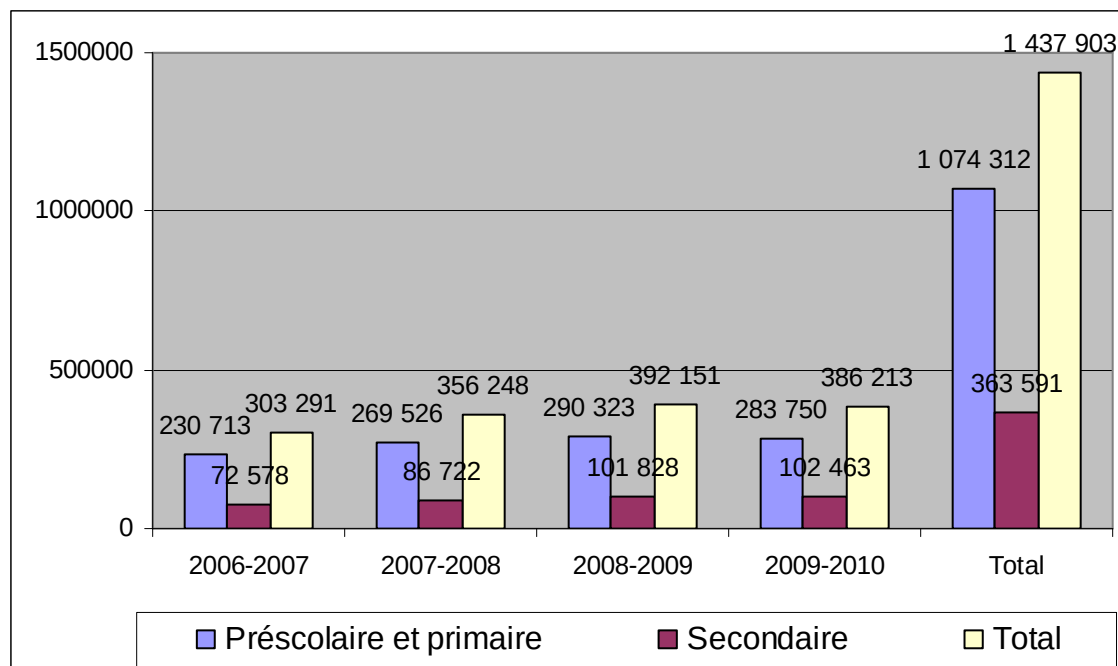
Tout comme dans le cas du nombre d'activités culturelles réalisées, c'est dans les régions de Montréal (06) (426 148), de Laval (13) – Lanaudière (14) – Laurentides (15) (288 241) et de la Montérégie (16) (245 776) que l'on trouve le plus grand nombre de participations d'élèves.

Les participations des élèves aux activités culturelles à l'école

Au cours de la période analysée, le nombre de participations d'élèves à une activité culturelle à l'école croît de 27,3 %. Il augmente chez onze des quatorze ensembles étudiés. C'est dans les commissions scolaires Crie et Kativik (10) (+ 226,2 %), dans les régions du Bas-Saint-Laurent (01) – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11) (+ 107,9 %) et dans les écoles privées (+ 53,3 %) que l'on observe la plus forte croissance du nombre de participations d'élèves ayant assisté à des activités culturelles tenues à l'école. Par contre, le nombre de participations d'élèves à des activités culturelles tenues à l'école est en décroissance dans deux régions, soit celles de la Montérégie (16) (- 8,0 %) et de l'Estrie (05) (- 5,9 %). L'Abitibi-Témiscamingue (08) – Nord-du-Québec (10) (- 0,1 %), affiche une stabilité du nombre de participations d'élèves à des activités culturelles tenues à l'école de 2006-2007 à 2009-2010 (voir la figure 1).

Selon l'ordre d'enseignement, le nombre de participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire aux activités culturelles à l'école augmente de + 23,0 % alors que celui des élèves de l'enseignement secondaire s'accroît de + 41,2 % au cours de la période analysée. Aussi, les participations des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire représentent 74,7 % de l'ensemble des participations d'élèves (1 437 903) aux activités culturelles à l'école réalisées de 2006-2007 à 2009-2010.

Figure 1 Le nombre de participations d'élèves à une activité culturelle à l'école selon l'ordre d'enseignement, 2006-2007 à 2009-2010



Les participations des élèves aux sorties culturelles

En ce qui concerne les sorties culturelles, le nombre de participations d'élèves est en baisse de - 9,3 %. Cependant, six des quatorze ensembles étudiés augmentent leur nombre de participations d'élèves alors que sept autres ensembles les diminuent.

Les régions administratives de Montréal (06) (- 48,9 %), de la Côte-Nord (09) (- 45,7 %) et de la Capitale-Nationale (03) (- 26,2 %) connaissent les plus fortes décroissances du nombre de participations d'élèves à des activités réalisées lors de sorties culturelles. Par contre, c'est dans les régions de la Chaudière-Appalaches (12) (+ 108,6 %), de la Montérégie (16) (+ 97,5 %) et de la Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17) (+ 72,6 %) que l'on trouve la plus forte croissance du nombre de participations d'élèves à une sortie culturelle au cours de la période analysée (voir le tableau 5).

Selon l'ordre d'enseignement, le nombre de participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire aux sorties culturelles (397 256) diminue de - 6,4 % alors que celui des élèves de l'enseignement secondaire (197 775) décroît de - 14,6 % au cours de la période analysée. Aussi, les participations des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire



représentent 66,8 % de l'ensemble des participations d'élèves aux sorties culturelles (595 031) (voir la figure 2).

Figure 2 Le nombre de participations d'élèves à une sortie culturelle selon l'ordre d'enseignement, 2006-2007 à 2009-2010

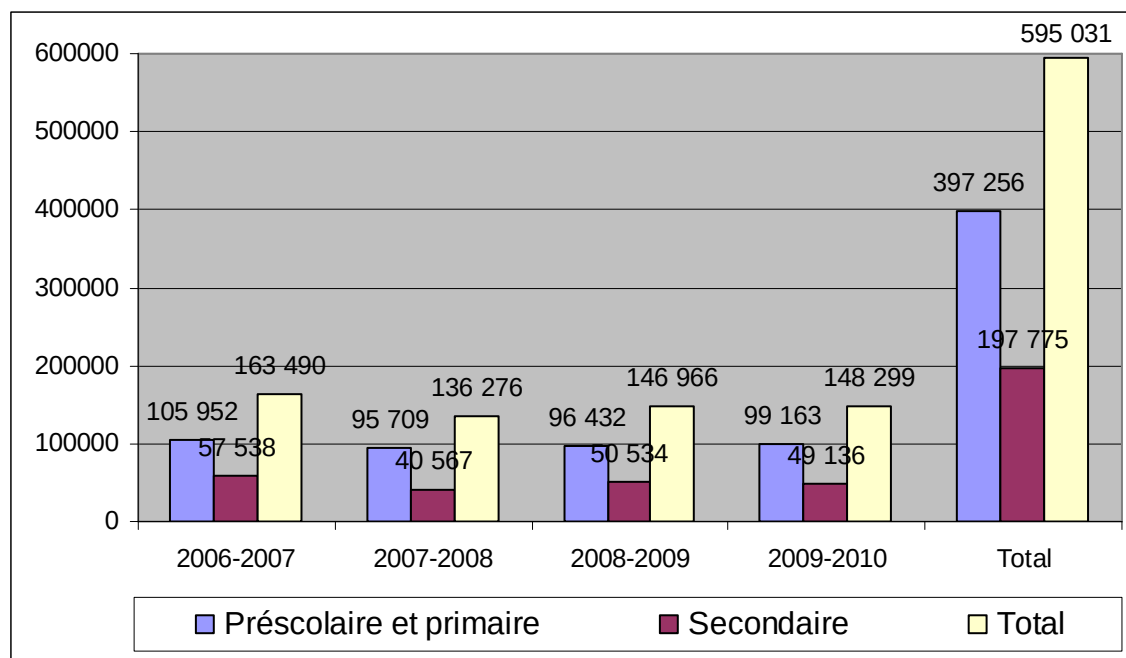


**Tableau 5 Le nombre de participations d'élèves à une activité culturelle à l'école et lors d'une sortie culturelle, 2006-2007 à 2009-2010**

N° région administrative	Année scolaire										
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		Total		Grand total
	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	À l'école	Sortie culturelle	
01 et 11	19 224	7 910	46 243	6 091	30 823	18 131	39 958	9 741	136 248	41 873	178 121
02	13 166	8 984	16 345	4 782	15 075	8 299	18 126	13 416	62 712	35 481	98 193
03	26 333	6 461	27 044	6 265	34 493	5 110	35 150	4 770	123 020	22 606	145 626
04 et 17	12 271	4 975	15 471	6 552	20 478	5 429	18 086	8 585	66 306	25 541	91 847
05	14 812	3 244	10 452	3 602	11 264	1 435	13 944	2 866	50 472	11 147	61 619
06	62 365	56 851	69 693	27 518	80 211	27 182	73 296	29 032	285 565	140 583	426 148
07	19 564	4 036	18 345	5 082	24 837	1 479	25 565	4 991	88 311	15 588	103 899
08 et 10	12 013	16 511	12 589	16 356	16 752	13 266	11 996	12 356	53 350	58 489	111 839
CS Crie et Kativik	565	0	720	0	1 482	0	1 843	0	4 610	0	4 610
09	6 795	8 644	9 950	10 504	8 372	7 199	9 390	4 697	34 507	31 044	65 551
12	14 036	6 242	11 961	17 338	12 767	14 658	15 686	13 021	54 450	51 259	105 709
13, 14 et 15	42 131	17 142	54 180	9 643	71 349	18 576	59 945	15 275	227 605	60 636	288 241
16	46 901	10 180	48 659	11 487	53 913	11 409	43 126	20 101	192 599	53 177	245 776
Écoles privées	13 115	12 310	14 596	11 056	10 335	14 793	20 102	9 448	58 148	47 607	105 755
Sous-total	303 291	163 490	356 248	136 276	392 151	146 966	386 213	148 299	1 437 903	595 031	2 032 934
Total	466 781		492 524		539 117		534 512		2 032 934		



Le coût des projets réalisés et les subventions versées

De 2006-2007 à 2009-2010, le coût des projets s'élève à plus de 21,4 M\$, les dépenses admissibles de ces projets atteignent près de 15,5 M\$ et les subventions accordées sont d'environ 10,6 M\$. Le taux moyen des subventions versées par rapport au coût total des projets est de 49,4 % alors que le taux moyen des subventions allouées par rapport aux dépenses admissibles totales s'élève à 68,1 %. C'est dans les commissions scolaires Crie et Kativik (10), en Outaouais (07) et dans la Capitale-Nationale (03) que l'on enregistre les plus hauts taux de subventions attribuées par rapport au coût total des projets, soit respectivement 68,8 %, 62,6 % et 55,8 % (voir le tableau 6).

Au cours de la période analysée, le coût total des projets s'accroît de + 15,6 % pour les quatorze ensembles étudiés. Les plus importantes hausses du coût total des projets se situent dans les commissions scolaires Crie et Kativik (+ 1 103,0 %), en Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17) (+ 40,4 %) et dans le Bas-Saint-Laurent (01) – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11) (+ 28,0 %). Le coût total des projets demeure stable dans les régions de Laval (13) – Lanaudière (14) – Laurentides (15) (- 0,9 %).

De 2006-2007 à 2009-2010, les subventions totales versées par le programme La culture à l'école augmentent de 23,7 % pour les quatorze ensembles étudiés. C'est dans les commissions scolaires Crie et Kativik (10) (+ 875,1 %), dans la région de la Capitale-Nationale (03) (+ 39,5 %) et dans les écoles privées (+ 26,2 %) que l'on observe les plus hauts taux de croissance des subventions allouées. Aucune région administrative n'a connu de décroissance du taux des subventions allouées par ce programme (voir le tableau 7).

**Tableau 6 Le coût réel des projets, les dépenses admissibles et les subventions versées totales pour la période de 2006-2007 à 2009-2010**

Ensemble N° région administrative	Année scolaire 2006-2007 à 2009-2010			
	Coût réel des projets	Dépenses admissibles	Subventions versées	Subventions versées/ Coût réel des projets
	\$	\$	\$	%
01 et 11	1 866 557	1 412 064	977 323	52,4
02	1 114 738	672 429	437 284	39,2
03	1 215 118	991 563	677 500	55,8
04 et 17	1 137 749	804 227	582 567	51,2
05	788 497	570 239	380 455	48,3
06	4 827 819	3 408 574	2 328 227	48,2
07	898 141	771 401	562 659	62,6
08 et 10	1 132 685	813 717	593 519	52,4
CS Crie et Kativik	125 928	116 293	86 672	68,8
09	991 099	615 062	445 941	45,0
12	936 076	645 633	431 419	46,1
13, 14 et 15	2 721 261	1 996 423	1 371 888	50,4
16	2 577 864	1 959 289	1 289 220	50,0
Écoles privées toutes les régions	1 085 170	736 132	406 171	37,4
Total	21 418 703	15 513 045	10 570 845	49,4



Tableau 7 Le coût total réel des projets, les dépenses admissibles et les subventions versées selon les ensembles étudiés et les années scolaires, 2006-2007 à 2009-2010

Ensemble N° région administrative	Année scolaire										
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		Total		Subv. %
	Coût total projets \$	Subv. versées \$	Coût total projets \$	Subv. versées \$	Coût total projets \$	Subv. versées \$	Coût total projets \$	Subv. versées \$	Coût total projets \$	Subv. versées \$	
01 et 11	394 157	217 630	471 243	217 601	496 661	274 352	504 497	267 740	1 866 557	977 323	52,4
02	246 450	98 454	240 463	97 560	342 936	118 126	284 889	123 144	1 114 738	437 284	39,2
03	282 914	141 105	281 078	141 443	341 625	198 051	309 501	196 901	1 215 118	677 500	55,8
04 et 17	241 421	129 522	263 613	128 774	293 714	161 726	339 001	162 545	1 137 749	582 567	51,2
05	199 539	90 470	187 875	89 412	196 007	87 699	205 077	112 874	788 497	380 455	48,3
06	1 073 121	516 998	1 034 244	516 756	1 512 199	641 631	1 208 256	652 842	4 827 819	2 328 227	48,2
07	231 148	127 317	190 710	120 955	227 462	156 657	248 822	157 730	898 141	562 659	62,6
08 et 10	237 855	127 902	250 288	121 900	373 300	186 717	271 242	157 000	1 132 685	593 519	52,4
CS Crie et Kativik	4 651	3 911	11 767	8 163	53 559	36 460	55 951	38 138	125 928	86 672	68,8
09	213 927	107 559	254 674	109 395	267 147	111 379	255 351	117 609	991 099	445 941	45,0
12	227 056	107 975	222 672	105 975	218 263	103 331	268 085	114 139	936 076	431 419	46,1
13, 14 et 15	722 153	307 996	565 783	305 601	717 935	385 741	715 390	372 550	2 721 261	1 371 888	50,4
16	596 452	302 691	642 337	290 621	623 541	351 744	715 533	344 164	2 577 864	1 289 220	50,0
Écoles privées toutes les régions	246 204	97 376	229 499	88 858	308 957	97 015	300 510	122 922	1 085 170	406 171	37,4
Total	4 917 047	2 376 906	4 846 246	2 343 014	5 973 307	2 910 628	5 682 104	2 940 297	21 418 703	10 570 845	49,4
% subv. / coût total projets	48,3		48,3		48,7		51,7		49,4		



La participation financière du « milieu scolaire et d'autre source »

De 2006-2007 à 2009-2010, la participation financière du « milieu scolaire et d'autre source » s'élève à plus de 10,8 M\$, soit 50,6 % du coût total des projets (voir les tableaux 8 et 9). Elle augmente de + 7,9 % au cours de la période analysée. C'est dans les commissions scolaires Crie et Kativik (+ 2 307,2 %) et dans les régions de la Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17) (+ 57,7 %) et du Bas-Saint-Laurent (01) – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11) (+ 34,1 %) que la participation financière du « milieu scolaire et d'autre source » s'accroît le plus.

Par contre, la participation financière du « milieu scolaire et d'autre source » diminue dans cinq des quatorze ensembles étudiés. C'est dans les régions de la Capitale-Nationale (03) (- 20,6 %), de Laval (13) – Lanaudière (14) – Laurentides (15) (- 17,2 %) et en Estrie (- 15,5 %) que la participation financière du « milieu scolaire et autre source » diminue le plus (voir le tableau 9).

Si les sommes de la participation financière du « milieu scolaire et d'autre source » aux projets réalisés grâce au programme La culture à l'école augmentent au cours de la période étudiée, cette part du « milieu scolaire et d'autre source » lorsqu'elle est exprimée en taux diminue de 3,4 points de pourcentage. En effet, pour l'année scolaire 2006-2007, la part du « milieu scolaire et d'autre source » représente 51,7 % des coûts totaux des projets alors qu'en 2009-2010, cette même part diminue à 48,3 %.

**Tableau 8 La participation financière totale du « milieu scolaire et d'autre source », 2006-2007 à 2009-2010**

Ensemble N° région administrative	Année scolaire 2006-2007 à 2009-2010			
	Coût réel des projets \$	Subventions versées \$	Part du milieu scolaire et autre source \$	Part du milieu/ Coût réel des projets %
01 et 11	1 866 557	977 323	889 235	47,6
02	1 114 738	437 284	677 454	60,8
03	1 215 118	677 500	537 618	44,2
04 et 17	1 137 749	582 567	555 182	48,8
05	788 497	380 455	408 042	51,7
06	4 827 819	2 328 227	2 499 592	51,8
07	898 141	562 659	335 483	37,4
08 et 10	1 132 685	593 519	539 166	47,6
CS Crie et Kativik	125 928	86 672	39 256	31,2
09	991 099	445 941	545 158	55,0
12	936 076	431 419	504 657	53,9
13, 14 et 15	2 721 261	1 371 888	1 349 373	49,6
16	2 577 864	1 289 220	1 288 644	50,0
Écoles privées toutes les régions	1 085 170	406 171	678 999	62,6
Total	21 418 703	10 570 845	10 847 858	50,6



Tableau 9 La participation financière du « milieu scolaire et d'autre source » selon les ensembles étudiés et les années scolaires, 2006-2007 à 2009-2010

Ensemble N° région administrative	Année scolaire										
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		Total		Coût total %
	Coût total projets \$	Part du milieu \$	Coût total projets \$	Part du milieu \$	Coût total projets \$	Part du milieu \$	Coût total projets \$	Part du milieu \$	Coût total projets \$	Part du milieu \$	
01 et 11	394 157	176 527	471 243	253 642	496 661	222 309	504 497	236 757	1 866 557	889 235	47,6
02	246 450	147 996	240 463	142 903	342 936	224 810	284 889	161 745	1 114 738	677 454	60,8
03	282 914	141 809	281 078	139 635	341 625	143 574	309 501	112 600	1 215 118	537 618	44,2
04 et 17	241 421	111 899	263 613	134 839	293 714	131 988	339 001	176 456	1 137 749	555 182	48,8
05	199 539	109 069	187 875	98 463	196 007	108 308	205 077	92 203	788 497	408 042	51,7
06	1 073 121	556 123	1 034 244	517 488	1 512 199	870 568	1 208 256	555 414	4 827 819	2 499 592	51,8
07	231 148	103 831	190 710	69 755	227 462	70 805	248 822	91 092	898 141	335 483	37,4
08 et 10	237 855	109 953	250 288	128 388	373 300	186 583	271 242	114 242	1 132 685	539 166	47,6
CS Crie et Kativik	4 651	740	11 767	3 604	53 559	17 099	55 951	17 813	125 928	39 256	31,2
09	213 927	106 368	254 674	145 279	267 147	155 768	255 351	137 743	991 099	545 158	55,0
12	227 056	119 081	222 672	116 697	218 263	114 933	268 085	153 946	936 076	504 657	53,9
13, 14 et 15	722 153	414 157	565 783	260 182	717 935	332 194	715 390	342 840	2 721 261	1 349 373	49,6
16	596 452	293 761	642 337	351 716	623 541	271 798	715 533	371 369	2 577 864	1 288 644	50,0
Écoles privées toutes les régions régions	246 204	148 828	229 499	140 641	308 957	211 942	300 510	177 588	1 085 170	678 999	62,6
Total	4 917 047	2 540 141	4 846 246	2 503 231	5 973 307	3 062 679	5 682 104	2 741 807	21 418 703	10 847 858	50,6
% milieu/ coût total des projets	51,7		51,7		51,3		48,3		50,6		



CONCLUSION

En relation avec ce bilan de programme, le rapport d'évaluation produit en 2007 mentionnait :

Qu'en 2005-2006, plus des deux tiers des projets réalisés dans le réseau public sont des activités qui se sont déroulées à l'école. Les autres projets, qui consistaient en des sorties dans les lieux culturels, sont moins nombreux. Également dans le réseau public, les enfants de l'éducation préscolaire et les élèves du primaire ont été davantage touchés que ceux du secondaire, les taux de participation étant respectivement de 36 % versus 19 %³¹.

À la suite de l'analyse de la période de 2006-2007 à 2009-2010, le constat du nombre plus grand d'activités tenues à l'école que de sorties dans des lieux culturels se confirme à nouveau, et ce, malgré l'augmentation du nombre de sorties culturelles. L'écart se creuse puisque le nombre de sorties culturelles augmente moins rapidement que le nombre d'activités culturelles tenues à l'école. Maintenant, comment expliquer le fait qu'il y a plus de sorties culturelles alors qu'il y a moins d'élèves qui y participent? Est-ce dû à une réduction du nombre d'élèves par classe? En 2006-2007, le nombre de sorties culturelles est de 1 529 pour un nombre de participations d'élèves établi à 163 490, soit 107 participations par sortie culturelle. En 2009-2010, le nombre de sorties culturelles atteint 1 600, alors que le nombre de participations d'élèves est de 148 299, soit 93 participations par sortie culturelle. Comment s'explique cette réduction? Le présent bilan ne permet pas d'attribuer une cause à ce constat.

Des réponses à ces questions pourront être apportées lors du prochain bilan du programme Aide aux initiatives de partenariat prévu en décembre 2014 selon le Plan quinquennal d'évaluation du MCCCCF adopté en février 2012 par le Secrétariat du Conseil du trésor. De plus, le présent bilan de programme pourra faire l'objet d'échanges entre les deux ministères responsables du programme à l'occasion du renouvellement de l'entente interministérielle en culture-éducation. Un comité interministériel travaille à l'actualisation du protocole d'entente qui lie les deux ministères. Des consultations avec les milieux scolaires et culturels permettront de réorienter, au besoin, les actions soutenues conjointement par le MCCCCF et le MELS, dont notamment le programme La culture à l'école.

³¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *La culture, toute une école! Évaluation du programme La culture à l'école, Rapport*, Québec, 26 novembre 2007, p. 4.



On peut néanmoins conclure pour l’instant que le programme La culture à l’école reste très populaire auprès des écoles. Depuis 2008-2009, le nombre de participations d’élèves à des activités subventionnées s’élève à plus d’un demi-million et le milieu scolaire participe financièrement à la réalisation de ces activités à parts égales avec les deux ministères concernés. Il est intéressant de constater qu’en faisant le ratio de l’ensemble des subventions accordées par le MCCCCF et le MELS de 2006-2007 à 2009-2010 (10 570 845 \$) sur le nombre total de participations d’élèves de l’éducation préscolaire et de l’enseignement primaire et secondaire (2 032 934), il en coûte 5,19 \$ au gouvernement par participation d’élèves aux activités culturelles à l’école et aux sorties culturelles sur l’ensemble du territoire québécois.



ANNEXE 4 La composition des groupes de discussion

Groupe A Gestionnaires des directions régionales responsables de la gestion des ententes

19 avril 2011

Françoise Aubry, Direction de la Côte-Nord
Monik Duhaime, Direction de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
Anne-Marie Gendron, Direction de l'Outaouais
Annie Goudreault, Direction de la Montérégie
Réjean Goudreault, Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Brigitte Jacques, Direction de Montréal
Jocelyne Jacques, Direction de l'Estrie
Louis Landry, Direction du Bas-Saint-Laurent
Hélène Laterrière, Direction de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Dominique Malak, Direction de Laval-Lanaudière-Laurentides
Martin Pineault, Direction de la Capitale-Nationale
Danielle Dubé, Direction de la coordination des programmes

Groupe B Professionnelles et professionnels des directions centrales chargés de la gestion des ententes

21 avril 2011

Jean-René Breton, Direction de la coordination des programmes
Élizabeth Carmichael, Direction de la coordination des programmes
Suzanne Dumas, Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle
André Labrie, Direction des médias et des communications
Karine Laviolette, Direction du patrimoine et de la muséologie
François Poulin, Direction de la coordination des programmes

Groupe C Gestionnaires des directions centrales responsables de la gestion des ententes

3 mai 2011

Louise Gingras, Direction des médias et des télécommunications
Richard St-Pierre, Direction des immobilisations et de l'intégration des arts à l'architecture

Groupe D Professionnelles et professionnels des directions régionales chargés de la gestion des ententes

15 juin 2011

Jean-Jacques Adjizian, Direction de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
Alexandra Bertrand, Direction de la Chaudière-Appalaches
Geneviève Carrier, Direction de l'Outaouais
Maxime de Longue Épée, Direction de l'Estrie
Martin Duval, Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Marcel Faucher, Direction de la Montérégie
Karine Garcia, Direction de la Capitale-Nationale
Yannick Gendron, Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec
Jérôme Hardy, Direction de la Capitale-Nationale
Marthe Lacombe, Direction de la Capitale-Nationale
Dimitri Latulippe, Direction de Laval-Lanaudière-Laurentides
Euchariste Morin, Direction du Bas-Saint-Laurent
Gabrielle Paquette, Direction de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Julie Samuel, Direction de la Côte-Nord
Sophie Tanguay, Direction de Montréal



ANNEXE 5 Le lexique des neuf domaines d'intervention³²

ARCHITECTURE, DESIGN ET PAYSAGES

Le domaine Architecture, Design et Paysages comprend les établissements y compris les créatrices et créateurs indépendants, dont l'activité principale est la conception d'œuvres architecturales, d'environnements paysagers, d'œuvres de graphisme (design graphique), d'environnements intérieurs (design d'intérieur), d'objets industriels (design industriel) ou de produits vestimentaires (design de mode). Sont aussi inclus les établissements qui organisent des événements portant sur l'architecture ou sur le design ainsi que les établissements de formation professionnelle en architecture ou en design.

ARTS DE LA SCÈNE

Le domaine des Arts de la scène comprend les établissements dont l'activité principale est l'organisation, la production, la distribution ou la promotion de spectacles de théâtre, de théâtre lyrique, de musique, de danse et de variétés. Sont inclus les artistes indépendants qui créent ou interprètent les œuvres présentées en spectacle, les établissements qui gèrent la carrière de ces artistes, les individus qui fournissent les compétences artistiques, créatrices ou techniques requises pour la présentation des spectacles et enfin les établissements de formation professionnelle en arts de la scène.

Le théâtre comprend le théâtre de création, le théâtre de répertoire, le vaudeville et le conte. Par théâtre de création, on entend une pièce jouée pour la première fois au Québec. Le théâtre de répertoire se définit par une pièce appartenant au répertoire classique ou une pièce ayant déjà été jouée au Québec par le passé. Le vaudeville est une comédie légère fondée sur l'intrigue et le quiproquo. Le conte est un spectacle présenté par une, un ou des conteurs.

La danse comprend la danse classique, la danse contemporaine, le ballet jazz et la danse folklorique. La danse classique réfère au ballet classique alors que la danse contemporaine renvoie à la danse actuelle qui emprunte les techniques aux courants modernes ou classiques, les actualise ou les détourne, les métisse de théâtre, de littérature, d'architecture, d'arts plastiques, de cirque et d'autres

³² La définition des domaines réfère principalement au *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*, produit par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, puisqu'elle a fait l'objet d'un consensus entre les milieux artistiques, culturels, de communications, le MCCC et ses sociétés d'État (CALQ, SODEC et BnAQ).



disciplines artistiques allant depuis le milieu des années 1990 jusqu'à les substituer à la danse pure avec le mouvement dit de la non-danse. Le ballet jazz allie la technique du ballet classique aux déhanchements et aux mouvements plus percutants, rappelant par moments les revues américaines et se produisent sur de la musique jazz ou de la musique intégrant des éléments rythmiques hérités du jazz traditionnel. La danse folklorique regroupe les danses traditionnelles et les danses du monde issues des traditions de communautés ethniques particulières.

La musique comprend la musique classique et l'opéra, la musique contemporaine, la musique du monde et folklorique, le jazz et blues, ainsi que la musique populaire non chantée. La musique classique et opéra regroupe les concerts symphoniques, les interprétations de compositrices et compositeurs classiques, les spectacles d'opéra, de chant lyrique ou de musique ancienne. La musique contemporaine comprend la musique actuelle, la musique électroacoustique, la musique expérimentale et les autres musiques de genres apparentés. La musique du monde et folklorique regroupe les musiques et chansons folkloriques ainsi que les musiques et chansons issues des traditions de communautés ethniques particulières. Le discipline jazz et blues comprend le jazz, le blues et le swing incluant la chanson appartenant à ces genres. La musique populaire non chantée est tout spectacle de musique populaire non chantée.

La chanson regroupe les chansons d'expression francophone, anglophone et d'autres langues. La chanson francophone comprend les spectacles d'une ou d'un artiste ou d'un groupe chantant principalement en français. La chanson anglophone regroupe les spectacles d'une ou d'un artiste ou d'un groupe chantant principalement en anglais. La chanson dans une autre langue est tout spectacle d'une ou d'un artiste ou d'un groupe chantant principalement dans une autre langue que le français ou l'anglais.

Les variétés regroupent l'humour, le cirque et la magie, ainsi que la comédie musicale et le music-hall. L'humour est tout spectacle humoristique dont la trame n'est pas théâtrale. La discipline cirque et magie regroupent les spectacles de cirque, d'équilibristes, de clowns et de magiciennes et magiciens. La comédie musicale et le music-hall comprennent les comédies musicales, les revues musicales, les spectacles à saynètes, les spectacles réunissant des numéros de disciplines variées ainsi que tout spectacle dont la forme rappelle les spectacles de music-hall ou de variétés.



ARTS VISUELS, MÉTIERS D'ART ET ARTS MÉDIATIQUES

Ce domaine comprend les établissements dont l'activité principale est la création, la production, la diffusion, la distribution ou la vente d'œuvres d'art originales ou de produits résultant de l'exercice des arts visuels, des métiers d'art ou des arts médiatiques. Sont inclus les artistes indépendants qui créent les œuvres, les établissements qui gèrent la carrière des artistes et les établissements de formation professionnelle.

Par arts visuels, on entend la peinture, la sculpture, l'estampe, le dessin, la photographie, les arts textiles, l'installation, la performance, la création d'art ou toute autre forme d'expression de même nature.

Par métiers d'art, on entend la production artisanale d'œuvres utilitaires, décoratives ou expressives à travers l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

Par arts médiatiques, on entend la création d'œuvres d'expression, à caractère expérimental ou de recherche, impliquant l'utilisation du cinéma, de la vidéo, de l'enregistrement audio ou du multimédia.

BIBLIOTHÈQUE, LIVRE ET PÉRIODIQUE

Le domaine Bibliothèque comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, traiter et diffuser des documents. Ces documents peuvent être imprimés ou se présenter sur d'autres supports. L'utilisation de ces supports est facilitée par un personnel qui oriente les usagères et usagers en fonction de leurs besoins d'information, de recherche, d'enseignement ou de loisir. Ce domaine comprend également les établissements dont l'activité principale est la formation de la main-d'œuvre spécialisée en techniques et en sciences de la documentation.

On y trouve les bibliothèques nationales, les bibliothèques publiques, les bibliothèques publiques autonomes, les bibliothèques publiques affiliées, les bibliothèques publiques spécialisées, les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques, les bibliothèques collégiales, universitaires et scolaire ainsi que les centres de documentation et les bibliothèques spécialisées.

Le domaine Livre comprend les établissements dont l'activité principale est la création, la production, l'édition, la diffusion, la distribution ou la vente de livres. Sont aussi inclus les écrivaines



et écrivains ainsi que les artistes indépendants qui participent à la réalisation des livres, les établissements qui gèrent leur carrière, de même que les établissements de formation professionnelle.

Par livre, on entend une publication non périodique, imprimée ou sous forme électronique, d'au moins 48 pages. Sont également considérés comme des livres les recueils de poésie d'au moins 32 pages, les publications non périodiques destinées aux enfants, les publications non périodiques présentées sous forme de bande dessinée pour adultes d'au moins 16 pages, ainsi que les manuels scolaires.

Le domaine Périodique comprend les établissements dont l'activité principale consiste à éditer, à éditer et imprimer, à distribuer, à diffuser ou à vendre des périodiques, imprimés ou présentés sur support électronique.

Un périodique est une publication éditée plus d'une fois par année, dont le contenu publicitaire ne dépasse pas 70 %, traitant de sujets d'intérêt général ou qui est spécialement consacrée à des études et informations documentaires sur des questions particulières : législation, finance, commerce, médecine, mode, sport, humour, etc. Sont considérés comme des périodiques, les revues, magazines, revues savantes, journaux quotidiens, hebdomadaires et autres journaux.

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

Le domaine du Cinéma et Audiovisuel comprend les établissements dont l'activité principale consiste soit à créer, à produire, à distribuer, à diffuser ou à vendre des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, que ce soit sur pellicule, bande magnétique ou tout autre support, principalement pour le cinéma, la télévision ou la publicité. Il comprend notamment les maisons de production de films ou de vidéos, les filiales des stations de télévision produisant des émissions et les établissements des producteurs indépendants; les studios et autres services à la production de films et d'émissions de télévision; les réalisatrices et réalisateurs, les scénaristes et les techniciennes et techniciens œuvrant au cinéma ou à la télévision, la vidéo d'entreprise. Sont inclus les établissements de formation professionnelle dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Exclusion : les entreprises de télédiffusion (stations ou réseaux de télévision tels Radio-Canada, Canal D ou Télé-4 et les télévisions communautaires) classées dans le champ d'intervention « Télévision (stations et chaînes) ».



Une œuvre cinématographique ou audiovisuelle consiste en une séquence d'images dont la représentation ou la diffusion donne l'illusion du mouvement.

INSTITUTIONS MUSÉALES

Le domaine Institutions muséales comprend les établissements, y compris les travailleuses et travailleurs autonomes, dont l'activité principale porte sur la gestion, la protection, la conservation, la diffusion ou la promotion des institutions muséales. Par institutions muséales, on entend les établissements à but non lucratif, musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation, qui, outre les fonctions d'acquisition, de conservation, de recherche et de gestion de collections assumées par certains, ont en commun d'être des lieux d'éducation et de diffusion consacrée à l'art, à l'histoire et aux sciences.

Par institution muséale en arts, on entend un établissement dont les collections contiennent des œuvres relevant des beaux-arts, que ce soit de l'art ancien, moderne ou contemporain, ainsi que des œuvres d'arts médiatiques, et des pièces d'arts décoratifs (bijou, céramique, costume, design, graphisme, jeux/jouets, métaux, mobilier, orfèvrerie, verre, vitrail, etc.).

Par institution muséale en histoire, ethnologie et archéologie, on entend un établissement souvent spécialisé dans la présentation d'objets patrimoniaux ayant un caractère religieux, ethnique, militaire, économique ou relevant de la culture populaire. Ces institutions muséales se distinguent par le fait que leurs collections proviennent en partie ou en totalité de fouilles. Exemples : les musées de la mer ou de la marine, les musées d'histoire régionale, les musées commémoratifs, les écomusées, les musées d'arts et traditions populaires, les musées amérindiens.

Par institution muséale en sciences naturelles et environnementales, on entend un établissement dont les collections se rapportent à une ou à plusieurs disciplines de sciences naturelles telles que la biologie, la géologie, la botanique, la zoologie, la paléontologie et l'écologie. Les collections peuvent contenir des spécimens non vivants (géologie, paléontologie...) et des spécimens vivants (jardins zoologiques, aquariums, vivariums, jardins botaniques, arboretums et serres).

Par institution muséale en sciences et technologie, on entend un établissement dont les collections portent sur l'astronomie, sur la physique, sur la chimie ou sur d'autres sciences techniques; sur les sciences médicales; sur l'ingénierie; sur les technologies de la construction, des transports, des



communications et de l'énergie, etc. Sont également inclus les planétariums et les centres scientifiques.

MÉDIAS ET MULTIMÉDIA

Le domaine Médias comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer, à produire, à distribuer ou à diffuser des émissions de radio ou de télévision ainsi que des contenus journalistiques de la presse écrite. Sont inclus les établissements de formation professionnelle dans le domaine des médias.

Une émission de radio ou de télévision consiste en une séquence de sons ou d'images dans un but d'information ou de divertissement du public et qui est diffusée au moyen d'ondes électromagnétiques. La presse écrite concerne les journaux : quotidiens, journaux régionaux, journaux communautaires, journaux ethniques, etc. Ces journaux sont diffusés au grand public, sous forme imprimée et électronique.

Par radio, on entend les stations de diffusion MA, MF et numérique, les radios communautaires et étudiantes, les stations autochtones et à caractère ethnique, les stations de radio à faible puissance, les services payants, quel que soit leur mode de transmission (ondes hertziennes, câblodistribution, satellite [SRD] ou tout autre moyen de distribution à leurs abonnées et abonnés).

Par télévision, on entend les stations généralistes (stations affiliées à V, TVA ou Radio-Canada), les télévisions éducatives (ex. : Télé-Québec), les canaux spécialisés, les télévisions communautaires, autochtones ou non, et les stations de télévision à faible puissance.

Le domaine Multimédia comprend les établissements dont l'activité principale est la création, la production ou la distribution de produits multimédias à contenu documentaire, culturel, éducatif ou ludique se présentant sous la forme de cédéroms, de bornes interactives, de jeux pour ordinateurs, de sites Internet, de DVD-ROM, etc. Par «produit multimédia», on entend un document numérique qui est interactif et qui réunit sur un même support plus d'un média (texte, son, images fixes ou animées).



PATRIMOINE ET ARCHIVES

Le domaine Patrimoine et Archives comprend les établissements y compris les travailleuses et travailleurs indépendants, dont l'activité principale porte sur la gestion, la protection, la conservation, la diffusion ou la promotion du patrimoine et des archives. Sont inclus les établissements de formation professionnelle en patrimoine et en archivistique.

Par établissement du patrimoine, on entend les établissements dont d'activité principale consiste à étudier, acquérir, gérer, conserver, restaurer, protéger, entretenir des biens et des sites patrimoniaux, à transmettre la culture traditionnelle, à promouvoir et enfin à mettre en valeur par des actions de sensibilisation, de diffusion et d'animation le patrimoine national, régional ou local. Ces établissements correspondent à ce que l'UNESCO appelle le patrimoine culturel matériel et immatériel, et les paysages culturels. Le patrimoine se définit comme un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération.

Le patrimoine archéologique est constitué des biens ou lieux témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique. Il concerne surtout les inventaires, les études de potentiel, les fouilles, l'analyse et la conservation du matériel.

Le patrimoine architectural et paysager porte sur des édifices isolés, tels les monuments historiques (bâtiments exceptionnels en raison de leur valeur esthétique et historique), des édifices qui présentent un intérêt par leur fonction (pont couvert, moulin, école de rang, etc.), des ensembles tels les arrondissements historiques, les arrondissements naturels, les sites historiques, les sites du patrimoine ou tout autre ensemble dont le patrimoine bâti ou paysager présente un intérêt.

Le patrimoine artistique a trait surtout aux biens mobiliers qui présentent un intérêt esthétique ou un intérêt du point de vue de l'histoire de l'art. Il regroupe tous les objets relevant des beaux-arts – peinture, sculpture, dessin, estampe – et des arts décoratifs.

Le patrimoine ethnologique a trait à des biens mobiliers ethnographiques (outils, meubles, goélettes, etc.) ou à l'ensemble des activités humaines, tels les modes de vie (comportements, us et coutumes), les conditions de vie (costume, alimentation,...), les savoir et savoir-faire traditionnels ou encore les croyances et la vie spirituelle. Il concerne, par exemple, les enquêtes ethnographiques et l'inventaire des collections d'objets ethnographiques.



Le patrimoine historique et généalogique concerne des biens, des lieux, des personnages, des événements ou des phénomènes historiques. Il porte sur la connaissance et la commémoration de l'histoire qu'elle soit internationale, nationale, régionale, locale, familiale ou individuelle. Le patrimoine historique et généalogique concerne donc en partie le patrimoine archivistique et documentaire (manuscrits, imprimés, cartes, photographies, documents audiovisuels, films, etc.) et en partie les objets façonnés (artefacts) dont la conservation présente un intérêt historique. Un établissement en patrimoine historique et généalogique peut aussi exercer son action sur un immeuble ou un site qui présente un intérêt historique.

Les archives sont constituées de documents textuels, de photographies, de cartes et plans, d'enregistrements sonores, de films et de vidéos, et de documents technologiques, produits ou reçus par une entreprise, un organisme ou un particulier pour ses besoins ou l'exercice de ses activités.

SECTEURS MULTIPLES OU AUTRES

Ce domaine comprend les dépenses effectuées dans un champ multiple ou un champ autre. Le champ multiple regroupe les revenus et les dépenses des activités réalisées dans deux ou plusieurs domaines d'intervention précédents (ex. : le théâtre et les arts visuels). Le champ autre comprend les dépenses et les revenus des activités réalisées qui ne peuvent être attribués à un domaine d'intervention précédent (ex. : les télécommunications et le volet culturel d'un événement sportif, touristique ou social).



BIBLIOGRAPHIE

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Qu'est-ce qu'un modèle logique?* Secrétariat du Conseil du trésor, [En ligne] [http://www.tbssct.gc.ca/eval/tools_outils/RBM_GAR_cour/Bas/module_02/module-0201_f.asp] (Consulté le 5 octobre 2009).

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Aide aux initiatives de partenariat*, [En ligne] [http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1367&no_cache=1] (Consulté le 19 janvier 2011).

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Historique, dates repères et contexte des ententes de partenariat*, Direction de la coordination des programmes, Québec, 26 septembre 2007, 2 pages.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Programme d'aide aux initiatives de partenariat, Lexique*, Québec, 35 pages.

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 141 pages.

WIKIPÉDIA, *Monnaie constante*, [En ligne] [http://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_constante] (Consulté le 10 mai 2012).

